



# Etude Agri Alim Montfort Communauté

## Partie 1 - Diagnostic Agricole et Alimentaire

Mars 2023



initiatives  
énergie  
environnement



En partenariat avec :



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. ETUDE AGRI ALIM : CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION ET CADRE METHODOLOGIQUE ADOPTE .....</b>                                | <b>6</b>  |
| 1.1. Objectifs fixés pour cette étude.....                                                                                          | 6         |
| 1.2. Enjeux centraux de l'étude Agri Alim.....                                                                                      | 8         |
| 1.3. Cadre méthodologique adopté.....                                                                                               | 8         |
| <b>II. FLUX FONCIERS ET INSTALLATION-TRANSMISSION.....</b>                                                                          | <b>9</b>  |
| 2.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux.....                                                                    | 9         |
| 2.2. Problématiques et méthodes adoptées.....                                                                                       | 11        |
| 2.3. Analyse des résultats.....                                                                                                     | 12        |
| 2.3.1. <i>Portrait et dynamiques agricoles sur Montfort Communauté.....</i>                                                         | <i>12</i> |
| 2.3.2. <i>Pyramide des âges et renouvellement des générations.....</i>                                                              | <i>14</i> |
| 2.3.3. <i>L'aide JA de Montfort Communauté : porte d'entrée dans le milieu agricole et signe d'accueil pour l'installation.....</i> | <i>17</i> |
| 2.3.4. <i>Montfort Communauté : un territoire d'accueil pour les porteurs de projet ?.....</i>                                      | <i>18</i> |
| 2.4. Regards des acteurs.....                                                                                                       | 18        |
| 2.4.1. <i>Regard de la SAFER sur le territoire de Montfort Communauté.....</i>                                                      | <i>18</i> |
| 2.4.2. <i>Regard d'agriculteurs sur la thématique.....</i>                                                                          | <i>19</i> |
| 2.5. Pour s'inspirer : quelques retours d'expériences.....                                                                          | 20        |
| 2.5.1. <i>Les actions de Dinan Agglomération pour l'installation-transmission.....</i>                                              | <i>20</i> |
| 2.5.2. <i>Les actions de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA).....</i>                                              | <i>21</i> |
| 2.5.3. <i>Les enseignements issus d'un travail de repérage assuré par le Civam35IT.....</i>                                         | <i>22</i> |
| 2.6. Des pistes de préconisations pour Montfort Communauté pour répondre à ces constats.....                                        | 23        |
| <b>III. OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES .....</b>                                                          | <b>24</b> |
| 3.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux.....                                                                    | 24        |
| 3.2. Problématiques et cadre méthodologique.....                                                                                    | 25        |
| 3.2.1. <i>Méthanisation et bois énergie.....</i>                                                                                    | <i>25</i> |
| 3.2.2. <i>Le solaire photovoltaïque.....</i>                                                                                        | <i>25</i> |
| 3.3. Analyse des résultats.....                                                                                                     | 27        |
| 3.3.1. <i>La méthanisation.....</i>                                                                                                 | <i>28</i> |
| 3.3.2. <i>Le solaire photovoltaïque.....</i>                                                                                        | <i>31</i> |
| 3.3.3. <i>L'éolien.....</i>                                                                                                         | <i>33</i> |
| 3.3.4. <i>Le bois énergie.....</i>                                                                                                  | <i>34</i> |
| 3.4. Regards des acteurs.....                                                                                                       | 36        |
| 3.4.1. <i>Regard d'agriculteurs sur la méthanisation.....</i>                                                                       | <i>36</i> |
| 3.4.2. <i>Regard d'agriculteurs sur le bois énergie.....</i>                                                                        | <i>36</i> |
| <b>IV. GESTION DE L'EAU .....</b>                                                                                                   | <b>40</b> |
| 4.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux.....                                                                    | 40        |
| 4.2. Problématiques et cadre méthodologique.....                                                                                    | 42        |
| 4.3. Analyse.....                                                                                                                   | 42        |
| 4.3.1. <i>Un contexte institutionnel à évolution récente.....</i>                                                                   | <i>42</i> |
| 4.3.2. <i>La qualité de l'eau, un enjeu pris en compte.....</i>                                                                     | <i>44</i> |

|                                                                                                                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.3.3 Un territoire très vulnérable en termes de flux hydrique.....                                                                                           | 48        |
| 4.4.4 Une dynamique agricole existante.....                                                                                                                   | 55        |
| 4.5. Regards des acteurs.....                                                                                                                                 | 59        |
| 4.5.1 Un modèle d'aide au changement de pratique jugé intéressant par des agriculteurs.....                                                                   | 59        |
| 4.5.2 Inondation de terres agricoles et bassins de rétention d'eau sur Montfort Communauté : deux projets qui suscitent l'incompréhension d'agriculteurs..... | 59        |
| <b>V. FLUX ALIMENTAIRES .....</b>                                                                                                                             | <b>61</b> |
| 5.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux.....                                                                                              | 61        |
| 5.2. Problématiques et cadre méthodologique.....                                                                                                              | 62        |
| 5.2.1 Méthodes d'analyse statistique de la consommation ("méthode Terralim").....                                                                             | 62        |
| 5.2.2 Enquête en ligne sur la consommation alimentaire.....                                                                                                   | 63        |
| 5.2.3. Méthode d'analyse statistique de la balance alimentaire.....                                                                                           | 64        |
| 5.3. Analyse de la consommation alimentaire sur Montfort Communauté.....                                                                                      | 65        |
| 5.3.1 La consommation de 7 catégories de produits.....                                                                                                        | 65        |
| 5.3.2 Le budget des ménages consacré à l'alimentation à domicile sur Montfort Communauté.....                                                                 | 70        |
| 5.3.3 Données sur les lieux de consommation.....                                                                                                              | 72        |
| 5.3.4 Estimation de l'autoconsommation sur le territoire de Montfort Communauté.....                                                                          | 73        |
| 5.3.5 Les lieux d'achats alimentaires des habitants-es de Montfort Communauté.....                                                                            | 74        |
| 5.4. Balance alimentaire .....                                                                                                                                | 75        |
| <b>VI. DYNAMIQUES DES ACTEURS ET PRATIQUES.....</b>                                                                                                           | <b>77</b> |
| 6.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux.....                                                                                              | 77        |
| 6.2. Problématiques et méthodes adoptées.....                                                                                                                 | 77        |
| 6.3. Panorama des acteurs et des pratiques.....                                                                                                               | 78        |
| 6.4. Analyse de pratiques, freins et moteurs.....                                                                                                             | 79        |
| 6.4.1 Analyse des pratiques des productions agricoles.....                                                                                                    | 79        |
| 6.4.2 Analyse des pratiques de consommateurs-trices.....                                                                                                      | 79        |
| 6.4.3 Analyse des pratiques de transformateurs distributeurs.....                                                                                             | 80        |
| 6.4.4 Analyse des pratiques des agents des communes.....                                                                                                      | 80        |
| 6.4.5 Analyse des pratiques de la recherche et développement.....                                                                                             | 81        |
| 6.4.6 Analyse des pratiques des partenaires.....                                                                                                              | 81        |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                                                                                       | <b>82</b> |
| ..... ANNEXES                                                                                                                                                 | 84        |
| .....                                                                                                                                                         | 84        |

## LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS :

3P ou PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé  
AILE : Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement  
ADEME : Agence de la transition écologique  
ANSES : L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
CBB35 : Collectif Bois Bocage 35  
CC : Communauté de communes  
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie  
CCVIA : Communauté de communes Val d'Ille Aubigné  
CD35 : Conseil Départemental 35  
CEBR : Collectivité Eau du Bassin Rennais  
CETA : Centre d'études techniques agricoles  
CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique  
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  
CRESEB : Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne  
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie  
CSP (ou PCS) : Catégorie socioprofessionnelle  
CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural  
CT BV du Meu : Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu  
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole  
DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
DRAAF : Direction Régionale de de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
EA : Exploitation agricole  
EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée  
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
FD CUMA : Fédération Départementale des CUMA  
FIBOIS : Interprofessions du bois  
GAB FRAB : Groupement Agriculture Biologique Fédération Régionale des Agrobiologistes Bretons  
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
GES : Gaz à effet de serre  
GFA : Groupement foncier agricole  
GRDF : Gaz réseau distribution France  
GRTgaz : Gestionnaire du réseau de transport de gaz en France  
ENEDIS : Gestionnaire du réseau électrique en France  
EPTB Eaux & Vilaine : Établissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine  
GIE : Groupement d'Intérêt Économique  
GMS : Grandes et moyennes surfaces (distribution)  
GNR : Gazole non routier  
gr/j : grammes par jour  
HACCP : Hazard analysis and critical control points soit système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques  
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
INCA : Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
JA : Jeunes Agriculteurs  
kWc : kiloWatt crête

MSA : Mutualité Sociale Agricole  
MWh : MégaWattheure  
NAF : Nomenclature d'activité française  
NIMA : Non issue du milieu agricole  
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial  
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur  
PAC : Politique Agricole Commune  
PAI : Point accueil installation en agriculture  
PAT : Projet Alimentaire Territorial  
PARCEL : Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne et Locale  
PNA : Plan National de l'Alimentation  
PLA : Plan Local Agricole  
PLUi : Plan Local Urbanisme Intercommunal  
PPEANP : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains  
RA : Recensement Agricole  
RDI : Répertoire départ-installation  
REPAS : Réenchanter nos assiettes pour le plaisir des enfants, le maintien d'une agriculture locale de qualité et la santé de tous  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SAGE : Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau  
SARL : Société anonyme à responsabilité limitée  
SAT : Système alimentaire territorialisé  
SAU : Surface agricole utile  
SCEA : Société civile d'exploitation agricole  
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau  
SIREN : Système d'identification du répertoire des entreprises  
SIQO : Signe d'identification de l'origine et de la qualité (des produits)  
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire  
STEP : Station d'épuration des eaux usées  
tMB/ha : Tonne de matière brute par hectare  
mm/j : millimètres par jour  
UGVO : Unité de Gestion Vilaine Ouest  
ZAN : Zéro artificialisation nette  
ZNT : Zone de non traitement

# I. Etude Agri Alim : contexte et objectifs de la mission et cadre méthodologique adopté

## 1.1. Objectifs fixés pour cette étude

Le PCAET, au moment de sa conception, a suscité une mobilisation importante du monde agricole, qui s'est traduite par une participation active et en nombre aux ateliers de concertation organisés dans ce cadre. Le PCAET est néanmoins perçu, au moment du lancement de cette mission, comme un document institutionnel et une démarche descendante qui ne suscite pas d'adhésion de la part du secteur agricole. Les objectifs formulés manquent par ailleurs d'opérationnalisation, de concret. Enfin, le PCAET n'a pas de **potentiel énergétique** arrêté - une étude de planification est programmée en ce sens.

Cette mission Agri-Alim a pour **objectifs principaux** de :

- ✓ Re-mobiliser les agriculteurs et mobiliser les acteurs alimentaires afin de partager les constats et définir ensemble une vision commune à horizon 2030,
- ✓ Rafraîchir les données collectées par les divers services de Montfort Communauté et favoriser la transversalité entre les domaines énergies, alimentaire et l'agriculture en lien avec l'économie circulaire et notamment la gestion des déchets,
- ✓ Faire émerger des actions opérationnelles sous la forme de fiches-actions qui ne soient pas reçues par les acteurs agricoles comme des contraintes supplémentaires, mais vues comme une construction gagnant-gagnant (le risque engagé doit être couvert par les bénéfices et les actions doivent être neutres en argent et en temps),
- ✓ Mettre en place les conditions pour que ces actions soient appliquées (c'est-à-dire, mises en place) par au moins 50 % des acteurs concernés notamment les agriculteurs à travers au moins 1 fiche-action. Les fiches actions comporteront un pas de temps.

L'étude est composée de **5 parties** :

Partie 1 | Diagnostic

Partie 2 | Étude d'opportunité d'une légumerie

Partie 3 | Concertation des acteurs

Partie 4 | Planification des investissements

Partie 5 | Accompagnement des structures de restauration collective

Le présent rapport intermédiaire expose les éléments de méthodes et les résultats de la partie 1 - Diagnostic. Dans la structuration du document, chaque section est présentée selon un schéma similaire :

- En début de section un encart et un résumé pour une lecture rapide :
  - Un encart sur les chiffres clés
  - Un résumé sur les enseignements généraux et grands enjeux
- Ensuite, le contenu est détaillé de la manière suivante :
  - Problématiques et cadres méthodologiques : exposé des méthodes mobilisées
  - Analyse : présentation des contenus et des résultats
  - Regards des acteurs : retour des acteurs issus des entretiens et réunions.

Pour cette première partie diagnostic de territoire, une des réussites fixées est

que chacun puisse partager les constats - que chaque acteur comprenne les problématiques des autres acteurs et que l'ensemble des partenaires confrontés à des difficultés similaires constate la nécessité de travailler ensemble. La construction d'un argumentaire commun, d'une culture commune, avec quelques éléments clés formalisant un constat partagé, est une des attentes principales du diagnostic.

Ce diagnostic constitue une base pour la partie 3 concertation des acteurs.

### L'équipe mobilisée sur cette étude

Cette étude a été réalisée par le groupement Terralim qui rassemble :

- La SCOP Terralim (représentée ici par Blaise Berger, Valentine Bossu et Nadège Noisette)



- L'association AILE (représentée par Armelle Damiano et Gary Lucarelli)



- Le Groupement des Agrobiologistes de Bretagne (GAB) Agrobio 35 (représenté par Laura Toulet, Anne Randall et Pauline Cros)



- Le CIVAM 35 IT (représenté par Mathilde Lefèvre)



## 1.2. Enjeux centraux de l'étude Agri Alim

Cette étude programmée de juillet 2022 à septembre 2023 entend donner un cadre concerté pour préciser des pistes opérationnelles mobilisatrices cohérentes avec des objectifs globaux.

Les enjeux centraux sont de :

- ✓ Mobiliser les acteurs agricoles et alimentaires sur le territoire pour une démarche cohérente et concrète en faveur de l'environnement ;
- ✓ Définir un cadre pour rester un territoire de polyculture-élevage avec des entreprises agricoles et agroalimentaires qui s'approprient une démarche de progrès environnemental ;
- ✓ Créer du développement économique à partir des ressources actuelles pour la transition ;
- ✓ Connecter l'amont et l'aval de la chaîne alimentaire.

Le diagnostic doit poser les bases pour appréhender ces différents enjeux. Un cadre méthodologique adapté est proposé pour ce diagnostic.

## 1.3. Cadre méthodologique adopté

La méthodologie prévoit une approche à partir de plusieurs angles :

- Des savoirs froids - bibliographie, statistiques, données départementales et régionales notamment,
- Des savoirs chauds - bibliographie, remontées du terrain - entretiens, événements, réunions copil/cotech, enquête en ligne.

Ce croisement de 2 types de données est présenté selon plusieurs parties thématiques précisées dans le cahier des charges :

- ✓ Installation, transmission et flux fonciers : un portrait agricole est ainsi présenté avec un focus sur le renouvellement des générations agricoles,
- ✓ Opportunités de développement des énergies renouvelables : la méthanisation, le solaire photovoltaïque, l'éolien, le bois énergie sont abordés,
- ✓ Gestion de l'eau : la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau,
- ✓ Flux alimentaires : des éléments sur la consommation et un outil de sensibilisation sont présentés.
- ✓ Enfin, une partie sur la dynamique des acteurs reprend un état des lieux sur différentes catégories d'acteurs et notamment les agriculteurs.

Chaque partie thématique est construite de manière similaire avec la possibilité d'une double lecture, l'une rapide, l'autre approfondie :

- Les informations essentielles sous forme deux encarts reprend les chiffres clés puis les enseignements généraux et grands enjeux,
- Les problématiques et le cadre méthodologique liés à la partie thématique sont précisés,
- L'analyse des données met en avant de manière détaillée les résultats,
- Enfin, "regards des acteurs" donne un aperçu de la dynamique des acteurs concernés par la thématique,

## II. Flux fonciers et installation-transmission

### 2.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux

- 484 actifs agricoles = 2.96% de la population active (3.1% en Ille-et-Vilaine) = - 35% entre 2010 et 2020
  - 193 exploitations agricoles en 2020 (297 en 2010)
  - 12 246 ha de SAU
  - 324 ETP
  - 299 chefs d'exploitation (432 en 2010)
- Principales productions
  - Bovin lait (90 exploitations agricoles - 46%) - cheptel en augmentation
  - Céréales et protéagineux (26 exploitations agricoles)
  - Polyculture élevage (22 exploitations agricoles)
  - Bovins viande (16 exploitations agricoles) - cheptel en diminution
  - Porcins (8 exploitations agricoles)
  - Autres : autres grandes cultures, bovins mixtes, équidés, granivores, maraîchage (3 exploitations agricoles), fruits (0 exploitation agricole)
- Caractéristiques foncières et agricoles du territoire :
  - 39 fermes de - de 20 ha
  - 30 fermes de 20-50 ha
  - 63 fermes de 50-80 ha
  - 61 fermes de + 80 ha
- Évolution entre 2010 et 2020 :
  - 35% d'EA
  - 133 chefs d'exploitation (- 31%)
  - 87 ETP (- 21%)
  - +40% de SAU moyenne (de 44 à 64 ha)
  - 53% d'EA individuelles, +2% de GAEC, -28% d'EARL
- Plus de la moitié des exploitant·es a entre 50 et 60 ans, et se posera la question du départ en retraite d'ici 5 à 10 ans, soit entre 2027 et 2032.
- En 2020, au total, on dénombre 36 exploitations (19% des fermes) dont les chefs d'exploitation ont plus de 60 ans.
- Prix moyen de l'hectare en 2022 : autour de 5 000€ sur le territoire, avec cependant des disparités (secteur de Bédée et Pleumeleuc avec une forte augmentation de prix jusqu'à 7 000€ l'hectare agricole).
- 11 projets accueillis pour l'aide jeunes agriculteurs Instal'Agri attribuée par Montfort Communauté en 2021, soit 12 personnes.

#### Enseignements généraux et grands enjeux :

Le renouvellement des générations agricoles est un défi important pour Montfort Communauté car le nombre d'agriculteurs et agricultrices décroît fortement depuis plusieurs dizaines d'années. En effet, le nombre d'installations ne compense pas les arrêts d'activités observés depuis les années 1970. Ainsi, nous observons une concentration des moyens de production avec une augmentation moyenne de la surface par ferme.

Les porteurs et porteuses de projet ont, d'une manière caricaturale, 2 origines : issues ou non du milieu agricole. Les porteurs et porteuses de projet issues du milieu agricole ont un accès facilité à l'installation agricole lorsqu'ils et elles reprennent les fermes familiales. Dans le cadre d'installations hors cadre familial, ils et elles bénéficient de leur connaissance intime du monde agricole, ce qui facilite leur insertion sur les fermes qu'ils et elles souhaitent reprendre. Les porteurs et porteuses de projet non issues du milieu agricole ont un "chemin" plus long vers l'installation agricole : découverte du milieu agricole, formation, acquisition d'expérience... sont des étapes-clés. La part des installations aidées qui sont le fait de porteurs et porteuses de projet non issues du milieu agricole s'établit à 44% en 2021 : ils et elles sont un public important pour le renouvellement des générations en agriculture.

Les fermes orientées vers l'élevage ou les céréales sont peu privilégiées par les porteurs-euses de projet non issues du milieu agricole. Ces porteurs-euses de projet s'orientent

spontanément vers des productions qu'ils et elles perçoivent avec une dimension éthique et politique forte (écologique, alternative au modèle dominant, indépendant des circuits industriels, incarner l'agriculture de demain),

mais aussi en prenant en compte et en faisant des compromis par rapport au mode de vie qu'ils et elles projettent par rapport à la production (volume horaire et organisation du travail, vie sociale, niveau de vie). Leurs représentations sur l'accessibilité technico-économique de la production (acquisition de la ferme, apprentissage du métier) et l'acceptabilité sociale de la production choisie sont également des critères importants. Aussi, les porteurs et porteuses de projet s'orientent majoritairement vers des productions végétales (le maraîchage, l'arboriculture, les plantes aromatiques et médicinales) et leurs projets intègrent souvent la transformation et la vente directe et locale. L'accueil de ces porteurs et porteuses de projet demande une articulation et un accompagnement pour les amener au parcours institutionnel de l'installation aidée en agriculture. Ces installations impliquent des changements dans l'agriculture du territoire.

Il existe des opportunités pour le territoire de Montfort Communauté : les installations en agriculture des dernières années montrent la créativité et la recherche de réponses aux préoccupations actuelles. L'entrée dans l'agriculture

#### Notions et rappels en lien avec le SRADDET, la disposition ZAN et le foncier

- Le SRADDET, schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, est institué par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe). Chaque Région doit en adopter un - le Conseil Régional de Bretagne a adopté son SRADDET le 18 décembre 2020, après 2 années de concertation dans le cadre de la démarche Breizh COP. Ce document de planification fixe 38 objectifs de moyen et long termes sur le territoire régional, notamment en matière : d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.
- En ce qui concerne le foncier, la loi du 22 août 2021 (loi "Climat et Résilience") a apporté de nouvelles dispositions à intégrer dans les SRADDET : les dispositions « ZAN » pour Zéro Artificialisation Nette.
  - A l'échelle régionale, cette disposition introduit le fait que la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ne peut excéder la moitié de la consommation observée pour ces mêmes espaces au cours des dix années précédentes (2011-2021).
  - Par ailleurs, la loi introduit la notion de lutte contre l'artificialisation dans les objectifs du SRADDET (nomenclature de 5 catégories de sols artificialisés et 3 non artificialisés). Le SRADDET doit désormais fixer une trajectoire régionale permettant d'aboutir au zéro artificialisation nette des sols (ZAN) ainsi que, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.
- Les SCOT, les Plans de mobilité, les PCAET (et les chartes de PNR) doivent prendre en compte les 38 objectifs et être compatibles avec les 26 règles du fascicule du SRADDET, soit au moment de leur rédaction, soit au moment de leur révision.

est de plus en plus accompagnée. Les personnes non issues du milieu agricole inventent de nouvelles façons de s'installer (installation en collectif, GFA, solidarité citoyenne...), développent des fermes pour répondre à l'autonomie alimentaire du territoire et montrent une préoccupation forte de s'ancrer dans le territoire (via la commercialisation notamment - produire pour les acteurs du territoire).

Concernant la transmission, de nombreuses fermes ne réalisent pas de démarche particulière et seraient par défaut et à terme destinées à l'agrandissement. Un travail d'animation territoriale et d'accompagnement humain est nécessaire et primordial : pour aller chercher ces cédants "invisibles", un accompagnement de proximité serait à mettre en place en prenant en compte les dimensions psychosociales de la transmission. Pour accompagner les personnes dans l'élaboration d'un projet de transmission, les dimensions humaines sont ainsi centrales car il n'est pas seulement question d'argent et de matériel mais aussi de savoir-faire, d'histoire et d'identité.

## 2.2. Problématiques et méthodes adoptées

La question centrale à ce stade de l'étude et concernant la thématique de l'installation-transmission est la suivante : **à partir de la connaissance de la situation locale en matière de renouvellement des générations et de flux fonciers, quelles analyses tirer et quelles solutions mobiliser sur et pour le territoire ?**

Afin de répondre à cette problématique, une liste d'objectifs est détaillée. Cette partie du diagnostic doit permettre de faire un état des lieux :

- Des dynamiques d'installation (surfaces et productions) en lien avec les besoins alimentaires locaux
- Du parcellaire, de l'agrandissement, de l'évolution des tailles d'exploitations agricoles
- De l'aide régionale attribuée par Montfort Communauté aux jeunes agriculteurs - et ainsi permettre d'aboutir à des éléments inspirants dans le cadre du renouvellement en cours de la convention régionale d'aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs (JA)
- Des actions mises en place par d'autres collectivités pour l'installation-transmission et la gestion du foncier agricole

Afin d'y parvenir, la méthode adoptée repose à la fois sur des documents bibliographiques et statistiques, des échanges et rencontres avec des acteurs concernés (SAFER, porteurs de projet agricoles, agriculteurs/trices...) ainsi que sur des retours d'expériences portées par des territoires proches.

Les outils et moyens mobilisés sont les suivants :

- Analyses statistiques et bibliographiques

Données MSA (répertoire des exploitantes agricoles), données Chambre d'Agriculture et services de l'État (publications annuelles des chiffres de l'installation-transmission en Bretagne<sup>1</sup>), recensement agricole national (RA 2020, comparé au RA 2010, pour l'âge des exploitantes agricoles<sup>2</sup> et la main d'œuvre agricole<sup>3</sup>) notamment l'analyse à l'échelle de Montfort Communauté réalisée par la DRAAF Bretagne<sup>4</sup>, diagnostics agricoles du PCAET et du PLUi, tableur de suivi de l'aide JA attribuée par Montfort Communauté ;

- Rencontres

Participation à un événement local axé installation-transmission le 17 novembre 2022, organisation d'un Café Territoire le 5 décembre 2022 (Café territoire : faire se rencontrer des acteurs du territoire, favoriser l'interconnaissance, développer des liens, aborder ensemble des questions liées à l'installation) ;

<sup>1</sup> Chiffres-clé 2021 [Création Réprise Transmission en Agriculture, CRAB, mars 2022](#)

<sup>2</sup> Agreste Études n°2 2022 - RA 2020 - [Age des exploitants et devenir des exploitations](#)

<sup>3</sup> Agreste Études n°3 2022 - RA2020 - [Main-d'œuvre et externalisation des travaux](#)

<sup>4</sup> [https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts\\_ra2020\\_cc\\_montfort\\_communaute.html](https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_montfort_communaute.html)

➤ Entretiens

Entretien avec Baptiste Geste, conseiller SAFER sur l'ouest du département Ille-et-Vilaine (St Méen-le-Grand/Redon) le 7 novembre 2022, entretiens collectifs agriculteurs ;

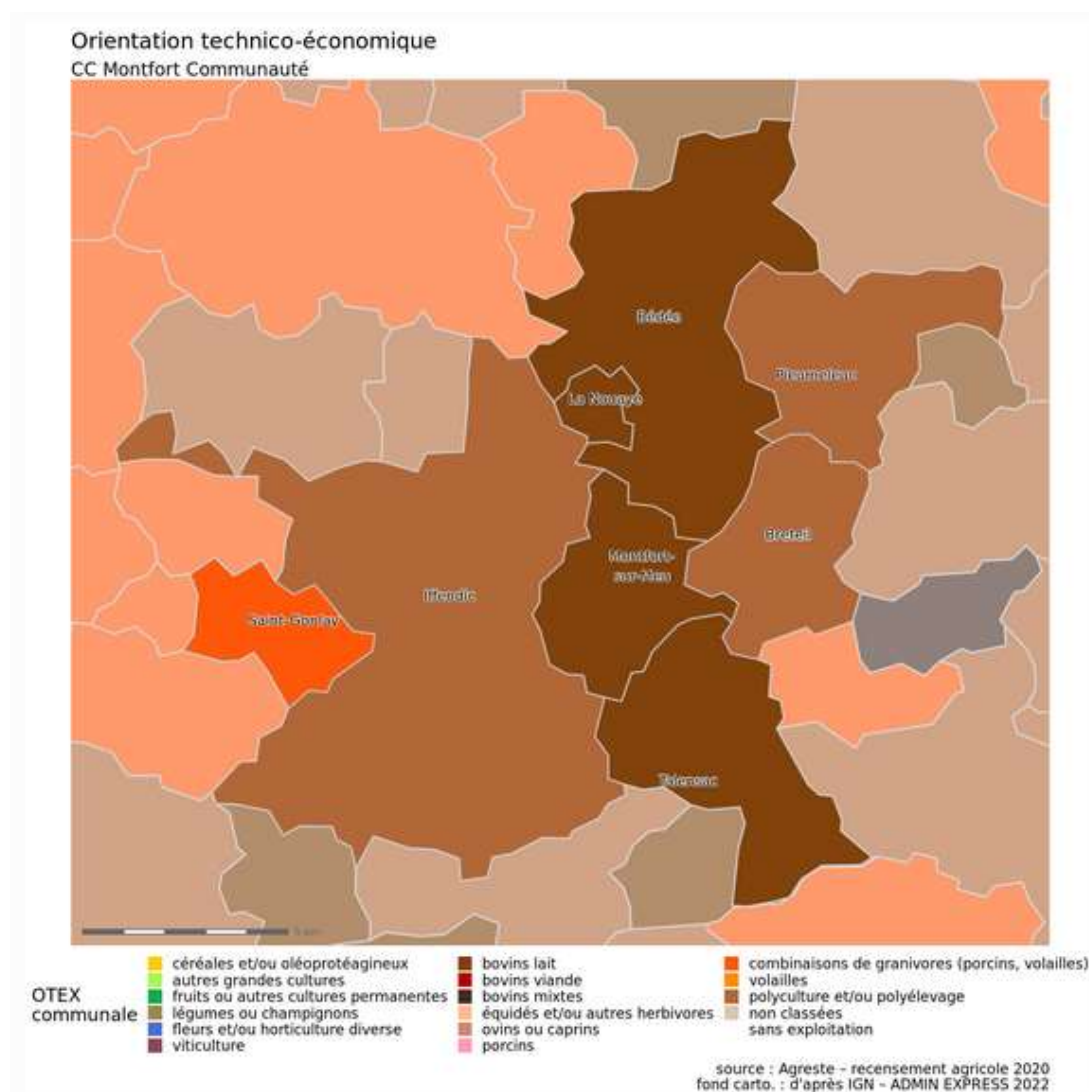
➤ Retours d'expériences

CC Val d'Ille-Aubigné et CA Dinan Agglomération, et travail de repérage bibliographique non exhaustif réalisé par le Civam35IT auprès de collectivités territoriales s'impliquant sur la thématique de la transmission agricole pour le Comité Consultatif Agricole du département d'Ille et Vilaine en 2019.

## 2.3. Analyse des résultats

### 2.3.1. Portrait et dynamiques agricoles sur Montfort Communauté

La carte n°1 ci-dessous, qui présente les productions principales des exploitations agricoles, souligne l'importance de l'élevage bovin lait et de la polyculture.



Carte 1: Orientation technico-économique des exploitations agricoles de Montfort Communauté

Le diagramme ci-contre apporte une vision plus détaillée des productions agricoles locales en 2020 et de leur répartition en nombre.

Ainsi, les chiffres du RA2020 nous précisent que, sur les 193 exploitations agricoles (EA) du territoire :

- 90 exploitations agricoles sont en production bovin lait, soit 46%,
- 26 ont pour productions principales des céréales et protéagineux,
- 22 sont en polyculture-élevage,
- 16 sont en bovin viande (vaches allaitantes),
- 8 en élevage porcin,
- Les autres se répartissent entre autres grandes cultures, bovins mixtes, équidés, granivores (porc et/ou volaille), maraîchage (3 fermes).

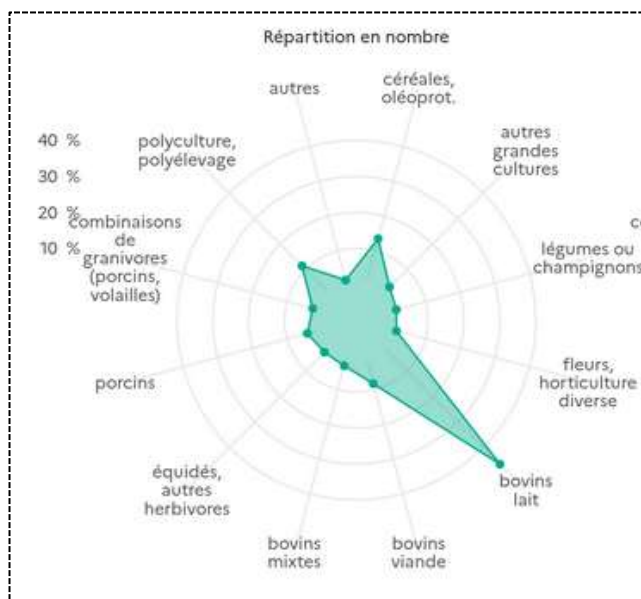


Diagramme 1 : Répartition en nombre des EA de Montfort Communauté (source : Agreste, RA2020)

Quelle a été l'évolution connue par ces exploitations agricoles en matière de nombre et de surface entre 1970 et 2020 ?

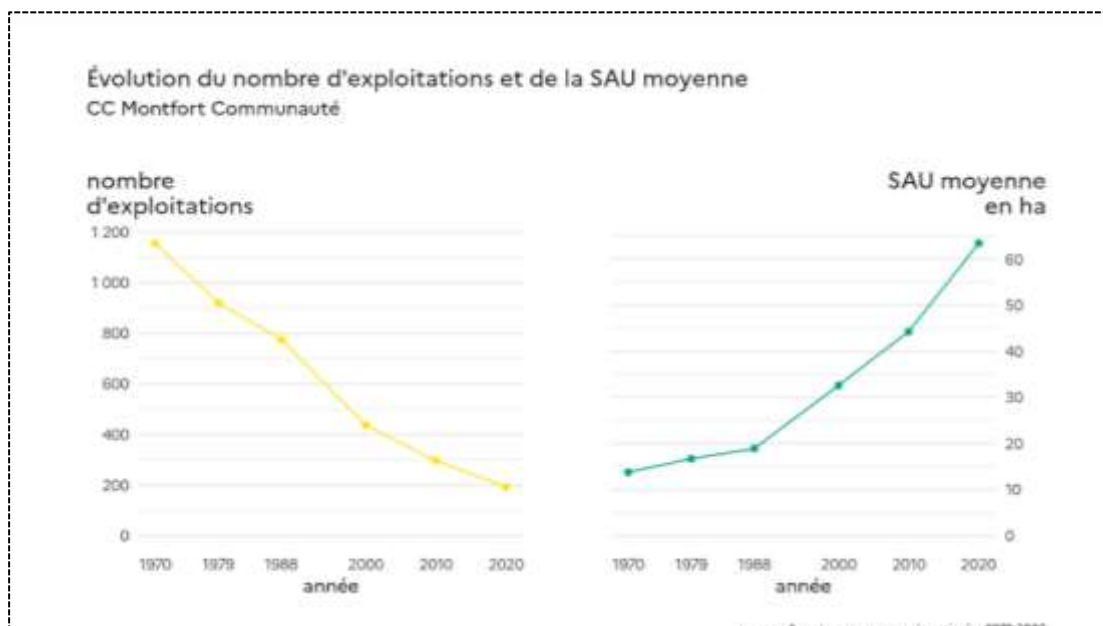


Diagramme 2 : Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne sur Montfort Communauté entre 1970 et 2020

Le diagramme n°2 met en avant la dimension historique de l'agrandissement des exploitations agricoles sur le territoire. Ainsi, la superficie moyenne d'une exploitation était de 32 ha en 2000, puis de 44 ha en 2010 et passe à 64 ha en 2020. Le nombre d'EA évolue quant à lui de manière inversement proportionnelle à la surface agricole utile (SAU) moyenne par EA.

Ainsi, rien qu'entre 2010 et 2020 :

- Le nombre d'EA a diminué de 35%,
- Le nombre de chefs d'exploitation a diminué de 31 % - passant de 432 à 299. 133 personnes ont quitté le secteur agricole en 10 ans,
- Le nombre d'équivalents temps plein agricoles s'est réduit de 21% - soit 87 personnes en moins,

- A l'opposé, la SAU moyenne grossit de +40%.

Les structures juridiques agricoles évoluent elles aussi : 53% des EA individuelles et 28% des EARL disparaissent, quand les GAEC restent stables en nombre.

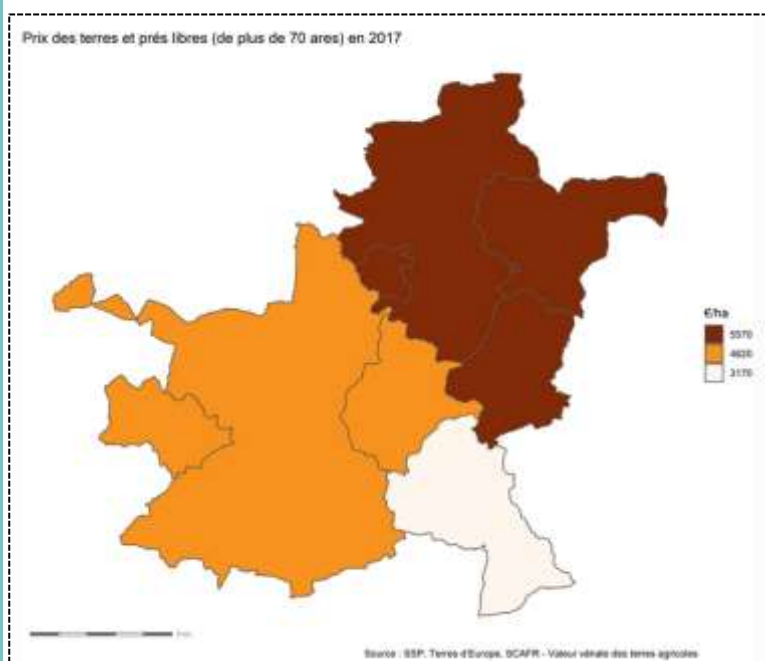
Il semble important de rappeler à ce stade que ces caractéristiques d'évolution ne sont pas propres au territoire de Montfort Communauté, mais bien identiques aux dynamiques observées à l'échelle départementale. Ainsi, l'observation des évolutions à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine apporte elle aussi des informations utiles sur ce qui se passe à l'échelle plus locale.

### Quelles sont les caractéristiques foncières et agricoles du territoire ?

Sur les 193 EA :

- 39 font moins de 20 hectares
- 30 se répartissent entre 20 et 50 hectares
- 63 sont entre 50 et 80 hectares
- 61 font plus de 80 hectares

Ainsi plus de 60% des EA ont une SAU soit égale soit supérieure à la moyenne locale (64 hectares).



Carte 2 : Valeur vénale des terres agricoles sur Montfort Communauté (2017)

Quant aux prix des terres agricoles, ceux-ci découpent le territoire en 2 grandes zones (voir carte n°2 ci-après) :

- Une zone Nord-Ouest plus proche de la métropole rennaise, et plus sujette à des projets d'urbanisation, où l'hectare se vend près de 5600€ (en 2017),
- Une zone Sud-Est plus rurale où l'hectare vaut 4620€ (en 2017), voire 3170€.

En comparaison, au niveau départemental en 2017, le prix moyen de l'hectare sur la zone "région centrale" dont Montfort Communauté fait partie était de 5158€/ha, et de 4460€/ha toutes zones du département confondues.

D'après la SAFER (entretien du 7 décembre 2022) le prix de l'hectare en 2022 reste globalement autour de 5000€ sur le territoire, avec cependant des communes qui sortent du lot. Ainsi, les terres de Bédée et Pleumeleuc connaîtraient une forte augmentation de prix pour atteindre 7000€ l'hectare agricole.

### 2.3.2 Pyramide des âges et renouvellement des générations

Cette partie du diagnostic est consacrée à l'observation de l'âge des exploitants/tes agricoles afin de tirer des informations sur l'impact à venir des départs en retraite sur le territoire, au regard du devenir des exploitations agricoles. **Les départs mèneront-ils à des installations ? Comment sont-ils réfléchis et préparés ?**

Le diagramme n°3 ci-après présente l'évolution de l'âge des chefs d'exploitation entre 2010 et 2020. Il met en avant le fait qu'une tranche importante des exploitants-tes actuels-les - environ 135 sur les 299 chefs, soit plus de la moitié des exploitants-tes - ont entre 50 et 60 ans, et se poseront la question du départ en retraite d'ici 5 à 10 ans, soit entre 2027 et 2032.

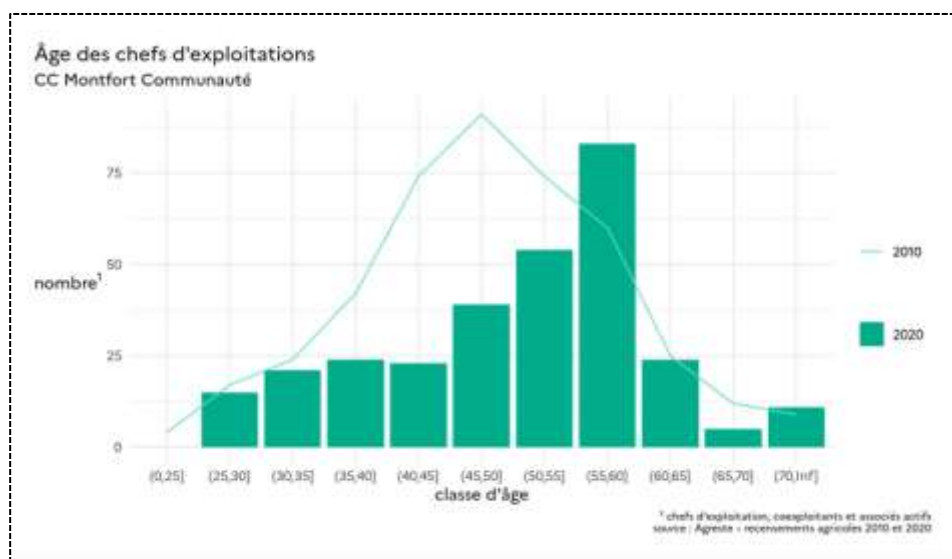


Diagramme 3 : Évolution de l'âge des chefs d'exploitations entre 2010 et 2020

### Quel avenir pour les EA concernées ?

Au total sur Montfort Communauté, on dénombre 36 exploitations (19%) dont les chefs d'EA ont plus de 60 ans en 2020. Parmi eux :

- 8 disent ne pas savoir ce que va devenir leur exploitation - soit presque 25%,
- 15 prévoient de la transmettre (reprise par un coexploitant, membre de la famille ou tiers),
- 11 ne prévoient pas de s'arrêter dans l'immédiat,
- 2 EA vont aller à l'agrandissement ou à un usage non agricole.

La consultation du Répertoire Départ Installation (RDI) au 10 novembre 2022 nous informe que, pour le territoire de Montfort Communauté, 3 annonces seulement sont publiées pour la cession d'EA. En Bretagne, 4294 EA sont concernées par un départ en retraite proche (les chefs ont plus de 60 ans en 2020) pourtant 666 seulement sont inscrites au RDI : toutes les EA concernées par la transmission ne démarrent donc pas les démarches de transmission.

Le faible nombre d'annonces au RDI peut s'expliquer par le fait que le sujet est peu abordé dans les fermes et par leur environnement. Le retour de la SAFER sur ce point est que l'information passe rarement par les canaux visibles et officiels : les cédants ont en général très souvent un candidat à la reprise pour l'installation ou pour l'agrandissement, et ne passent par le RDI pour le trouver. Difficile, dans ce cas, d'intervenir.

Quoiqu'il en soit, la conclusion reste, selon nous, que la mobilisation est très/trop faible sur ce territoire et autour du thème du renouvellement des générations.

Ce constat est également valable à l'échelle du Département, de la Région et de la France. Pour des raisons liées notamment aux trop petites retraites agricoles, les terres productives partent plus facilement à l'agrandissement ou à l'urbanisation qu'à la reprise par une nouvelle exploitante. Le nombre de porteurs de projet agricoles n'est par ailleurs pas équivalent au nombre de départs en retraite.

## Qu'en est-il du côté des porteurs de projet agricoles ? Quels sont leurs effectifs et quelle est la nature de leurs projets ?

En Ille-et-Vilaine, en 2021, 777 personnes portent un projet agricole et le font savoir auprès de Points Accueil Installation (PAI) au niveau des antennes locales de la CRAB. Ces porteurs de projet ont en moyenne 30,8 ans. Leur parcours d'installation, comme partout ailleurs en France, est construit autour de 3 étapes différentes :

- Le PAI : dispositif de premier accueil, au niveau duquel les porteurs de projets sont reçus en entretien avec différents acteurs de l'installation (chambre, GAB, CIVAM, JA) ;
- Le 3P ou PPP, Plan de Professionnalisation Personnalisé, indispensable pour l'installation aidée ;
- L'installation agricole aidée ou non-aidée.

Sur les 777 porteurs de projet reçus en 2021 en PAI au sein des antennes locales de la CRAB<sup>5</sup> :

- 60 % ont été orientés vers le PPP,
- 20 % sont en recherche de foncier, inscrits au Répertoire Départ Installation,
- 21 % se sont vu proposer des journées d'informations ou formations en émergence de projet,
- 213 personnes ont validé leur PPP, soit une perte de 73% des 777 personnes inscrites,
- Et finalement, 124 personnes s'installent et reçoivent les aides JA de la région (montant de 22 000€).

Ce passage de 777 à 124 indique une perte très importante de personnes intéressées et motivées par l'installation agricole (- 84%). Cela s'explique par la difficulté d'accès au foncier, le régime spécifique des aides JA, de la maturité du projet avec la nécessité de mettre en place des processus de formalisation du projet ou encore un changement d'orientation professionnelle. Comment susciter des vocations pour avoir davantage de porteurs de projet agricoles ? Comment les accompagner pour que leur projet se concrétise ?

Sur les 124 installations aidées en 2021 :

- 44% sont assurées par des personnes non issues du milieu agricole (NIMA),
- 79% se font dans le cadre d'une transmission-reprise (2020 : 80%), ce qui veut que 20% sont des créations, souvent plus compliquées que la reprise,
- 53% se font en GAEC (de 81 ha en moyenne), contre 30% d'installation en individuel (35 ha en moy) et 7% en EARL/SCEA/SARL (115 ha en moyenne),
- 30% comportent un volet vente directe,
- 41% sont en agriculture biologique,
- 32% des nouveaux chefs d'exploitation sont des femmes.

Notons enfin que les fermes orientées vers l'élevage ou les céréales sont peu privilégiées par les porteurs de projet et que ceux-celles-ci sont intéressées par le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la vente directe et locale.

Ces chiffres, et notamment le nombre de NIMA, indiquent qu'une forme de révolution est en cours dans le milieu agricole régional et local : les jeunes installées pour près de la moitié d'entre eux / elles, n'apportent pas avec eux la culture agricole et ne sont pas inscrites dans les réseaux agricoles locaux et familiaux. Le modèle agricole du département est voué à évoluer également car les projets sont moins orientés vers la production laitière.

---

<sup>5</sup> Chiffres-clé 2021 [Création Reprise Transmission en Agriculture, CRAB, mars 2022](#)

En guise de synthèse, il y a peu de porteurs de projet en rapport au nombre de personnes qui partent en retraite et le renouvellement des générations n'est pas assuré en agriculture ni en France, ni en Ille-et-Vilaine, ni à Montfort Communauté.

Les fermes orientées vers l'élevage ou les céréales sont peu privilégiées par les porteurs de projet, notamment celles et ceux qui sont non issues du milieu agricole. Aussi, l'agriculture du territoire de Montfort Communauté est remise en cause dans sa capacité à maintenir une activité agricole sur son territoire. Il existe toutefois une opportunité pour l'autonomie alimentaire du territoire : les porteurs de projet actuellement en 35 sont intéressés par le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la vente directe et locale - or, ces productions sont actuellement importées.

### *2.3.3. L'aide JA de Montfort Communauté : porte d'entrée dans le milieu agricole et signe d'accueil pour l'installation*

Montfort Communauté ne dispose pas de la compétence agricole mais a souhaité affirmer la volonté de soutenir les installations agricoles sur son territoire, au travers de la compétence développement économique.

Ainsi, depuis 2017, l'EPCI complète l'aide régionale de 2000€, d'une aide à l'installation (prise en charge de formation entre autres) plafonnée à 3000€ pour chaque nouvelle installation agricole sur son territoire. Les conditions à rassembler afin d'en bénéficier sont les suivantes :

- ✓ Avoir moins de 40 ans,
- ✓ S'installer pour la première fois en tant que cheffe d'exploitation en individuel ou en société, dans le cadre d'une transmission familiale ou non,
- ✓ Être inscrite à la MSA comme cheffe d'exploitation à titre principal,
- ✓ Avoir le statut d'agriculteurrice,
- ✓ Avoir validé un PPP (plan de professionnalisation personnalisé),
- ✓ Implanter son siège d'exploitation sur la communauté de communes,
- ✓ Réaliser un suivi post-installation : suivre au moins une formation et/ou réaliser un diagnostic et bénéficier de prestations de conseil avec notamment pour objectif la diminution de l'impact environnemental de l'exploitation.

Cette aide tripartite baptisée "Instal'Agri" repose sur une convention partenariale avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB) et la Région Bretagne, et n'est pas conditionnée à ce jour par une forme de cohérence avec la politique environnementale du territoire (pas d'éco-conditionnalité).

Depuis 2019 (chiffres 2017 et 2018 non connus) sur Montfort Communauté :

- 27 porteurs de projets ont été reçus dans le cadre de cette aide à l'installation (4 candidats en 2019, 6 en 2020, 12 en 2021, 5 en 2022),
- 15 dossiers ont obtenu une validation des aides à l'heure actuelle (3 de 2019, 4 de 2020, 8 de 2021),
- 10 dossiers sont clos.

Sur les 15 dossiers qui ont obtenu une validation, les productions sont les suivantes :

- 9 en production laitière (dont 2 bio),
- 1 en production laitière bio et cultures atypiques,
- 2 en production laitière et cultures,
- 1 en production laitière et porcine
- 2 en production caprine

Les autres porteurs de projet ont des projets variés : production laitière et avicole, polyculture élevage vaches laitières, production laitière bio et céréales pour

l'alimentation humaine avec transformation boulangère, maraîchage, plantes aromatiques et médicinales en vente directe, etc.

Cette aide est une forme d'engagement de la collectivité et porte un message : politiquement, les installations sont les bienvenues sur le territoire. Mais le discours et les compétences du territoire sont-ils en cohérence avec ce message ?

### *2.3.4. Montfort Communauté : un territoire d'accueil pour les porteurs de projet ?*

Des porteuses de projet sont attirées par ce territoire pour plusieurs raisons mentionnées lors de temps d'échanges : les paysages vallonnés, la dimension à taille humaine de l'EPCI, le fait qu'il soit rural mais doté de plusieurs pôles urbains de taille modeste où les services et équipements sont développés (collège, lycée, hôpital), et la proximité avec l'agglomération rennaise (secteur d'emploi pour le ou la conjointe) en sont les premiers éléments.

La dynamique économique locale qui offre des débouchés agricoles (magasins bio, vrac, marchés plein-vent, etc.) et la volonté politique de développer l'approvisionnement local de la restauration collective depuis 2017 sont également perçues de manière positive, et motivantes, à intégrer dans les études de marchés demandées pour valider le PPP.

Par ailleurs, les porteuses de projet ont pour la plupart parlé d'actions de soutien développées par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et / ou Dinan Agglomération (voir 3.5. Pour s'inspirer, quelques retours d'expériences). Ils savent par conséquent ce que des territoires peuvent mettre en place pour faciliter l'installation et la transmission (conventions vigi-foncier, échanges entre acteurs, etc.), et s'attendent à trouver des logiques et vellétés proches sur un territoire ciblé comme celui de Montfort Communauté.

La réalité sur Montfort Communauté en matière d'accueil de porteurs de projet n'est toutefois pas encore au niveau attendu par les personnes concernées. Ainsi, le public porteur de projet non-issu du milieu agricole (NIMA), sa culture et sa vision de l'avenir en matière d'agriculture restent encore méconnus par la collectivité et par les acteurs qui l'animent. Pour preuve ou illustration :

- à ce jour, 1 seul café territoire ou café installation a été animé sur cet EPCI - les temps d'échanges et de dialogue entre porteurs de projet et cédants n'existaient pas jusqu'alors ;
- les préjugés sont globalement négatifs et teintés d'inquiétude vis-à-vis des porteurs de projet - ou même des agriculteurs néo-ruraux et pluri-actifs - NIMA (sources : échanges SAFER du 7 décembre 2022, café territoire du 12 décembre 2022, entretiens collectifs agriculteurs de décembre 2022).

### **Quels sont les constats et l'analyse proposés du côté des agriculteurs actuels et futurs cédants ?**

En dépit de l'aide JA mise en place, Montfort Communauté n'est pas reconnue comme ayant développé ses compétences et sa connaissance du milieu agricole (sources : entretiens collectifs agriculteurs de décembre 2022). Par ailleurs, le territoire n'a pas connaissance des dynamiques foncières, ni de possibilité d'agir en direction de celles et ceux qui semblent tenir les rênes (propriétaires).

En bref, l'EPCI part d'une page blanche sur cette thématique et tout reste à inventer ou à mettre en place.

## 2.4. Regards des acteurs

### *2.4.1. Regard de la SAFER sur le territoire de Montfort Communauté*

Lors de l'entretien avec la SAFER en décembre 2022, plusieurs éléments sont

ressortis :

- Sur Montfort Communauté, l'agriculture est très présente. Il y a beaucoup de mouvements fonciers (location-vente). "C'est un territoire attractif." ;
- Un nombre d'installations agricoles assez important est observé sur ce territoire ;
- Sur les communes de Bédée et Pleumeleuc, le contexte est très tendu : "il y a beaucoup de concurrence et de jalousie", les prix du foncier sont très élevés. Selon la SAFER, cela s'explique par les mentalités, le caractère familial des exploitations, un nombre d'exploitations important sur ces deux communes, etc. Par exemple, sur Bédée, il y a eu récemment 30 ha proposés : il y a eu 30 candidats (contre 5 à 10 candidats habituellement).

#### 2.4.2. Regard d'agriculteurs sur la thématique

Les éléments qui suivent sont issus des 3 entretiens collectifs avec des agriculteurs en novembre et décembre 2022, aux côtés d'éléments tirés de l'entretien avec la SAFER du 7 décembre 2022.

##### ➤ **La chute du nombre de chefs d'exploitation : une forme de fatalisme ?**

Plusieurs points nous poussent à penser que les acteurs agricoles sont informés de la possible brutalité de l'avenir pour l'agriculture locale, sans sembler parvenir à trouver les solutions et les mettre en place.

Les éléments de preuve qui conduisent à cette analyse sont présentés ici.

Tout d'abord, l'ensemble des agriculteurs participants aux entretiens l'affirment avec force : "*Dans 5 ans ça va bouger*", avec les départs en retraite et l'arrivée des "*nouvelles générations*" beaucoup moins orientées vers la production laitière. La mobilisation d'acteurs para-agricoles (ex. : événement du Crédit Agricole sur l'installation en décembre 2022) est une preuve de l'interrogation forcée par ce phénomène, pour ne pas dire l'inquiétude.

Pourtant, les agriculteurs rencontrés ne se sentent pas concernés par la transmission "*On n'sait pas*" "*On n'est pas encore concernés*" "*Ca se prépare 1 à 2 ans à l'avance*".

Pour plusieurs d'entre eux, un fils est associé au GAEC, la transmission est assurée a priori. Les rumeurs circulent aussi très vite et ils ont tous entendu parler de mauvaises expériences ailleurs, où le repreneur a fait évoluer la production avant de s'installer pour finalement changer d'avis et quitter le projet.

Côté SAFER, celle-ci ne perçoit pas de préoccupations des agriculteurs par rapport au renouvellement des générations et à l'installation agricole. Cela ne revient pas systématiquement dans les échanges SAFER-agriculteurs.

La transmission anticipée dépend selon eux de l'opportunité, de la rentabilité de l'exploitation.

Ensuite, l'agrandissement et la méthanisation rendent les EA non-transmissibles, d'après les agriculteurs rencontrés. La méthanisation est d'ailleurs citée pour les reprises-agrandissements, d'après ce qu'observe et en dit la SAFER (entretien décembre 2022) : "*la SAFER n'a pas à l'heure actuelle eu de transmission d'EA dotée d'unité(s) de méthanisation sur ce territoire, mais celle-ci peut être citée pour les reprises-agrandissement. L'agrandissement permet de conforter l'approvisionnement de l'unité de méthanisation.*"

##### ➤ **Les nouveaux types d'agriculteurs et agricultrices : une menace pour les agriculteurs implantés ?**

L'arrivée de nouveaux types d'agriculteurs sur le territoire est observée avec inquiétude voire colère et incompréhension par les agriculteurs implantés. Ces nouveaux agriculteurs sont :

Pour certains, "*des double-actifs qui produisent sur 20-30 ha et touchent des aides de la PAC,*

Et pour d'autres, "des auto-entrepreneurs producteurs de légumes sur de très petites surfaces (5000m<sup>2</sup>), non certifiés, non cotisants, qui vendent localement et créent une concurrence déloyale".

Ainsi, malgré le contexte inquiétant de non-renouvellement des générations agricoles, les acteurs en place ne semblent pas prêts à accueillir des publics différents, qui mettent en place des solutions diverses comme la pluri-activité et la production sur de petites surfaces. La SAFER constate que les NIMA ont "des manières de penser très différentes (bottes et livres opposés). Et ils sont méfiants vis-à-vis des administrations et institutions".

Ce point est à relier, selon nous, à la capacité du territoire à accueillir des porteurs de projets issus de milieux et cultures différents des agriculteurs disons traditionnels (voir paragraphe 3.3.3. Montfort Communauté : un territoire d'accueil pour les porteurs de projets ?). Si la volonté politique de Montfort Communauté est d'installer, quelle information et quelle mobilisation de la population agricole locale ?

### ➤ Quelles attentes des porteurs de projets vis-à-vis de Montfort Communauté ?

Les candidates à l'installation cherchent du soutien localement pour réaliser des projets de vie. Ils ont mentionné, lors des échanges, le besoin d'être aidés pour

- L'accès au foncier : mise à disposition de terres ou aide au repérage de terres à reprendre,
- L'accès aux débouchés commerciaux, notamment la restauration collective.

Enfin l'aide JA Instal'Agri semblerait mériter d'être mieux connue (un JA en entretien n'en avait pas entendu parler) et pourrait être conditionnée par une exigence de formation axée "environnement-écologie-sobriété" tel que le formulait un agriculteur entretenu.

## 2.5. Pour s'inspirer : quelques retours d'expériences

### 2.5.1. Les actions de Dinan Agglomération pour l'installation-transmission

Les actions listées ici sont issues de l'intervention de Patrice Gautier, VP de Dinan Agglomération<sup>6</sup>, en charge de l'agriculture et de la mer, venu témoigner lors du Forum Agri-Alim du 19 janvier 2023 tenu à Bédée.

- Une convention avec la CRAB pour réaliser des enquêtes auprès des agriculteurs de 55 ans et plus : ces enquêtes permettent de dénombrer certains projets et souhaits d'accompagnement, mais sans possibilité d'accéder aux coordonnées des principaux intéressés. Ces enquêtes ne vont pas être poursuivies ;
- Le repérage de porteurs de projets en lien avec la CRAB ;
- Des Cafés Transmission entre porteurs de projets et cédants du territoire animés par Agriculture Paysanne 22. L'agglomération est coupée en 8 secteurs, l'objectif est d'organiser un café installation tous les 10 à 20 kilomètres au moins une fois par an. "C'est efficace quand les gens viennent, et ça crée du lien entre les agriculteurs cédants". Il est difficile, là comme ailleurs, de faire venir les cédants, mais l'EPCI a la volonté de répéter ces cafés pour continuer à les mobiliser ;
- Des projets portés par des étudiants en BPREA afin d'étudier une ferme classique laitière et d'envisager des possibilités d'évolution ;

---

<sup>6</sup> Site internet <https://www.dinan-agglomeration.fr/Economie-numerique/Developpement-Economique/L-agriculture-et-l-alimentation>

- Un prêt d'honneur local entre 3000 et 5000€ avec l'initiative du Pays de Dinan, pour des installations non éligibles au prêt CRIT. Cette aide bénéficie à 3 à 4 emprunteurs par an sur le sujet ;
- Le suivi des vellétés de transmissions et notamment la recherche des agriculteurs qui ne préparent pas leur retraite en lien avec des structures para-agricoles ou collectivités à cause d'antécédents négatifs. *"C'est ce type de profil vers lequel Dinan Agglomération souhaite aller"*. A cette fin, l'EPCI a mis en place la mobilisation d'informateurs sur le territoire : un réseau de 10 à 15 retraités agricoles qui connaissent les communes alentour, qui repèrent les agriculteurs futurs cédants et qui leurs conseillent d'appeler le PAI de Plérin pour informer d'une transmission à venir.

A noter : la CA Dinan Agglomération n'a pas la compétence agriculture.

### *2.5.2 Les actions de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA)*

Les éléments listés ici sont issus d'échanges avec l'EPCI lors d'une rencontre organisée par le Pays de Brocéliande (commission Saveurs Locales) le 7 juin 2018 à l'Hôtel de la Communauté de communes VIA<sup>7</sup>. Les personnes qui présentaient le territoire étaient Jean Le Gall, maire de Vignoc et VP de la CCVIA en charge de l'agriculture et de l'aide à l'installation depuis 2014 ; Chrystelle Ménard, chargée de mission agriculture et développement économique.

- 2008 : lancement de la commission Plan Local Agricole (PLA) du Pays de Rennes et prise de la compétence optionnelle agriculture de proximité par la CCVIA. La majorité de l'époque se donne un objectif de 20% d'agriculture biologique sur le territoire de la CCVIA à l'horizon 2020. Une convention avec la SAFER est mise en place cette même année afin d'assurer une veille foncière : la SAFER fait remonter des notifications de tous les mouvements fonciers sur les 19 communes (les mouvements fonciers sont l'ensemble des actes et compromis de vente). La CCVIA a le droit de casser la vente d'un terrain agricole, en faisant intervenir la SAFER, si l'acheteur intéressé ne porte pas de projet agricole pour ces terres. Les notaires alertent en général les acquéreurs afin d'éviter ces situations.
- 2014 : la nouvelle majorité choisit de revoir les objectifs fixés par l'ancienne majorité et vise ainsi celui de 10 installations sur la durée du mandat et de ne pas laisser l'agriculture conventionnelle en dehors des projets : travail avec les bassins versants pour développer des mesures d'amélioration des pratiques en conventionnel. A la fusion avec le Pays d'Aubigné, la CCVIA garde la compétence optionnelle agricole et élargit le périmètre de la compétence - elle acte par ailleurs la programmation d'actions de soutien, de développement et de promotion de l'agriculture biologique. Il revient à la CCVIA d'aller à la rencontre des futurs cédants pour discuter de la transmission de leur exploitation, les élus se tiennent disponibles pour accompagner les chefs d'exploitation dans l'anticipation pour la suite de leur entreprise, la chargée de mission agriculture a à sa charge la préservation du foncier agricole.
- 2017 : la CCVIA réalise le recensement du foncier agricole (A) et Naturel (N) propriété communale et intercommunale, afin d'avoir une connaissance fine du foncier, de son mode de gestion, d'où il sera libéré. Après notification de la SAFER, la chargée de mission de la CCVIA transfère l'information aux communes concernées qui peuvent procéder à l'échange parcellaire.
- 2018 : mise en place d'un schéma décisionnel de gestion du foncier. Le service juridique de la CCVIA peut établir un prêt à usage (ou prêt à commodat) et conventionner ainsi la mise à disposition gratuite de terres pour une exploitation agricole. C'est la CCVIA qui rédige le contrat, avec la participation de la SAFER. Le contrat est à durée déterminée pouvant être inférieure à 1 an.

---

<sup>7</sup> Site internet CCVIA <https://www.valdille-aubigne.fr/>

- Certification de parcelles par la collectivité : La CCVIA peut certifier une parcelle en agriculture biologique avec un organisme certificateur (sondage des sols).

“En définitive, pour être crédible : il faut un consensus politique fort, ne pas s'opposer, proposer la complémentarité et prendre la compétence optionnelle. Il est important d'identifier les résistances, d'être sur le terrain et de créer la confiance avec les acteurs agricoles.

Le travail de préservation du foncier agricole est un travail de longue haleine qui s'envisage sur le long-terme. Il faut s'y prendre tôt pour obtenir des résultats qui arrivent bien plus tard.” (Chrystèle Ménard et Jean Le Gall)

- Participation au groupe agricole du Conseil de Développement du Pays de Rennes.
- Mise en place d'un dispositif de portage foncier par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (CD35) pour les porteurs de projet agri-ruraux innovants : les biens agricoles sont mis en réserve, la prise en charge des frais de portage est assurée par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et le Conseil Régional de Bretagne. La collectivité n'abonde pas financièrement mais participe aux comités d'attribution.

### *2.5.3 Les enseignements issus d'un travail de repérage assuré par le Civam35IT.*

Les éléments listés ici sont issus d'un travail assuré par le CIVAM 35IT pour le Comité Consultatif Agricole du Conseil Départemental 35 en 2018 et qui s'intitule “Transmission agricole et implication des collectivités territoriales”.

- Le schéma classique : la Communauté de Communes prend en charge l'animation territoriale de façon plus ou moins informelle et fait appel à des partenaires pour mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement des cédants.
- Une diversité d'actions mises en place et recensées : des diagnostics avec présentation dans des réunions publiques, observatoires et systèmes de veille sur le foncier, de l'information et de la sensibilisation d'élus, des études foncières, des échanges parcellaires, la mise en place de baux ruraux, de l'acquisition de foncier, des commissions communales et des élus référents sur du partage de diagnostics, du repérage ou de l'action foncière, des actions de sensibilisation des cédants, des propriétaires, des actions d'accompagnement de cédants ou de porteurs de projets, des actions de mise en relation, des réseaux de partenaires à différentes échelles qui s'engagent à travailler ensemble.
- Les portes d'entrée des collectivités qui s'engagent sur la thématique de la transmission : problématiques sur la qualité de l'eau, sur l'alimentation, sur la déprise ou de fortes pressions foncières ou pour assurer la transition agroécologique. Il semble important, et il est conseillé, de faire coïncider les objectifs de renouvellement des générations avec les objectifs de transition écologique, d'intégrer l'agriculture comme une composante entière du développement économique au même titre que les autres entreprises.
- Les financements : difficulté de montrer l'efficacité des actions et la rentabilité des financements alloués car les processus sont longs - les projets d'installation et les transmissions sont souvent plus longs que les mandats des élus. Le soutien financier des partenaires est indispensable (Etat, Région, Département).
- Les échelles d'intervention : l'échelle communale est la plus pertinente pour l'action aussi bien sur le foncier que sur l'animation territoriale. Il est recommandé de travailler à l'échelle des communes mais avec une stratégie et cohérence à une échelle plus large pour rationaliser les coûts. Un territoire petit où les élus, les acteurs agricoles et para-agricoles se connaissent, est facilitant.
- Les enseignements, ce qui fonctionne
  - L'importance du diagnostic partagé des enjeux et du devenir des fermes par les élus et agriculteurs des communes,

- Le besoin d'animation territoriale et de mise en réseau (importance des groupes d'appui locaux),
- La complémentarité entre les actions de sensibilisation et d'accompagnement et l'animation territoriale,
- Travailler sur le foncier pour consolider les exploitations existantes en place avec la finalité que les fermes seront davantage transmissibles si le foncier est plus structuré,
- Ne pas oublier les propriétaires dans ce travail de sensibilisation et de sécurisation du foncier,
- La place de la collectivité : facilitatrice, qui travaille avec l'ensemble des acteurs en ayant élaboré un programme conjointement, pour aller tous dans le même sens, en s'appuyant sur les compétences des partenaires,
- Importance d'être nombreux à parler de transmission : la solution à cet enjeu ne vient pas que du monde agricole.

## 2.6 Des pistes de préconisations pour Montfort Communauté pour répondre à ces constats

Forts du diagnostic réalisé et des actions inspirantes recueillies en dehors du territoire, nous listons les éléments suivants comme pistes de réflexion pour agir en faveur du renouvellement des générations sur le territoire de Montfort Communauté :

- ✓ Créer la rencontre : Faire tomber les préjugés au travers d'un travail d'animation territoriale autour de l'installation-transmission. L'objectif serait de mobiliser l'ensemble des acteurs, de créer un bruit de fond favorable à l'installation-transmission et de créer des opportunités de rencontres. C'est un travail dans la durée.
- ✓ Former et informer : Proposer une série de formation à destination des élus sur les porteurs de projet : leurs projets, leurs visions, leurs attentes et leurs besoins, les opportunités pour le territoire, etc.
- ✓ Financer des typologies d'actions durables : Proposer des mesures conditionnelles pour l'aide à l'installation via la nouvelle contractualisation avec la Région Bretagne sur le volet agricole de l'aide économique. La convention d'aide à l'installation des JA sur la part forfaitaire de Montfort Communauté devra être conditionnée aux axes stratégiques du PCAET.

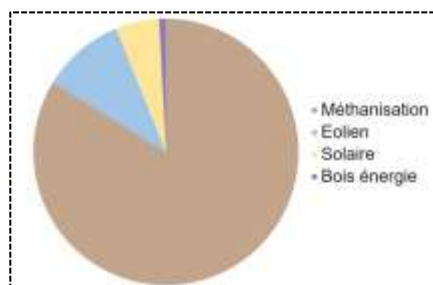
*"Pourquoi on perd autant de candidats entre le PPP et l'installation aidée ? Il faut plus de liens entre les futurs cédants et les porteurs de projet, il faut communiquer car il y a certainement des différences entre les porteurs de projet, leurs visions de demain, et les cédants qui ont une culture, une tradition..."*

(Stéphane Paviot, agriculteur et élu local, Forum Agri-Alim du 19 janvier 2023)

### III. Opportunités de développement des énergies renouvelables

#### 3.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux

- Consommation : 35 150 MWh/an (mégawattheure par an) pour le secteur agricole en 2021
- Production : 29 443 MWh/an pour le secteur agricole en 2021
  - 23 918 MWh par la méthanisation, représentant 81 % de la production
  - 3 535 MWh par l'éolien, représentant 12 % de la production
  - 1 698 MWh de solaire, représentant 6 % de la production
  - 292 MWh de bois énergie 1 % de la production
- Production liée à une activité agricole :
  - 7 unités de méthanisation (nov. 2022)
  - 1 éolienne
  - 26 installations photovoltaïques
  - 4 chaufferies



Les capacités de production supplémentaires en 2022 sont estimées à 5 315 MWh pour la méthanisation (Nov. 2022) et à 155 MWh pour le photovoltaïque (Août 2022).

#### Enseignements généraux et grands enjeux :

En comparant les informations collectées de consommation et production pour le secteur agricole, le secteur est quasi à l'équilibre entre consommation et production en 2021. La méthanisation représente 81% de la production. Le photovoltaïque constitue la troisième source d'énergie renouvelable avec 6 % mais détient un potentiel important. Le bois énergie bénéficie d'une belle dynamique pour un territoire pionnier et pourrait mobiliser une ressource intéressante.

La tendance montre que l'équilibre global entre production et consommation peut être atteint si la consommation se stabilise en 2022. A l'avenir, l'agriculture devrait devenir productrice d'énergie excédentaire sur le territoire, puisque les potentiels mobilisables des filières solaire, bois énergie et méthanisation ne sont pas encore pleinement exploités.

## 3.2. Problématiques et cadre méthodologique

**Quels sont les enjeux du territoire liés à l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en agriculture, dans la diversité des formes à lier au développement agricole et alimentaire du territoire de Montfort Communauté ?**

Nous traiterons des productions et consommation issus du milieu agricole et uniquement sur les énergies directes. Les énergies indirectes associées aux pratiques ne sont pas approfondies ici et pourraient faire l'objet de travaux complémentaires.

La méthodologie pour récupérer l'ensemble des données de production présentées a été principalement basée sur la plateforme d'Open Data Réseaux Énergies (ODRE), dont les données ont été croisées avec d'autres sources afin d'avoir une liste des installations agricoles de production d'énergie exhaustive. La plateforme ODRE met notamment à disposition des données autour des thématiques de "Production", de "Consommation" multi-énergies (gaz et électricité), de "Stockage" et de "Mobilité". Ces données sont issues d'exports réalisés par les gestionnaires de réseaux (GRTgaz, GRDF, ENEDIS, etc.).

Concernant la partie consommation du secteur agricole sur Montfort Communauté, ODRE, Terristory et Enedis Open Data ont été consultés pour obtenir les informations sur la consommation d'électricité et de gaz du réseau.

Pour la consommation du Gazole Non Routier (GNR) par les engins agricoles, le Ministère de la Transition Écologique fournit, via son service statistique, la consommation à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine. Cette consommation a été proratisée au nombre d'exploitations agricoles sur Montfort Communauté pour estimer la consommation de GNR sur le territoire.

Concernant la consommation de gaz propane et butane, il n'y a pas de donnée disponible. La consommation totale d'énergie du secteur agricole est donc légèrement sous-estimée.

La méthodologie selon 2 familles d'énergie est précisée. L'éolien n'ayant pas évolué, aucune investigation spécifique n'a été faite.

### *3.2.1 Méthanisation et bois énergie*

AILE tient à jour deux bases de données concernant les unités de méthanisation et bois énergie en Bretagne, dans le cadre des Plan Biogaz et Plan Bois Energie :

- L'ensemble des unités de méthanisation bretonnes en fonctionnement et en projet sont recensées dans la première base par typologie. Cette base est alimentée par les demandes d'aides publiques, les contacts avec les porteurs de projets, les informations des banques et des constructeurs et croisée avec les données des gestionnaires de réseaux ;
- Les installations bois énergie qui ont reçues des aides publiques sont listées dans la seconde base de données de AILE, avec leur typologie qui permet d'identifier les installations agricoles.

Ces deux bases, croisées aux données de la plateforme ODRE, ont permis de lister exhaustivement les unités agricoles de méthanisation et bois énergie.

### *3.2.2 Le solaire photovoltaïque*

Le recensement des installations photovoltaïques a été calqué sur les grandes étapes de réalisation d'un projet photovoltaïque qui est présenté dans le schéma de la figure ci-dessous.

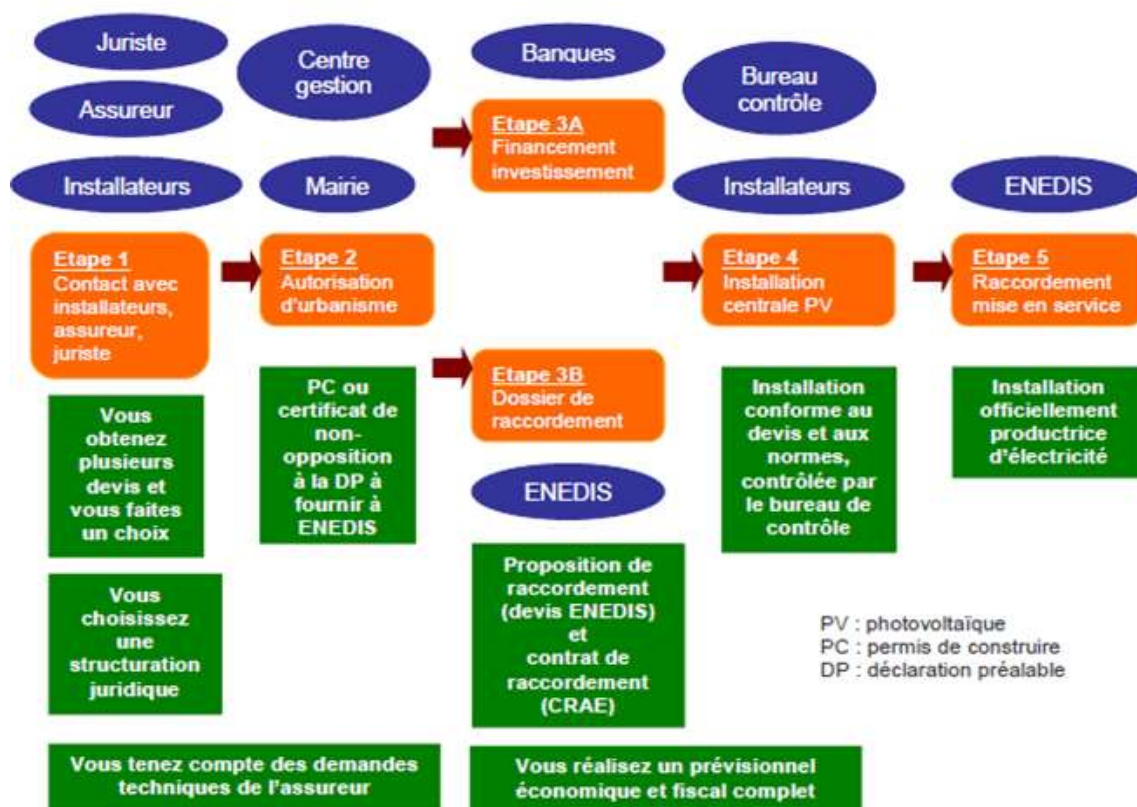


Diagramme 4 : Les grandes étapes de réalisation d'un projet photovoltaïque (source : ADEME, Agence de la transition écologique)

Une fois l'installateur et le devis sélectionnés, il est nécessaire de choisir une structure juridique pour porter le projet notamment dans le cas d'injection totale ou partielle de l'électricité produite car cette électricité est achetée à un tarif préférentiel fixé par arrêté tous les trimestres. Cet achat d'électricité est considéré comme un bénéfice pour la structure juridique qui porte l'installation et soumis à une imposition.

Pour cette étude, nous avons alors recherché dans la base SIREN de l'INSEE l'ensemble des entreprises enregistrées comme « production d'électricité » sur Montfort Communauté. Cette liste précise les noms et adresses des structures portant un projet de production d'électricité quel qu'en soit le mode (photovoltaïque, éolien, méthanisation, etc.). En analysant chacune des adresses de ces entreprises, nous avons pu identifier les installations réalisées sur des exploitations agricoles.

Une fois l'installation réalisée, ENEDIS se charge de sa mise en service et du raccordement au réseau de distribution. ENEDIS connaît donc de manière précise les caractéristiques en puissance de l'installation et l'énergie injectée. Il rassemble ces données dans le fichier de la base de données ODRÉ "Registre National des installations de production électrique à août 2022". Ce fichier permet de connaître les noms des structures juridiques et les caractéristiques des installations (type de production, puissance, énergie produite, date de la première injection, etc.) injectant de l'électricité dans le réseau. Cependant seules les installations de plus de 36 KW sont répertoriées de manière précise. Les autres sont agglomérées par commune. Cela représente un biais dans notre diagnostic.

En recoupant les informations de ces 2 bases de données nous avons pu identifier et caractériser les installations photovoltaïques portées par des agriculteurs sur Montfort Communauté.

Cependant cette analyse présente les biais suivants :

- Certaines installations sur la base ODRÉ étaient nommées comme « Confidentiel ». Nous avons pu repérer la commune et l'activité agricole via la base des codes NAF (Nomenclature d'activité française) de l'INSEE mais ne sommes pas certains de l'adresse exacte ;
- Certaines installations sont inférieures à 36 KW donc agrégées à l'échelle des communes sur la base ODRÉ. Nous avons pu les dénombrer par communes via la base SIREN (Système d'identification du répertoire des entreprises) mais sans connaître leurs caractéristiques techniques précises ni l'adresse exacte. Nous avons alors considéré que ces installations étaient au minimum de 3 KWc (installation sur une maison individuelle) et au maximum de 36 KWc. C'est la raison pour laquelle le tableau des installations présente une colonne Min et une colonne Max.

Cette méthode ne permet pas d'identifier les installations qui sont en autoconsommation totale. Cependant, jusqu'à ces derniers mois, il était plus rentable économiquement de vendre l'électricité produite. On peut alors considérer que le nombre d'installations photovoltaïques sur des bâtiments agricoles en autoconsommation est négligeable. Pour aller plus loin, l'ensemble des déclarations de travaux pour des installations photovoltaïques sur des bâtiments agricoles acceptées dans les différentes mairies de la communauté de communes pourraient être recensées.

### 3.3. Analyse des résultats

Comme précisé dans le PCAET réalisé à l'échelle du pays de Brocéliande, le secteur agricole est celui qui émet le plus de Gaz à Effet de Serre (GES) sur ce territoire avec près de 44%. Ces émissions ne sont pas principalement liées à la consommation énergétique du secteur mais plutôt aux modes de production.

Pour autant ce secteur est aussi impacté par les enjeux de réduction de consommation énergétique (35% d'ici 2040) et de développement des énergies renouvelables (multiplié par 3 d'ici 2050) notamment concernant la biomasse et le photovoltaïque qui sont des sources d'énergie largement disponibles dans le monde agricole.

En compilant les données de production des 4 filières (méthanisation, solaire, éolien, bois énergie), la filière agricole produit un total de 29 443 MWh par an d'énergies renouvelables en 2021.

La filière méthanisation, qui s'est développée récemment de manière importante sur le territoire, contribue majoritairement à cette production d'énergie renouvelable avec plus de 81% de la production, suivie de l'éolien (12%). La méthanisation et le solaire sont les deux filières les plus dynamiques pour le secteur agricole sur le territoire.

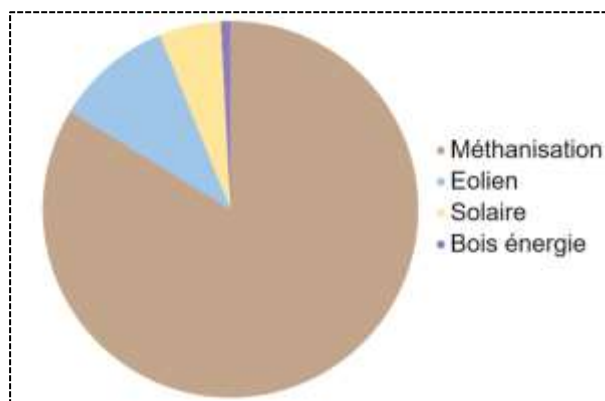


Diagramme 5 : Production d'énergie par le secteur agricole en 2021 sur Montfort Communauté

Concernant la consommation du secteur agricole en 2021, celle-ci s'élève à 6800 MWh pour l'électricité et 0 MWh de gaz du réseau. Comme explicité dans la section sur la méthodologie, la consommation du Gazole Non Routier (GNR) est estimée à 28350 MWh, sur la base du nombre d'exploitations agricoles et de la consommation recensée en Ile-et-Vilaine par le gouvernement. Les données de consommation pour le propane et le butane n'étant pas disponibles, la consommation totale est estimée à 35150 MWh/an, chiffre qui donne un ordre de grandeur réaliste mais sûrement légèrement sous-estimé au vu du manque de données.

| Consommation du secteur agricole (2021)                    | Production du secteur agricole (2021)                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| → 6 800 MWh d'électricité                                  | → 23 918 MWh par la méthanisation                          |
| → 28 350 MWh de GNR (gazole non routier)                   | → 3 535 MWh par l'éolien                                   |
| → 0 MWh de gaz du réseau                                   | → 1 698 MWh de solaire                                     |
| Un total de <b>35 150 MWh/ an</b> pour le secteur agricole | → 292 MWh de bois énergie                                  |
| Consommation sous-estimée vu les données manquantes        | Un total de <b>29 443 MWh/ an</b> pour le secteur agricole |

En comparant les informations collectées de consommation et production pour le secteur agricole, **le secteur agricole est proche de l'équilibre entre consommation et production en matière d'énergie globale**. Cependant, cela ne signifie pas que le secteur agricole est autonome en énergie sur Montfort Communauté. Cela devrait être le cas en 2022 car les capacités de production supplémentaires cette même année sont estimées à 5315 MWh pour la méthanisation (Nov. 2022) et à 155 MWh pour le photovoltaïque (Août 2022), à condition que la consommation soit stabilisée.

A l'avenir, l'agriculture peut devenir productrice d'énergie excédentaire sur le territoire, puisque les potentiels mobilisables des filières solaire, bois énergie et méthanisation ne sont pas encore pleinement exploités. Pour atteindre ces potentiels, les initiatives des premiers agriculteurs s'étant lancés dans des projets d'énergie renouvelable doivent être reconduites, sans prévalence de la production d'énergie sur la production alimentaire.

Nous détaillons les résultats par types de production d'énergie renouvelable : méthanisation, bois énergie, photovoltaïque, éolien.

### 3.3.1 La méthanisation

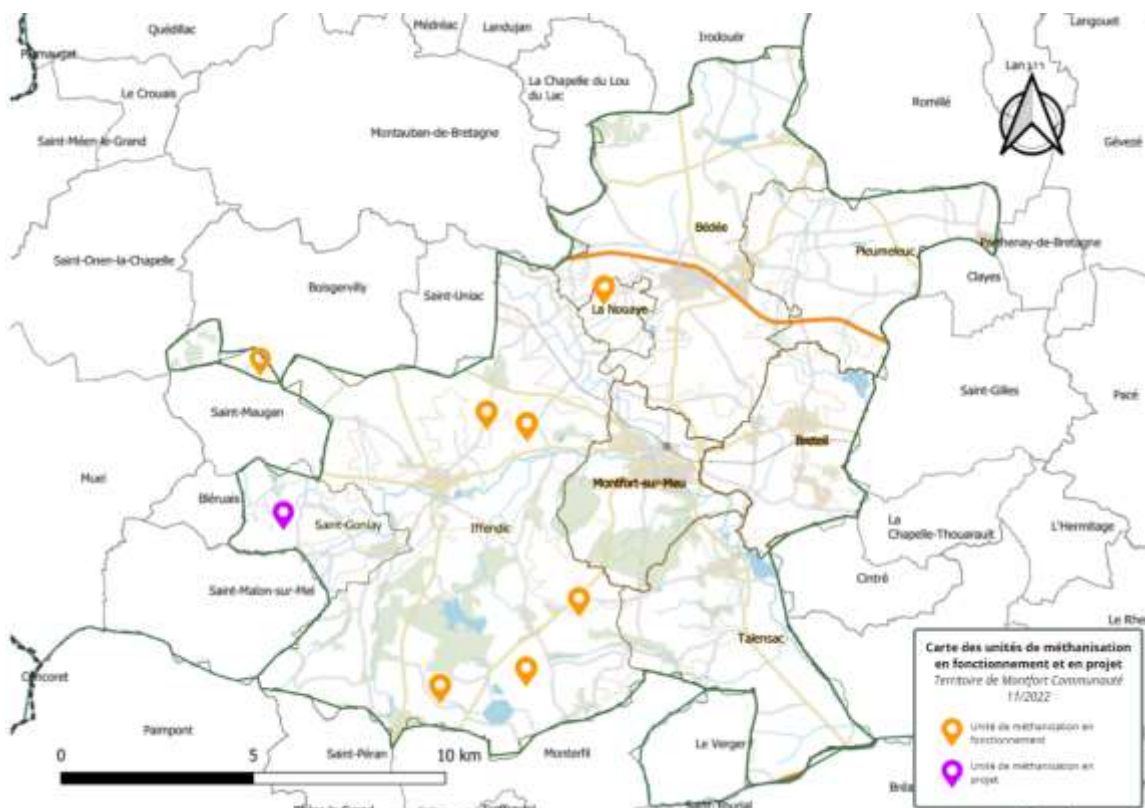
A l'image de la France et de la Bretagne, le territoire de Montfort Communauté a vu une évolution fondamentale de la filière méthanisation ces 5 dernières années.

#### Les résultats sur la méthanisation

Avant 2018, une seule unité mise en service en 2014 était en fonctionnement à l'ouest de la commune d'Iffendic. Entre 2018 et 2021, 5 unités sont rentrées en fonctionnement. L'ensemble des unités du territoire sont des méthanisations à la ferme, et ont produit en 2021 un total de 23918 GWh. Une unité a été mise en service en 2022. Les capacités de production supplémentaires en 2022 sont estimées à 5 315 MWh pour la méthanisation (Nov. 2022).

| Commune   | Mise en service | Typologie  | Régime ICPE    | Valorisation du biogaz | Energie produite (2021, GWh) |
|-----------|-----------------|------------|----------------|------------------------|------------------------------|
| LA NOUAYE | 2018            | A la ferme | Déclaration    | Cogénération           | 264                          |
| IFFENDIC  | 2020            | A la ferme | Déclaration    | Cogénération           | 832                          |
| IFFENDIC  | 2014            | A la ferme | Enregistrement | Cogénération           | 3650                         |
| IFFENDIC  | 2022            | A la ferme | Déclaration    | Injection              |                              |
| IFFENDIC  | 2021            | A la ferme | Déclaration    | Injection              | 5199                         |
| IFFENDIC  | 2021            | A la ferme | Déclaration    | Injection              | 5972                         |
| IFFENDIC  | 2019            | A la ferme | Enregistrement | Injection              | 8001                         |

Tableau 1 : Des unités de méthanisation en fonctionnement sur le territoire de Montfort Communauté



Carte 3 : Carte n°3 : répartition des unités de méthanisation sur Montfort communauté

Sur le territoire du pays de Brocéliande, la filière est passée de 6 unités en fonctionnement en 2015 à 21 unités au total réparties sur les 3 EPCI (11 unités en injection, 10 en cogénération dont 4 micro-méthanisation).

Aujourd'hui, la dynamique de projets est faible sur Montfort Communauté : 1 projet à la ferme localisé dans la commune de Saint-Gonlay est en cours et 1 projet collectif sur Iffendic est suspendu suite à une contestation des riverains. Ce dernier représente la seule initiative collective dans la gouvernance d'un projet de méthanisation sur le territoire. Cependant, il s'est heurté à des contestations lors du choix du terrain et a été attaqué sur l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et le permis de construire. La justice s'est prononcée en faveur des porteurs de projet de la méthanisation pour le permis de construire mais les opposants ont fait appel et l'affaire suit son cours.

Les intrants déclarés par les unités de méthanisation de Montfort Communauté dans le cadre du bilan annuel mené par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) présentent une majorité d'effluents d'élevage (73,3%), 13,7% des CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique) et 7,8% de culture principale pour un total de plus de 48000 tonnes valorisées comme le montre le graphique ci-contre.

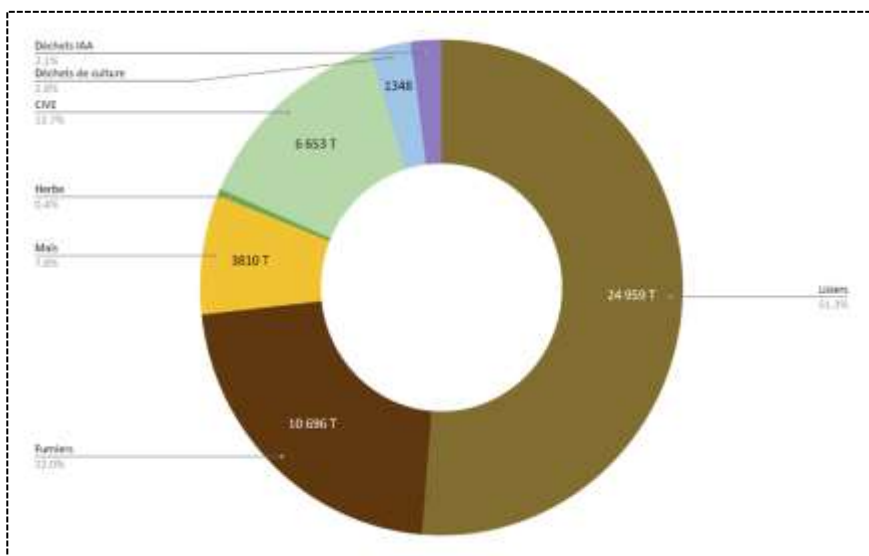


Diagramme 6 : Décomposition des intrants des unités de méthanisation de Montfort Communauté en 2021 (source : Bilan DREAL 2021)

Concernant le maïs (cultivé en culture principale pour la méthanisation), les 7,8% représentent 3810 tonnes brutes, ce qui, ramené à un rendement de 44 tMB/ha (tonnes de matière brute par hectare), donne une estimation de 87 ha dédiés à la production d'énergie, soit 0,65% de la SAU (Surface Agricole Utile) de Montfort Communauté.

Après une phase exploratoire dans les années 2010, avec des mises au point technologiques, réglementaires et financières, la méthanisation a connu un coup d'accélérateur à l'échelle nationale à partir de 2015. Cette période marque également l'arrivée de l'injection de biométhane en Bretagne qui proposait des seuils de rentabilité plus élevés jusqu'à la mise en place d'un nouveau tarif transitoire en 2020.

Ce nouveau tarif, associé à des préconisations réglementaires renforcées ainsi qu'aux tensions sur les coûts des matériaux et de l'énergie, ont causé un fort ralentissement de la dynamique de projet. Le territoire de Montfort Communauté ne fait pas exception et connaît ces évolutions sur son territoire, mais représente tout de même l'un des territoires les plus concentrés de Bretagne en nombre de méthaniseurs par EPCI.

Aujourd'hui, la méthanisation est la principale filière agricole de production d'énergie renouvelable sur le territoire, avec plus de 80% de la production totale et contribue fortement à l'équilibre entre consommation et production énergétique du secteur agricole. Cependant, elle concerne un nombre faible d'agriculteurs : elle peut donc être vue comme un levier important pour atteindre les objectifs en matière de production d'énergie renouvelable, tout en marquant une différence entre les quelques exploitations agricoles ayant accès à la méthanisation et les autres. Dans cette optique, des dynamiques de projets collectifs pourraient créer des partenariats gagnant-gagnant sur le territoire : une forte progression de la production d'énergie renouvelable et un plus fort taux de participation des agriculteurs à la production d'énergie renouvelable.

Alors que la dynamique de projet est faible, la communauté de communes et les acteurs du territoire peuvent se saisir du sujet pour échanger sur l'avenir de la filière et les futurs projets souhaitables qui pourraient voir le jour, via les pistes d'actions suivantes :

- Un soutien aux projets collectifs, qui permet aux plus petites exploitations d'avoir accès à la méthanisation et peuvent inclure l'EPCI dans leur gouvernance ;
- La mobilisation des biodéchets comme levier de réduction des cultures principales dédiées aux méthaniseurs, en passant par un conventionnement à équivalence de biogaz produit ;
- Une communication sur les unités du territoire, leur contribution à l'autonomie énergétique ainsi que les externalités de la méthanisation afin de recentrer les débats sur le sujet.

### Compléments sur la méthanisation

Les unités de méthanisation sont tenues de respecter plusieurs réglementations :

- Les règles de l'urbanisme, par le dépôt d'un permis de construire en mairie qui permet de s'assurer que le porteur de projet respecte les servitudes d'utilité publique ;
- La réglementation sanitaire, par la détention d'un agrément sanitaire délivré par la DDCSPP (Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) du territoire. Cet agrément sanitaire suit notamment la méthode HACCP (Hazard analysis and critical control points) et le principe de "marche en avant" ;
- Le respect de l'environnement, en étant classées ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans la rubrique 2781. L'agrément ICPE est délivré par la DREAL. Trois régimes ICPE existent, en fonction des tonnages

annuels et des types de matières accueillies sur site : déclaration, enregistrement et autorisation ;

- Le respect du code de l'énergie, via des tarifs d'achat de l'énergie produite réglementés adaptés au type de production d'énergie (électricité ou biométhane). Ces tarifs fixent le prix de rachat de l'énergie produite sur une durée déterminée ainsi que les règles de production du biogaz ;
- La réglementation encadrant la valorisation du digestat, en général via un plan d'épandage qui détaille les caractéristiques des parcelles pouvant faire l'objet d'un apport d'effluent organique et décrit les conditions d'épandage en fonction des réglementations auxquelles l'exploitation est soumise (réglementation ICPE et nitrates par exemple). Dans certains cas si l'exploitant la demande, le digestat peut sortir du statut de déchet et faire l'objet d'une autorisation de mise sur le marché en tant qu'engrais organique : dans ce cas, il doit respecter les règles définies dans le cahier des charges Dig ;
- Le code de l'environnement, qui fixe notamment un plafond de 15% de cultures énergétiques dans la ration des méthaniseurs mis en service après le 1er janvier 2017<sup>8</sup>.

### 3.3.2 Le solaire photovoltaïque

Les panneaux photovoltaïques sont composés de cellules semi-conductrices (à base de silicium) qui produisent de l'électricité au contact des photons émis par le soleil.

Cette électricité produite peut-être soit :

- Consommée directement lorsqu'il y a un besoin électrique sur place au moment de la production. C'est le cas par exemple pour les bâtiments d'élevage de porcs ou de volailles. On parle alors d'autoconsommation.
- Injectée dans le réseau électrique pour être consommée généralement au plus près du lieu de production.

#### Les résultats sur les installations photovoltaïques

Le tableau ci-dessous regroupe par commune l'ensemble des installations recensées dans le cadre de cette étude.

| Communes     | Nbre d'installations | Puissance MAX installée en 08/2022 en KWc | Puissance MIN installée en 08/2022 en KWc | Energie MIN produite par en MWh | Energie MAX produite par en MWh |
|--------------|----------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Bédée        | 4                    | 109                                       | 208                                       | 123                             | 132                             |
| Breteil      | 2                    | 6                                         | 72                                        | 7                               | 79                              |
| Iffendic     | 12                   | 1100,6                                    | 1100,6                                    | 1003                            | 1003                            |
| La Nouaye    | 1                    | 90                                        | 90                                        | 111                             | 111                             |
| Montfort     | 1                    | 3                                         | 36                                        | 3,3                             | 40                              |
| Pleumeleuc   | 2                    | 173                                       | 173                                       | 181                             | 181                             |
| St Gonlay    | 1                    | 3                                         | 36                                        | 3,3                             | 40                              |
| Talensac     | 3                    | 235                                       | 235                                       | 267                             | 267                             |
| <b>TOTAL</b> | <b>26</b>            | <b>1719,6</b>                             | <b>1950,6</b>                             | <b>1698,6</b>                   | <b>1853</b>                     |

Tableau 2 : Ensemble des installations photovoltaïques agricoles recensées sur Montfort Communauté (Août 2022)

L'analyse de ce tableau nous montre que :

- 26 installations photovoltaïques ont été répertoriées sur le territoire dans le secteur agricole ;

<sup>8</sup> DGEC, "Décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016 pris pour l'application de l'article L. 541-39 du code de l'environnement." Légifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000032855125>.

- La production annuelle d'électricité photovoltaïque est comprise dans une fourchette de 1698.6MWh et 1853MWh. Pour 2021, nous retiendrons la fourchette basse soit 1698MWh ;
- Le potentiel considéré d'installation pour l'année 2022 est de l'ordre de 155MWh/an ;
- C'est sur Iffendic que l'on retrouve le plus grand nombre d'installations. Cela peut s'expliquer par le fait que cette commune est la plus grande en superficie et concentre un nombre important d'exploitations agricoles ;
- L'installation type est de l'ordre de 80KWc (kilowatt crête) sur un bâtiment de stockage, en général sur une exploitation bovine.

## Compléments sur le photovoltaïque

Depuis 2016, année de référence utilisée dans le PCAET réalisé à l'échelle du pays de Brocéliande, 8 nouvelles installations photovoltaïques (+44% en 5 ans) ont été recensées sur le territoire de Montfort Communauté. Cette augmentation significative des installations montre à la fois l'engouement et la pertinence de ces projets. Les toitures des bâtiments de stockage et d'élevage ont en général de belles surfaces capables de supporter des panneaux photovoltaïques dont les rendements peuvent être performants pour des orientations Sud ou Ouest. La pertinence de ces projets est particulièrement renforcée dans le contexte actuel d'inflation des prix de l'électricité. Selon les opérateurs, un projet photovoltaïque en autoconsommation peut aujourd'hui avoir un temps de retour brut de l'ordre de 5 ans, voire moins en fonction des contrats de fourniture d'électricité. Cette évaluation a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes<sup>9</sup> :

- Une installation de 80 KWc produit 88 000 KWh d'énergie chaque année (1100 KWh d'énergie pour 1KWc). En auto-consommation, on peut considérer que l'ensemble de cette électricité est consommée sur la ferme. Cela représente donc pour l'exploitation une économie de 17 600€ sur l'année, l'électricité ayant pu atteindre des tarifs supérieurs à 0.2€/KWh.
- Cette installation de 80kWc coûte en investissement autour de 96 000€ en autoconsommation (12€ par Wc)

| Production photovoltaïque sur le secteur agricole en MWh | NRJ totale produite sur le territoire en MWhh | Elec totale produite sur le territoire | Elec solaire totale produite sur Motfort Co | Elec totale consommée par le secteur agricole |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 1853                                                     | 38812                                         | 11342                                  | 3325                                        | 6800                                          |
| 100%                                                     | 4,77%                                         | 16,34%                                 | 55,73%                                      | 27,25%                                        |

Tableau 3 : Projections de la part d'électricité pour le photovoltaïque

Il ressort principalement des comparaisons réalisées dans le tableau ci-dessus **que plus de la moitié de la production photovoltaïque a lieu sur des installations agricoles** confirmant ainsi la pertinence de ces projets. Cette production répond à près d'un tiers des besoins électriques de la profession et participe donc fortement à leur possible autonomie énergétique.

L'évaluation du potentiel photovoltaïque réalisée dans le cadre du PCAET (réalisé à l'échelle du pays de Brocéliande) est produite en estimant aux horizons 2030 et 2050 le potentiel de déploiement du solaire photovoltaïque à 30% du gisement net à l'horizon 2030 et 80% du gisement net à l'horizon 2050. Ce gisement net est quant à lui estimé sur la base d'une étude du CEREMA de 2014 intitulée « Identifier le potentiel d'installation de panneaux solaires sur toiture, cas de l'Ille et Vilaine<sup>10</sup> » qui évalue les toitures des bâtiments capables d'accueillir une installation photovoltaïque en fonction de leur surface, orientation et type de bâtiment. Il est à noter que dans cette étude du

<sup>9</sup> Site <https://www.photovoltaique.info/fr/> et Guide projet PV / mai 2022 de la Chambre d'Agriculture de Bretagne : [https://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/cal/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/36297/\\$File/Guide%20projet%20photovolta%C3%AFque%20CRAB%20mai%202022.pdf?OpeElement](https://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/cal/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/36297/$File/Guide%20projet%20photovolta%C3%AFque%20CRAB%20mai%202022.pdf?OpeElement)

<sup>10</sup> Etude Identifier le potentiel d'installation de panneaux solaires sur toiture, cas de l'Ille et Vilaine 2014, [lien téléchargement](#).

CEREMA, seuls les bâtiments agricoles de plus de 1000 m<sup>2</sup> sont pris en compte, ce qui nous semble un biais important dans les résultats. Pour aller plus loin, il pourrait être pertinent de recenser l'ensemble des toitures des bâtiments agricoles de Montfort Communauté afin d'y appliquer la méthode du CEREMA.

|                                  | 2020<br>(Réel en MWh) | 2030<br>(Estimation en MWh) | 2050<br>(Estimation en MWh) |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| PV total sur Pays de Brocéliande | 8428                  | 50 000                      | 125 000                     |
| PV total sur Montfort Co         | 3325                  | 13 000                      | 36 000                      |
| PV agricole sur Montfort Co      | 1853                  | 7000                        | 20 000                      |

Tableau 4 : Évaluation du potentiel photovoltaïque réalisée dans le cadre du PCAET réalisé à l'échelle du pays de Brocéliande

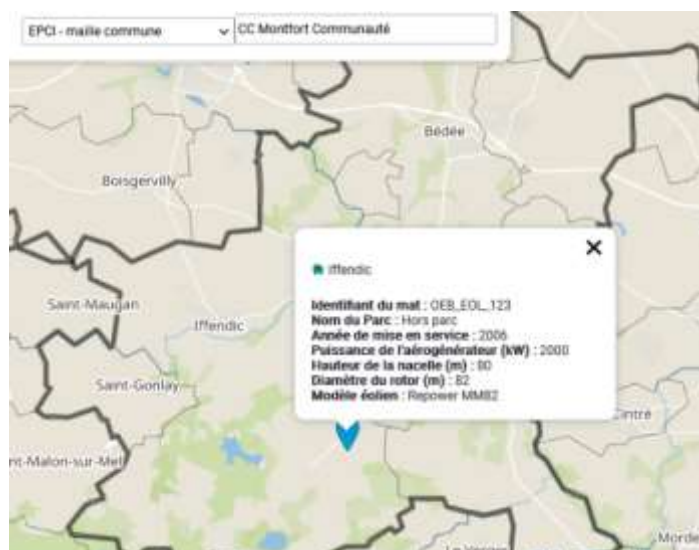
En extrapolant ces résultats sur Montfort Communauté, on peut estimer le potentiel de production photovoltaïque à 13 GWh en 2030 et 36 GWh en 2050. En gardant une part de 56% de cette production réalisée par le secteur agricole, cela donne un **potentiel de production photovoltaïque pour le secteur agricole de 7 GWh en 2030 et 20 GWh en 2050**. Le secteur photovoltaïque en milieu agricole est plutôt dynamique et quelque part favorisé par la hausse des coûts énergétiques actuels mais il faudrait tout de même multiplier par 3,5 la production actuelle pour atteindre les objectifs de 2030.

### 3.3.3 L'éolien

Il existe une installation éolienne sur une exploitation agricole à Iffendic depuis 2006. Elle produit près de 3.5GWh, ce qui est significatif par rapport à la production photovoltaïque.

Depuis 2006, aucune nouvelle installation dans ce secteur n'a été réalisée. Cela s'explique principalement par deux raisons :

- Si les parcs éoliens ont un rôle prépondérant à jouer dans la production d'électricité régionale et nationale, ce n'est pas à l'échelle d'une exploitation agricole que les projets sont pertinents et développés. Les contraintes techniques (force et type de vents, raccordement, etc.) paysagères, d'acceptabilité, etc., impliquent de travailler ces projets à une échelle plus large que celle d'une simple exploitation agricole ;
- Montfort Communauté (tout comme le nord du pays de Brocéliande) est traversé par un couloir aérien qui limite les possibilités de développement de l'éolien
- La réglementation d'éloignement des installations à plus de 500 m (à vol d'oiseau) des habitations qui relève la question du mitage avant les PLU et PLU depuis mai 2010 et l'adoption de la loi Grenelle II. En outre, les éoliennes sont soumises au régime d'autorisation des installations classées en plus du simple permis de construire nécessaire actuellement. Une installation doit comporter au minimum cinq mâts (pour limiter le « mitage » des paysages) mais le seuil minimum de puissance à 15 MW a été supprimé.



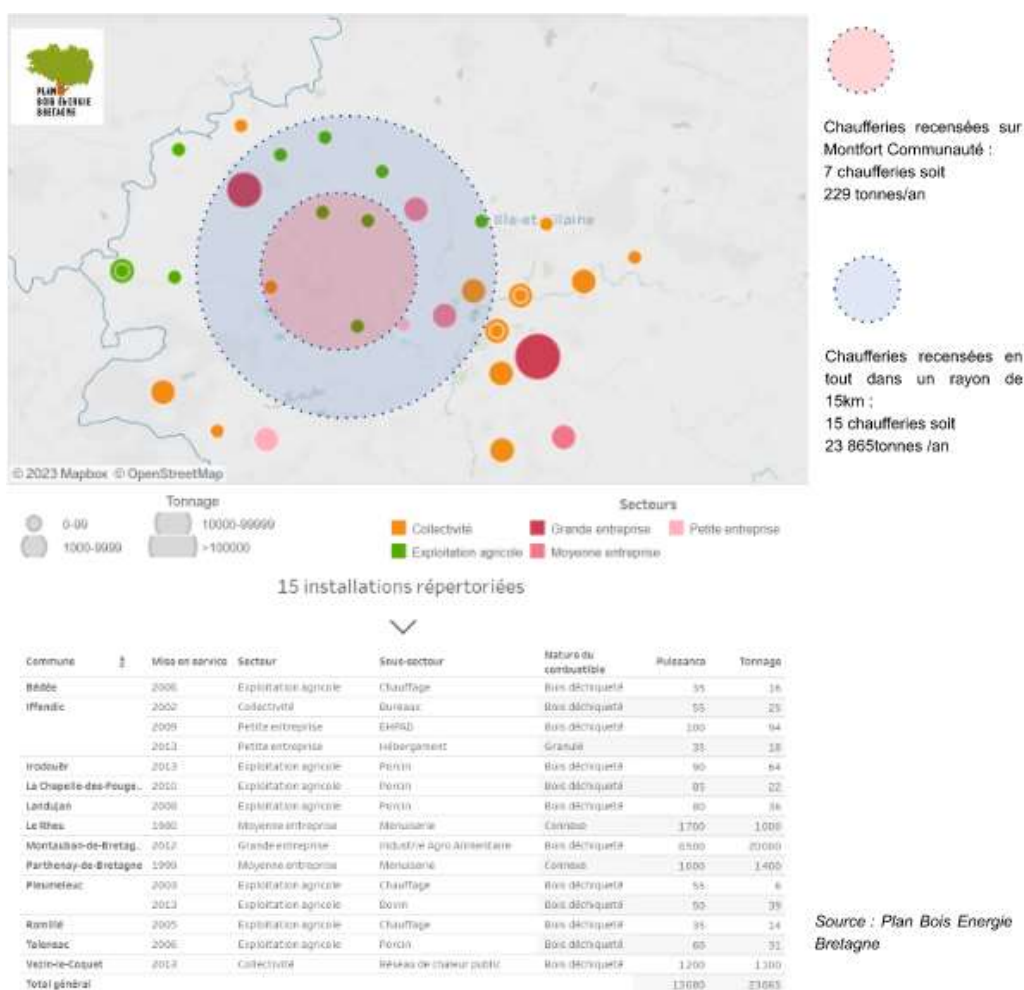
Carte 4 : Cartographie des installations éoliennes en milieu agricole sur le territoire de Montfort Communauté (source : Observatoire de l'environnement en Bretagne / Bretagne TerriSTORY)

### 3.3.4. Le bois énergie

Contrairement à ce qui est observé sur le département, et la Bretagne en général, il **n'y a pas de dynamique de développement de projet sur le territoire dans la mesure où les installations les plus récentes ont plus de 10 ans.**

#### Les résultats sur le bois énergie

7 chaufferies bois sont recensées sur Montfort Communauté dont 3 sur Iffendic et 2 sur Pleumeleuc. Ce sont des projets agricoles en majorité (2 pour du chauffage de bâtiments hors sol et 2 pour du chauffage de maisons d'habitation), mais aussi des projets pour des usages tertiaires (Ehpad, hôtellerie, etc.). La consommation totale est d'environ 230 tonnes de bois par an. Globalement l'approvisionnement est issu de bois breton, pour les exploitations agricoles en propre, menuiseries (chutes de bois), chaufferies localisées sur Iffendic (GIE de la CUMA).



Dans un rayon de 15 kilomètres (correspondant à la distance facilement parcourable en tracteur pour livrer du bois), on compte 8 autres chaufferies qui consomment un peu plus de 23 000 tonnes de bois : 3 installations chauffent des entreprises, 2 d'entre elles utilisent leurs sous-produits de transformation. Une dernière à Montauban de Bretagne est la plus grosse chaufferie à proximité du territoire et consomme 20 000 t/an de bois susceptible de provenir en majeure partie de forêt et en plus faible proportion du bocage. Les autres installations recensées sont plus petites et sont sur des exploitations agricoles le plus souvent autonomes en bois.

**Le territoire dispose donc de références à proximité qui pourraient servir d'exemples pour faciliter l'émergence de nouveaux projets où les agriculteurs ont un rôle à jouer, notamment sur l'approvisionnement en bois.**  
**Compléments sur le bois énergie**

Montfort Communauté est un territoire pionnier sur le bois énergie en décalage avec la situation régionale.

En effet, dans les années 2000 la collectivité a su ouvrir la voie en mettant en place une chaufferie bois sur la base de loisirs de Trémelin mais aussi en soutenant la filière locale agricole portée par le réseau CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) et structurée par le GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Les Béluettes grâce à l'appui à la construction d'un hangar de stockage. Ce collectif a rejoint aujourd'hui une organisation départementale et demeure toujours en activité, principalement pour livrer de nouvelles chaufferies se développant à l'Ouest de Rennes.

Actuellement il n'y a aucune étude en cours identifiée par l'équipe d'animation du Plan Bois Energie Bretagne. Pourtant, ce programme accompagne l'émergence des projets via la réalisation d'étude d'opportunité, la possibilité d'aide à la décision et d'aide à l'investissement. Et le potentiel est présent : parmi les profils de projets particulièrement bien adaptés à la mise en place d'une chaufferie bois, on compte les bâtiments qui ont un besoin de chauffage réguliers comme les établissements médico-sociaux (EPHAD, IME), les piscines, les élevages hors sol, etc. On compte aussi les groupes scolaires : la commune de Montfort-Sur-Meu recense tous ces différents types de bâtiments. D'autres communes comme Bédée ou Breteil pourraient faire l'objet d'une étude d'opportunité de réseau de chaleur bois énergie car elles ont des écoles avec plusieurs bâtiments relativement proches. Les exemples de bâtiments cités, s'ils étaient chauffés au bois, consommeraient quelques centaines de tonnes de bois supplémentaires par an au maximum.

Une approche transversale est nécessaire pour favoriser le développement de l'arbre et ses valorisations sur le territoire. Mais si la dynamique bois énergie a ralenti depuis une décennie, c'est sans doute que les intérêts de son développement ne sont pas perceptibles pour les acteurs locaux. Pour cela, il est important de se raccrocher aux enjeux du territoire afin de convaincre les décideurs locaux, tant privés (agriculteurs, industriels, citoyens) que publics (élus, collectivités) : sans volonté politique forte il n'y aura pas de nouveau projet.

Par exemple, on constate une synergie entre le programme Breizh bocage et le développement de chaufferie bois sur les territoires qui se sont investis sur les 2 sujets : cela pourrait être le cas sur le bassin versant du Meu, avec d'un côté le programme Breizh bocage promeut la plantation, de l'autre le développement de chaufferie permet la valorisation. Pour cela, il faudrait que l'EPTB Eaux et Vilaine ait un programme d'action coordonné avec l'EPCI pour la politique de plantation et de valorisation de l'arbre sur le territoire. La création d'une dynamique durable et d'une synergie passent par la mise en place de pratiques de gestion et d'entretien durable grâce, par exemple, au déploiement du [label HAIE](#) par les agriculteurs fournisseurs de bois énergie à partir de bocage.

Pour aller plus loin, au-delà du seul bocage, l'ensemble des boisements du territoire peut entrer dans cette logique de filière : FIBOIS Bretagne (Interprofessions du bois en Bretagne) peut accompagner la collectivité dans la réalisation de ce diagnostic via le dispositif Forêt-bois-territoire qui fera la promotion de **toutes** les valorisations de l'arbre (construction bois, valorisation matériel, bois énergie).

La mise en place d'une chaufferie bois demande des investissements, de la montée en compétence ainsi que la consolidation de la filière bois face à ces étapes qui peuvent parfois être perçues comme des freins, de nombreuses solutions existent comme la chaleur clé en main.

## 3.4. Regards des acteurs

### 3.4.1 Regard d'agriculteurs sur la méthanisation

#### Synthèse des remarques des acteurs

L'ensemble des participants aux entretiens collectifs met en avant l'intérêt de valoriser les effluents grâce à la méthanisation. Cependant, une majorité des personnes présentes considère le modèle de méthanisation qui s'est développé sur le territoire comme un modèle industriel et non agricole, avec des impacts négatifs :

- Une pression foncière importante pour l'agrandissement ;
- Une concurrence forte pour la production de nourriture ;
- Un bilan carbone très mauvais généré par la casse des cultures trois fois par an pour les récoltes et le transport du digestat (fourrage, fumier, cultures) par camions ;
- Des traitements phytosanitaires plus importants donc un impact environnemental négatif ;
- Des vaches qui deviennent auxiliaires et qui restent à l'intérieur.

Pour les participants en lien avec la filière, la méthanisation est vue comme une opportunité et un métier à part entière, avec des contrôles, notamment de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), qui impliquent des coûts, et du temps à y passer.

#### Analyse des remarques des acteurs

Les sujets relevés reflètent des discussions récurrentes sur la filière méthanisation, notamment sur le débat de la pression foncière et de la concurrence alimentaire. Ces constats peuvent apparaître dans certaines zones précises en Bretagne comme Montfort Communauté et sont des sujets qui doivent être discutés collectivement sur le territoire concerné. A l'échelle de la région, les cultures énergétiques représentent moins de 0,3% de la SAU (bilan DREAL 2021).

Le débat sur le bilan carbone, l'intérêt des CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique) et du transport de matière par camion relèvent d'idées reçues qui, aussi bien au niveau européen que français, ont été traitées dans plusieurs études démontrant que les émissions de CO<sub>2</sub> se placent dans le même ordre de grandeur que les autres énergies renouvelables. Cependant, il faut garder à l'esprit que les pratiques sur l'exploitation peuvent impacter positivement ou négativement ce bilan carbone.

Les deux sujets que sont les traitements phytosanitaires et les vaches auxiliaires ne présentent pas de consensus dans un sens comme dans l'autre. Le temps des animaux en bâtiment relève plutôt du choix de l'agriculteur sur son exploitation, puisque d'un point de vue de la production énergétique, l'impact de laisser les animaux au pâturage est limité. Sur les traitements phytosanitaires, les retours d'expérience terrains des méthaniseurs laissent plutôt envisager une tendance à la baisse plutôt qu'une augmentation de ces produits.

### 3.4.2 Regard d'agriculteurs sur le bois énergie

#### Synthèse des remarques des acteurs

Le bois énergie a fait l'objet de réactions diverses durant les entretiens semi-collectifs. L'avis général pointe vers un manque de retour sur investissement, avec les interrogations suivantes :

- Des haies ont été plantées au travers du programme Breizh Bocage mais il n'y a pas de marché,

- Le bois bocager est trop cher, et non calorifique même en plaquettes,
- Les fagots font de mauvaises plaquettes : les éco-gardes ne le savent pas et n'apprécient pas que les agriculteurs en fassent des feux dans un coin de parcelle,
- Le broyage est payant, et si l'émondage est fait par un prestataire, le coût économique est trop important. Peut-être existe-t-il un débouché pour le paillage horticole ?
- Deux structures du territoire achètent du bois au GIEE Bois-Bocage l'Alaph (Iffendic) et Trémelin (Iffendic). Quelle est la provenance de ce bois ? Est-il importé depuis l'étranger ?

### Analyse des remarques des acteurs

Le marché breton des plaquettes bocagères est segmenté en deux : bois énergie 55 000 t/an (soit 13% sur 420 000 t/an) et paillage. Le prix payé au producteur varie entre 3-4€/t (bois d'opportunité) à 40-45€/t. Les acteurs régionaux s'accordent aujourd'hui pour considérer que la plantation de bois bocager doit s'accompagner d'une réflexion sur l'entretien et la valorisation en amont afin de trouver un modèle économique cohérent sur tout le cycle de la haie. Le bois déchiqueté est un produit dont la valeur ajoutée, du début à la fin de sa chaîne de commercialisation, est faible. Ainsi, il est amené à être consommé idéalement le plus près possible de son lieu de production. L'échelle régionale est ainsi une échelle à la fois économiquement pertinente et limitante pour le bois déchiqueté. Le Label Haie encadrant la gestion durable, la rémunération équitable (50 à 55€/t) et la commercialisation en circuits courts (1m<sup>3</sup> transporté/km parcouru) vont devenir incontournables pour les agriculteurs comme pour les collectivités qui souhaiteront exploiter les haies pour la fourniture de matériaux et d'énergie - comme le sont actuellement déjà encadrées les forêts - avec en plus l'ambition d'éviter de surexploiter les haies, mais aussi de maintenir leurs connexions à l'échelle de l'exploitation et la continuité au sein du bassin versant. En effet, une haie bien gérée offre tous les services écosystémiques utiles au bien être des élevages et des cultures pour limiter les impacts environnementaux (lessivage, érosion) mais aussi pour conserver le capital sol et fournir des éléments nutritifs utiles à la vie du sol.

Concernant le pouvoir calorifique, les premiers travaux de caractérisation réalisés dans le cadre du programme Bocag'Air 2 en partenariat avec le CIBE, ont montré que le bois issu du bocage présente des propriétés similaires au bois issu de la forêt selon la norme biocombustible ISO 17 225-9, physiques d'une part (masse volumique, granulométrie) et chimiques d'autre part (taux et fusibilité des cendres, éléments minéraux Azote, Chlore, Soufre, Silice, etc...). Ces propriétés peuvent cependant varier selon les conditions pédo-géologiques et évoluer selon l'âge et la taille des branches, le taux d'écorce. C'est donc la capacité à laisser pousser les arbres (8 à 12 ans), la sélection par sujet, la planification des travaux d'exploitation de la haie à travers un plan de gestion durable, les techniques d'abattage et d'élagage permettant une coupe nette, maintien du bourlet végétatif, etc... qui vont à la fois garantir la qualité des plaquettes et permettre à la haie d'exprimer ses fonctionnalités. Enfin, le temps de séchage est capital. Les plaquettes bocagères sont stockées sous hangar pour un séchage naturel à l'air libre sur sol stabilisé pendant 4 à 6 mois. Le pouvoir calorifique inférieur du bois (PCI) est inversement proportionnel à son taux d'humidité. Plus la plaquette est sèche, plus le rendement en combustion est bon, et plus elle est utilisable en chaufferie de petite puissance.

Le bois fort est la partie de l'arbre (tronc et branches) dont le diamètre est supérieur à 7 cm. Il offre de nombreux usages : bois d'œuvre, fabrication de pieux, bois de chauffage sous forme de bûches ou de plaquettes etc. Les applications ne manquent pas, certaines plus abouties que d'autres. Néanmoins, celles-ci s'accompagnent de la production de menu-bois, plus difficilement valorisables, et encore parfois brûlés aux champs. De plus en plus de travaux montrent l'intérêt d'une valorisation sous forme de bois broyé (défibré et non déchiqueté) ramené au sol de ces rameaux ou séché préalablement et utilisé en litière animale, comme décrit dans [ce guide issu de Bocag'Air](#). Indirectement, la substitution de paille par la plaquette en litière offre de nouveaux horizons à l'agriculteur pour introduire d'autres cultures dans ses rotations

et enrichir son assolement (luzerne pour davantage d'autonomie alimentaire, sarrasin filière en développement en Bretagne, chanvre pour se diversifier vers les matériaux biosourcés) en remplacement des céréales à paille consommatrices d'intrants (raccourcisseurs, fongicides, herbicides). La haie offre d'ailleurs un écran intéressant aux dérives des produits phyto-sanitaires pour les producteurs Bio.

Le complément de revenu offert par la haie n'est donc pas seulement économique (substitution de paille et d'énergie fossile, vente de crédits carbone et autres paiements pour services environnementaux potentiels à venir à travers la PAC) car la haie est aussi un levier vers l'agro-écologie et une source d'autonomie et de diversification agricole.

En plus des deux marchés existants, la haie est donc en train de (re)devenir un atelier du système de production par ses multiples usages sur la ferme.

#### Point sur l'historique de la filière bois énergie en Ile-et-Vilaine

L'apparition du dispositif Fond chaleur de l'ADEME en 2009, venu renforcer le Plan Bois Energie Bretagne et le lancement des premiers appels à projet CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) pour favoriser l'émergence d'unité de cogénération bois à la même époque, ont permis l'émergence de projets industriels et leur démarrage dans les années 2010 à 2015.

À partir de là, la hausse de la demande en bois énergie a créé un appel d'air sur le marché, en particulier pour la filière bois énergie "humide" correspondant à du circuit direct chantier (sans passage par une plateforme de séchage). Les principaux acheteurs de bois à l'époque étaient les énergéticiens porteurs des projets, DALKIA à Rennes, ENGIE-COFELY à Montauban de Bretagne.

En 2 à 3 ans, la consommation a doublé et le nombre d'acteurs mobilisant le bois a doublé voire triplé dans le même temps, plusieurs acteurs capables d'organiser les chantiers de mobilisation et de déchetage devenant fournisseurs de chaufferie, à la place des fournisseurs historiques en place proposant du bois avec passage par plateforme.

Le bois mobilisé provenant de différentes sources, c'est surtout la forêt qui a été mise à contribution à ce moment-là.

Côté agricole, les filières historiques construites autour de groupes d'agriculteurs et organisées pour fournir les chaufferies en bois sec de petite granulométrie n'étaient pas préparées pour répondre à ce marché du bois humide industriel, et probablement pas adaptées non plus. Dans le même temps, leurs débouchés en "petites chaufferies" ne se sont pas développés rapidement et les agriculteurs mobilisés avaient des difficultés à écouler leur bois. A la même période, AILE, la FDCUMA 35 et la Chambre d'agriculture ont appuyé la création de CBB35 (Collectif Bois Bocage 35) pour mutualiser les moyens et professionnaliser les filières agricoles. En attendant l'émergence de projets de chaufferie de plus petite taille et pour lesquels il est plus facile de rémunérer le combustible, il était prévu par la structure de cibler quelques chaufferies industrielles avec du bois direct chantier. Cette organisation visait à continuer à développer le marché avec un débouché toujours rémunérateur pour les agriculteurs (main d'oeuvre travaux d'abattage, préparation, déchetage, mais très peu la matière première) mais plus difficile à gérer pour la structure, l'objectif étant de ne pas refuser du bois proposé par les agriculteurs.

En parallèle de cette organisation de filière agricole, la multiplication des acteurs susceptibles de mobiliser et vendre du bois en provenance directe des plateformes a créé une tension sur le bocage avec des dérives constatées ponctuelles et largement médiatisées sur certains chantiers (prélèvement trop intensif).

Depuis 2015, le marché s'est largement régulé et apaisé, le nombre d'acteurs a diminué, les acheteurs pointés du doigt par quelques chantiers excessifs et médiatisés ont intégré des critères qualité dans leur cahier des charges et organisé la mobilisation. Depuis 2021, l'apparition du label HAIE permet de mettre en place des

mécanismes plus vertueux de reconnaissance des pratiques. De plus, le développement récent des projets compatibles avec du combustible sec (comparable avec celui historiquement produit par les filières agricoles) et la hausse des énergies fossiles permettent de concentrer les efforts de CBB35 sur ce marché, à plus forte valeur ajoutée pour la filière d'approvisionnement. Ainsi, il devient envisageable de rémunérer la matière première voire les frais de labellisation : c'est une nécessité pour mobiliser plus d'agriculteurs.

## IV. Gestion de l'eau

### 4.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux

#### ➤ Contexte

**1.3% des masses d'eau en bon état** sur Montfort Communauté, objectif de 60% fixé par le SDAGE Loire-Bretagne à horizon 2027 (objectif 2021 repoussé à 2027).

#### ➤ Contexte global Ille-et-Vilaine : 3% des masses d'eau en bon état écologique,

5 groupes d'agriculteurs pour l'échange de pratiques à une échelle locale soit une cinquantaine d'agriculteurs en dynamique collective et quelques producteurs rattachés à des groupes à l'échelle départementale.

#### ➤ Volet qualité de l'eau :

- Le territoire fait partie du bassin versant du Meu, inclus dans l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) de l'EPTB Eaux & Vilaine ;
- 7 masses d'eau concernées dont 4 principales sur le territoire : état des masses d'eau moyen à médiocre sur l'ensemble du territoire ;
- 1 contrat territorial pour la reconquête de la qualité de l'eau faisant appel à 17 maîtres d'ouvrage agricoles associés (MOAA) qui est mis en œuvre à compter du 1er janvier 2023 ;
- L'ensemble du territoire est qualifié de zone d'effort sur le paramètre pesticides, et en priorité 1 et 2 sur le paramètre phosphore. Le paramètre nitrates semble moins prioritaire en comparaison aux deux premiers ;
- 1 captage prioritaire phytosanitaires sur Mordelles associé à un arrêté préfectoral interdisant l'usage de certaines molécules chimiques de désherbage depuis le 1er mars 2012 sur l'intégralité de l'aire d'alimentation de la prise d'eau, qui concerne l'ensemble du territoire de Montfort Communauté.

#### ➤ Volet gestion quantitative :

- Un territoire très réactif aux précipitations et sécheresses, avec des nappes d'eau très superficielles avec une faible capacité de stockage ;
- Effets du changement climatique n'épargnant pas le territoire : augmentation de l'évapotranspiration et augmentation du déficit hydrique estival ;
- Eau potable : 1 captage d'eau souterraine associé à 1 petite usine de traitement ; territoire principalement approvisionné par une eau potable "produite" hors du territoire ; 300 km de réseau de distribution ;
- Impacts agricoles : disponibilité de l'eau en période estivale et enjeu de l'accès à l'eau pour des productions telles que le maraîchage dont 80% des besoins en eau se font sur la période juin-septembre ; enjeu bassine

#### Enseignements généraux et grands enjeux :

Les enjeux pour l'eau concernent principalement 2 volets : le volet qualité avec un enjeu particulièrement fort sur les pesticides, et un volet quantité avec un enjeu sur la disponibilité de la ressource en eau potable et pour la production agricole, la nécessaire adaptation des systèmes de production aux effets du changement climatique sur le paramètre eau.

Avec des masses d'eau dégradées sur la plupart des paramètres (pesticides, phosphore, nitrates), l'enjeu qualité de l'eau est fort et connu de la profession agricole sur le territoire de Montfort Communauté, lié notamment à un historique d'arrêté préfectoral limitant l'usage de certains produits

phytosanitaires depuis 2012 sur l'aire d'alimentation du captage de Mordelles classé prioritaire sur le paramètre phytosanitaire. Les objectifs du SDAGE sont donc loin d'être atteints à l'échelle de ce territoire avec le seuil de 60% des masses d'eau en bon état fixé par le SDAGE Loire-Bretagne en 2027.

L'approche quantitative de la ressource en eau est un élément à prendre sérieusement en compte dans un contexte général de changement climatique : allongement des périodes estivales avec augmentation du déficit hydrique, diminution du volume hebdomadaire du barrage de la Chèze, multiplication des arrêtés sécheresse en été, etc. Les projections réduisent la disponibilité de la ressource en eau, ce qui conduit à des réflexions sur le choix des systèmes de production au regard de leur dépendance à l'eau. Cela concerne notamment les maraîchers et arboriculteurs, pour lesquels la question de l'accès à l'eau devient dans la plupart des cas crucial et un préalable à l'installation (autorisation de forage devient limitée). Par exemple, pour une culture comme le maraîchage, 80 % des besoins en eau se situent sur des périodes de fortes tensions. Par ailleurs, il existe un lien direct entre gestion quantitative et qualitative de l'eau : la baisse des débits des cours d'eau induit une augmentation de la concentration des polluants et par là-même une augmentation des coûts liés à la potabilisation de l'eau, etc.

Compte tenu de l'historique agricole du territoire, en lien avec l'arrêté préfectoral lié au captage de Mordelles, le monde agricole a pris conscience du défi de la qualité de l'eau. Une certaine dynamique locale s'observe : 5 groupes d'agriculteurs concernant près de 50 agriculteurs sur toute ou partie du territoire, ainsi que des actions agricoles individuelles et collectives mises en place dans le cadre du contrat de territoire de l'UGVO par le biais d'un nombre d'acteurs agricoles s'étant largement étoffé au cours des dernières années.

En parallèle, le défi de la gestion quantitative, s'il est désormais ressenti par la profession agricole, est peu pris en compte dans les stratégies territoriales en termes d'adaptation des systèmes de production. Il serait peut-être intéressant de proposer aux producteurs des éléments de sensibilisation pour entretenir la mémoire climatique (souvent très courte) et pour renforcer la conscience en train de se faire avec des épisodes climatiques tels que ceux de 2022. Des exemples d'adaptation sont néanmoins déjà mis en œuvre ou en cours d'étude par exemple dans le réseau GAB FRAB : adaptation de la composition des prairies, décalage des périodes de vèlage, développement de l'agroforesterie, etc. La dynamique de développement agricole est donc existante et soutenue par des acteurs publics tels que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), la Région Bretagne et la DRAAF Bretagne, au travers du contrat de territoire de l'UGVO et des dispositifs d'accompagnement de groupes de développement.

Cependant, certains enjeux manquent encore de prise en compte : l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, l'accompagnement des transmissions comme leviers majeurs de réorientation des systèmes de production vers des systèmes plus vertueux. Des programmes de recherche-développement émergent comme FermAdapt<sup>11</sup> avec des territoires pilotes comme La Roche aux Fées Communauté<sup>11</sup> ou Lamballe Terre et Mer<sup>12</sup> et pourraient être des sources d'inspiration.

---

<sup>11</sup> Site : <https://www.rafcom.bzh/>

<sup>12</sup> Site : <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil>

## 4.2. Problématiques et cadre méthodologique

Quels sont les enjeux du territoire liés à la ressource en eau, autant sur les plans qualitatifs que quantitatifs, à intégrer aux réflexions de développement agricole et alimentaire du territoire de Montfort Communauté ?

La méthodologie s'appuie sur plusieurs mobilisations de données :

- Connaissances de terrain (suivi de la maîtrise d'ouvrage associée sur le territoire du BV du Meu, puis sur le territoire de l'UGVO de l'EPTB Eaux & Vilaine par Agrobio 35) ;
- Entretiens experts : Céline Juspín et Maxime Roinel de la CEBR pour le volet eau potable et gestion quantitative, Laeticia Citeau de l'EPTB Eaux et Vilaine sur le volet qualité de l'eau, suivi webinaire CRESEB ;
- Collecte de données en ligne, notamment divers observatoires (observatoire des territoires de l'EPTB Eaux et Vilaine, Observatoire de la Bio, Observatoire des groupes Ecophyto...);
- Retours directs d'agriculteurs au travers des entretiens conduits au cours de l'étude.

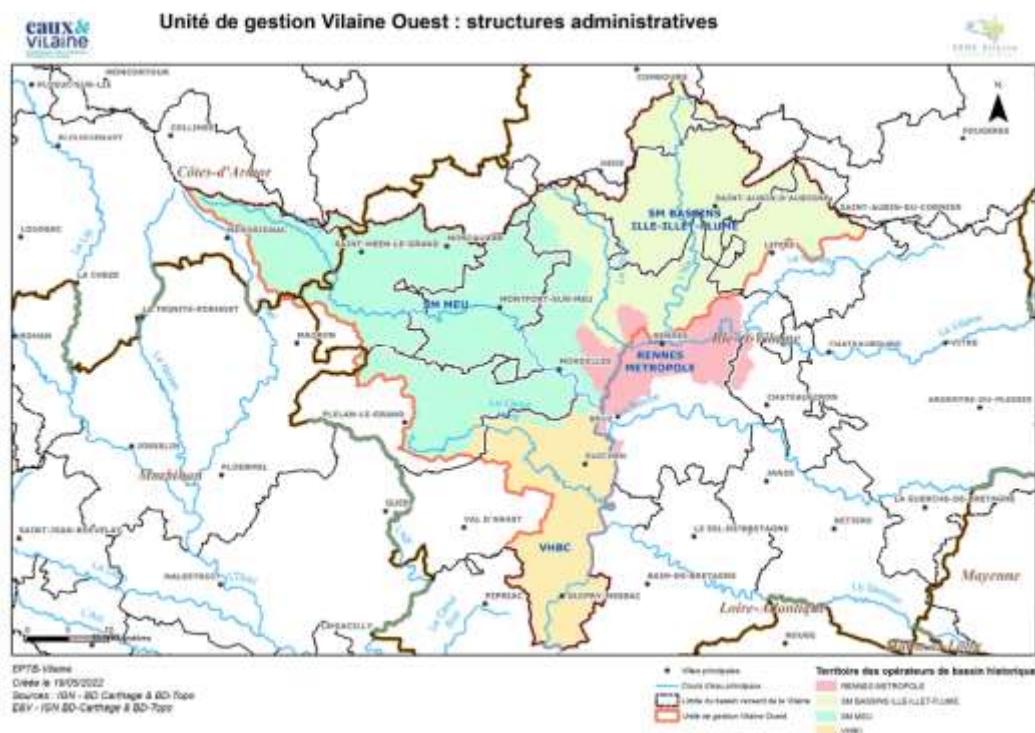
Nous présentons les analyses issues de ce croisement de données en 4 dimensions : le contexte institutionnel, la gestion qualitative puis la gestion quantitative et enfin la dynamique agricole.

## 4.3. Analyse

### 4.3.1 Un contexte institutionnel à évolution récente

#### Unité hydrographique et gouvernance territoriale de l'eau

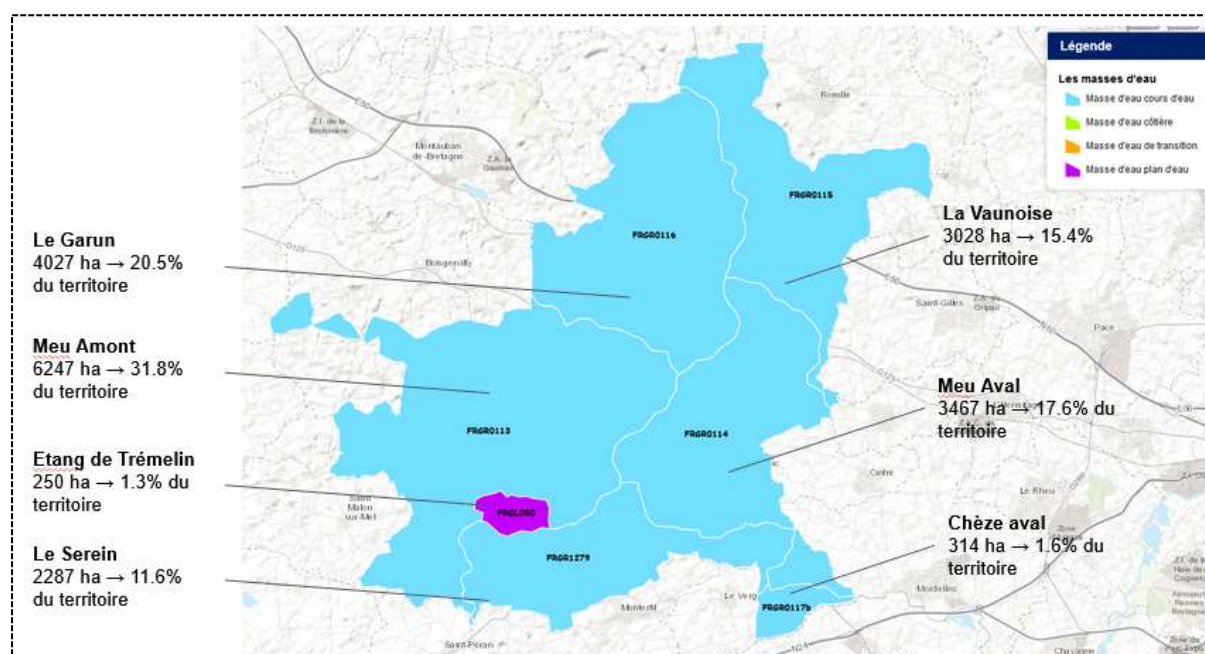
Montfort Communauté se situe sur le bassin versant du Meu, lui-même inclus dans une unité hydrographique plus large : l'Unité de Gestion de la Vilaine Ouest (UGVO), dépendante du bassin de la Vilaine (voir carte ci-dessous). La gestion de l'unité hydrographique a connu des évolutions récentes après une certaine stabilité.



Jusqu'au 31/12/2022, les unités opérationnelles à l'échelle desquelles étaient définies des programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau étaient les bassins versants (Bassin Versant du Meu en ce qui concerne Montfort Communauté). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouveau contrat unique défini à l'échelle de l'UGVO prend le relais, la compétence des syndicats de BV ayant été relayée à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Eaux et Vilaine. Ce nouveau contrat concerne les bassins versants du Meu, le l'Ille-et-Illet, de la Flume et de Chèze-Canut, et fait appel à 17 maîtres d'ouvrage agricoles pour sa mise en œuvre. L'année 2022 a donc été une année d'élaboration de ce nouveau contrat et de réorganisation interne des équipes opérationnelles. Les moyens alloués à l'animation agricole ont partiellement été mis entre parenthèses pendant cette année d'élaboration.

Les EPCI situées sur le territoire de l'UGVO sont associées à l'élaboration et à la gouvernance de cet outil de planification : 34 élus des 8 EPCI concernés représentent leur territoire au sein du Comité Territorial de bassin de l'UGVO. Pour Montfort Communauté, M. Jean Ronsin en tant que délégué titulaire, M. André Bécherie ainsi que M. Jean-Paul Ronsin participent à cette instance.

Le territoire est couvert par 7 masses d'eau, dont 4 principales : Le Garun, La Vaunoise, le Meu Amont et le Meu Aval (voir carte ci-dessous).



Carte 6 : Masses d'eau présente sur Montfort Communauté source EPTB Eaux & Vilaine<sup>13</sup>

L'action sur la qualité de l'eau est ainsi organisée depuis 1979 avec la création du Syndicat du bassin versant du Meu. A l'origine, ce syndicat regroupait déjà 13 communes et était géré administrativement par la commune de Montfort-sur-Meu, et techniquement par DDAF<sup>14</sup>. Une étude conduite sur 1997 et 1998 met en évidence le besoin d'avoir une animation en propre. La première salariée du syndicat arrive en 2000, alors que le Syndicat compte 18 communes. En 2008, 37 communes adhèrent au Syndicat.

### Gestion de l'eau potable

Sur le volet eau potable, la gestion de l'eau a été déléguée à la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), dont Montfort Communauté est devenue membre

<sup>13</sup> Source : Site internet EPTB Eaux et Vilaine <https://cartoweb.eptb-vilaine.fr/SageMonTerritoire/>

<sup>14</sup> Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

récemment, aux côtés de 5 autres EPCI (voir carte ci-dessous). Auparavant, la gestion était en délégation de service public, subdivisée en plusieurs syndicats de traitement de l'eau potable.



Carte 7 : Les 6 établissements public de coopération intercommunale composant CEBR (source CEBR)

Le territoire est concerné par 1 captage d'eau souterraine les drains de l'Asnière associé à une petite usine de traitement de l'eau. La prise d'eau de Mordelles-sur-le-Meu, impliquant des volumes d'eau beaucoup plus conséquents, est à cheval entre Rennes Métropole, Brocéliande Communauté et Montfort Communauté.

#### 4.3.2 La qualité de l'eau, un enjeu pris en compte

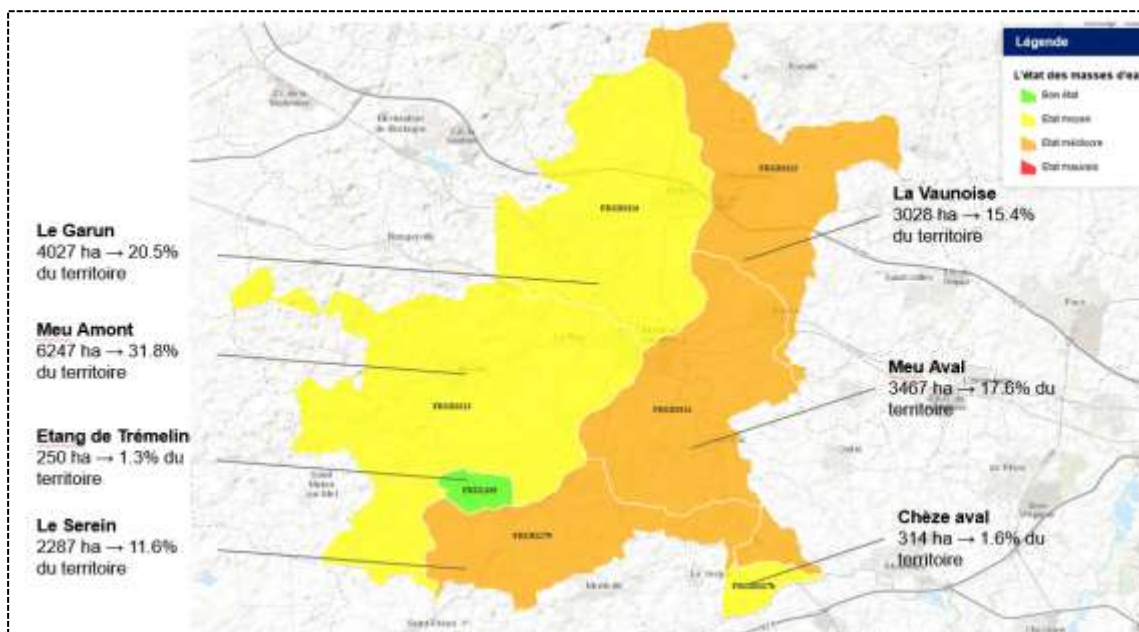
Un des traits particuliers du territoire, qui explique en partie la familiarité des agriculteurs aux problématiques liées à la qualité de l'eau, est la présence d'un arrêté préfectoral<sup>15</sup> interdisant l'usage de certaines molécules chimiques de désherbage<sup>16</sup> depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 sur l'intégralité de l'aire d'alimentation de la prise d'eau, qui englobe l'ensemble du territoire de Montfort Communauté (voir carte ci-dessous).

<sup>15</sup> L'arrêté complet ainsi que les annexes sont disponibles sur le site du CORPEP :

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bassin-versant-du-Meu-arrete-de-la>

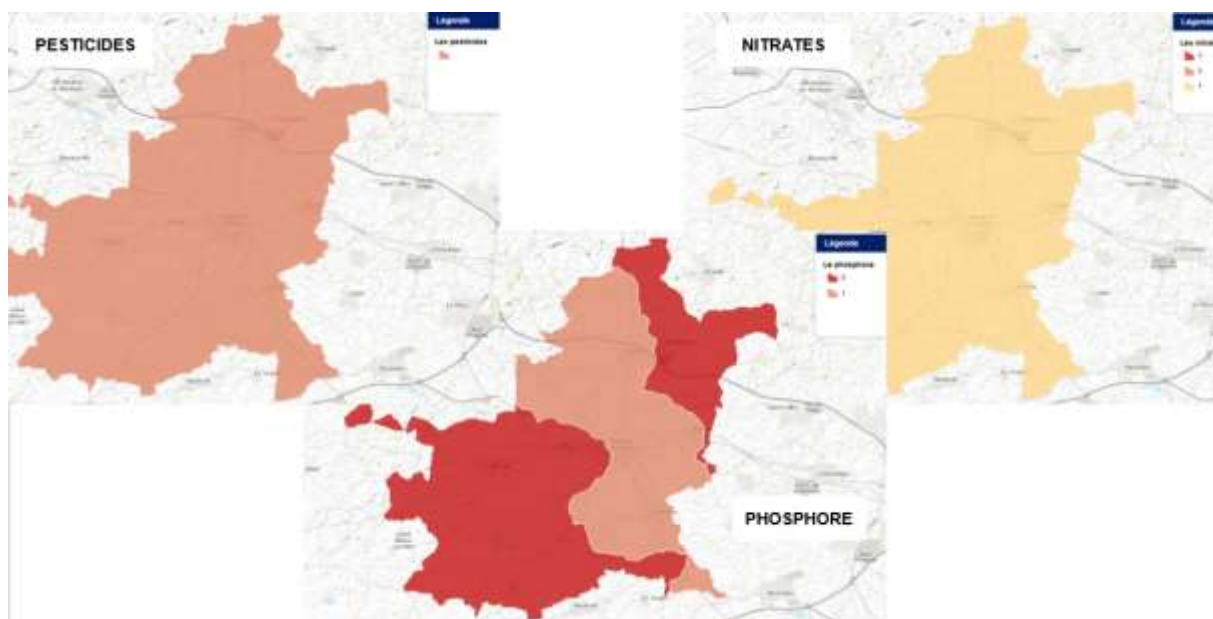
<sup>16</sup> L'Acétochlore, de la diméthénamide-P, du S-métolachlore, de l'isoproturon, du mécoprop et du mécoprop-P





Carte 9 : État des masses d'eau sur Montfort Communauté (source EPTB Eaux et Vaine)

Si l'on y regarde de plus près l'état physico-chimique des masses d'eau du territoire, celui-ci est également dégradé sur les 3 principaux paramètres que sont les pesticides, les nitrates et le phosphore (Voir cartes ci-dessous).

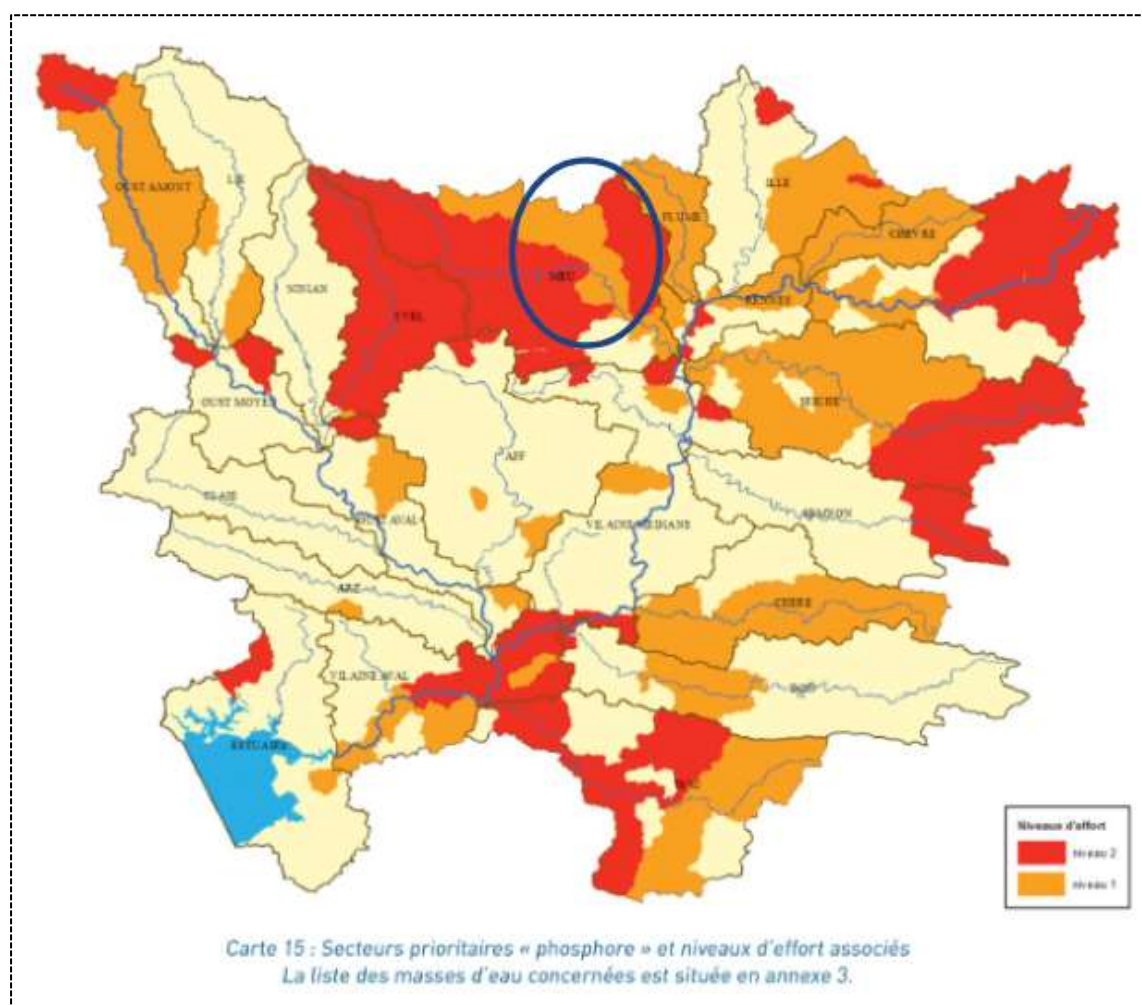


Carte 10 : État des masses d'eau sur pesticides, nitrates et phosphore (Source : EPTB Eaux et Vaine)

**Sur les pesticides :** De manière générale, les cumuls de concentrations en pesticides sont relativement élevés et dépassent régulièrement les 0.5 µg/L (seuil de potabilité pour le cumul des pesticides dans l'eau du robinet) voire occasionnellement les 5 µg/L (masses d'eau du Garun et du Meu Amont). Les molécules retrouvées sont le Glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA (acide aminométhylphosphonique), les molécules utilisées pour le désherbage du maïs (et leurs produits de dégradation) telles que le métolachlore, le mésotrione, le nicosulfuron, bentazone. Les récentes analyses montrent l'apparition du dicamba, molécule souvent utilisée en rattrapage sur le maïs (action sur dicotylédones vivaces telles que chardons, lisérons.).

Sur le phosphore : D'une manière générale, les paramètres phosphore total et orthophosphates sont classés en qualité moyenne à médiocre. Cependant, les sources du phosphore peuvent être différentes en fonction des masses d'eau. Sur les masses d'eau du Meu Amont et du Serein, l'érosion et le ruissellement sur les sols agricoles semblent prédominer tandis que sur la masse d'eau du Garun, les rejets industriels et STEP (Station d'épuration des eaux usées) domestiques apportent beaucoup de phosphore sous forme d'orthophosphates. Sur le Meu Aval, les origines sont mixtes : agricoles et STEP industrielles et urbaines. C'est la masse d'eau du Garun qui est la plus dégradée sur les paramètres phosphore, vient ensuite la masse d'eau du Meu amont.

La carte ci-dessus indique les zones classées en niveaux d'effort 1 et 2, le niveau 2 étant le niveau d'effort le plus important. A l'échelle du SAGE Vilaine, le bassin versant du Meu, au sein duquel se situe le territoire de Montfort Communauté, est parmi les territoires sur lesquels l'effort est le plus important (voir carte ci-dessous). Le SAGE Vilaine est en cours de révision.

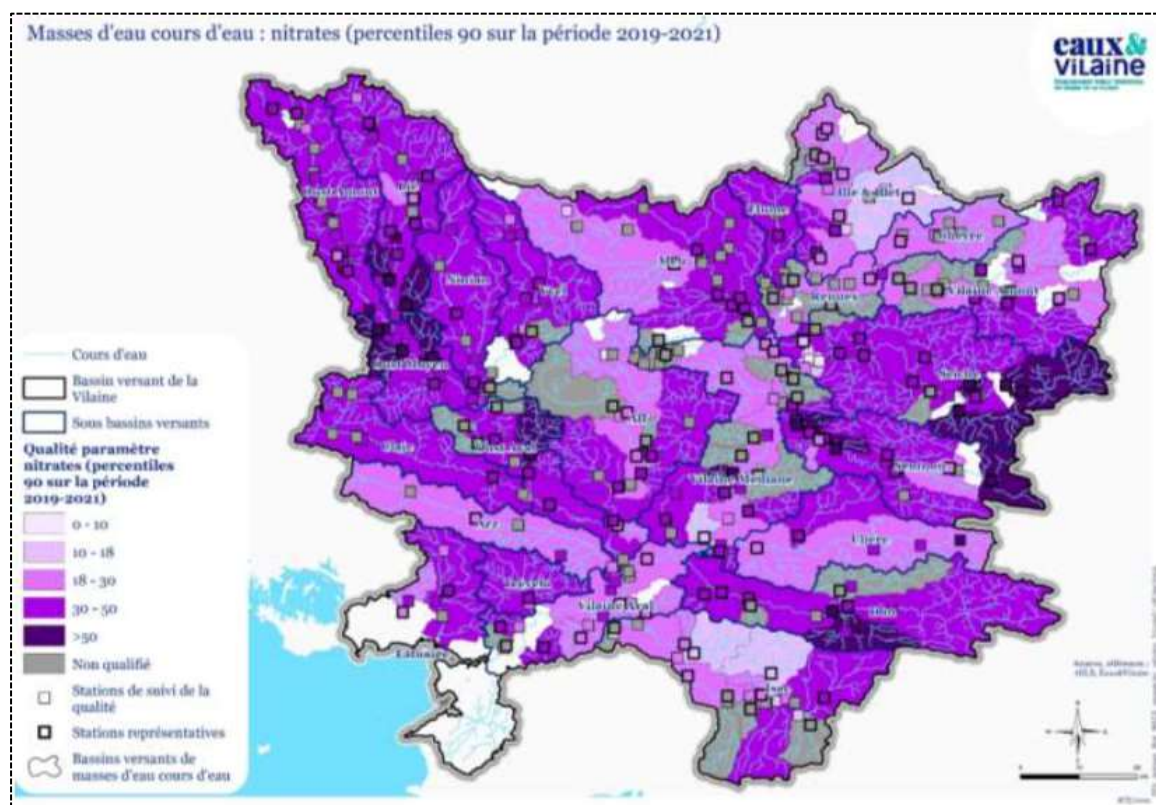


Carte 11 : Secteur prioritaire "Phosphore et niveau d'effort associé (source : Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE Vilaine)<sup>19</sup>

Sur les nitrates : Le territoire est en zone d'effort niveau 1, c'est-à-dire le niveau le moins élevé (3 niveaux d'effort sont définis dans le cadre du SAGE Vilaine) au regard de la contribution des masses d'eau à la teneur en nutriments azotés. Les teneurs en nitrates (percentile 90 entre 2019 et 2021) se situent globalement en dessous du seuil de potabilité (50 mg/L - Voir carte ci-dessous), bien que sur les masses d'eau du Serein

<sup>19</sup> [https://www.eaux-et-vilaine.bzh/ MAPTOUR/LSDMT/PAGD\\_2015\\_phosphore.pdf](https://www.eaux-et-vilaine.bzh/ MAPTOUR/LSDMT/PAGD_2015_phosphore.pdf)

et sur le Meu Aval les concentrations en nitrates dépassent ces dernières années 50mg/L. Pour la masse d'eau du Garun, les concentrations dépassent régulièrement l'objectif de 35 mg/L fixé dans le SAGE Vilaine. Les concentrations sont proches des 35 mg/L pour le Meu amont.



Carte 12 : Qualité paramètres nitrate (source EPTB Eaux et Vilaine)

Pour les indicateurs biologiques : La plupart sont en qualité moyenne à médiocre exceptés sur le Garun et le Serein, masses d'eau sur lesquelles certains indicateurs sont en bonne qualité.

#### 4.3.3 Un territoire très vulnérable en termes de flux hydrique

### Enjeux climatiques pour le territoire de Montfort Communauté

Le territoire de Chèze-Canut, très proche de Montfort Communauté, est sur substrat schiste et grès qui présente une très forte réactivité aux précipitations : l'eau s'infiltré très vite mais s'en échappe également très vite en période de sécheresse. De par la présence de quelques argiles et altérites, le reste du bassin versant du Meu a une tendance un peu moins séchante que le territoire de Chèze-Canut. En comparaison, les bassins du nord-est du département d'Ille-et-Vilaine, sur socle granitique, présentent des capacités de stockage bien plus importantes liées notamment à une grande porosité. L'eau y est toujours présente.

Par ailleurs, le bassin du Meu repose sur des nappes d'eau très superficielles avec relativement peu de stockage (entre 10 et 30 mètres), ce qui en fait une particularité au sein de la Bretagne, et amène à des questionnements autour des bassins de rétention d'eau : les projections climatiques annoncent une augmentation des précipitations en hiver et une réduction en été, or en contexte hydrogéologique à faible capacité de stockage, se pose la question d'augmenter cette capacité artificiellement pour lisser l'augmentation des variabilités intra-annuelles. Le débat, jusqu'alors absent du territoire breton, émerge, et en tenant compte des particularités locales, une réflexion est certainement à mener.

### État actuel :

- **Module spécifique<sup>20</sup> :**

En comparaison aux bassins versant de la Vilaine, le bassin versant du Meu présente parmi les modules spécifiques les plus faibles, avec des valeurs entre 5.6 et 6.9 l/s/km<sup>2</sup> (voir carte ci-dessous).



Carte 13 : Module spécifique bassin versant vilaine (Source : Eaux et Vilaine)

- **Étiage absolu**

L'étiage absolu correspondant au plus petit débit journalier mesuré sur l'ensemble des débits de l'année. Il renseigne également sur l'importance des étiages. Il a été décliné en 3 débits : étiage absolu moyen, étiage absolu minimum, étiage absolu maximum. Sur le Meu, on constate qu'il y a déjà eu des périodes d'assecs (étiage absolu minimum = 0).

<sup>20</sup> Le module spécifique est le module rapporté à la surface du BV, généralement exprimé en l/s/km<sup>2</sup>. Il permet d'étudier et de comparer l'hydrologie de Bassin versant de dimensions différentes.

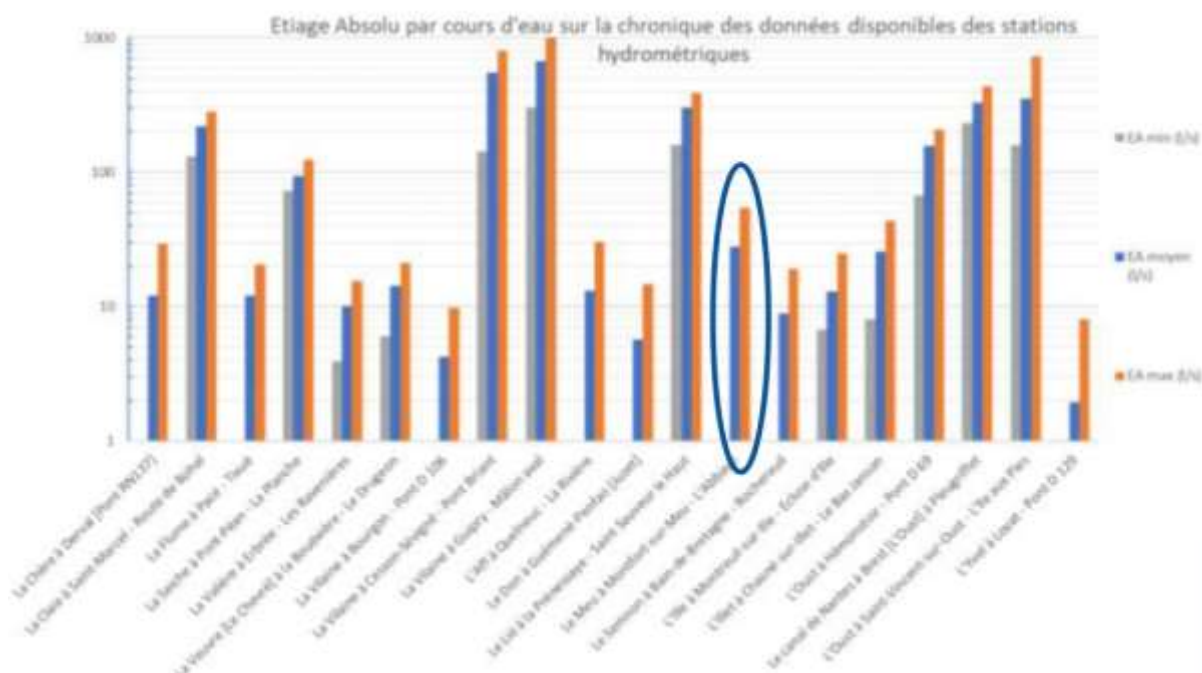


Diagramme 7: Étiage absolu par cours d'eau

- Remplissage du barrage de la Chèze

Le barrage de la Chèze, d'une capacité de stockage de 15 Million de m<sup>3</sup>, a pour objectif d'être rempli à la sortie de l'hiver pour garantir un stock suffisant permettant de maintenir des débits minimums en été. Or depuis 20 ans, le remplissage naturel du barrage de la Chèze s'amorce de plus en plus tardivement en hiver. Par ailleurs, son niveau baisse également plus bas et monte moins haut. Nous voyons sur le graphique ci-dessous l'évolution du remplissage avec plusieurs mois de décalage vers le printemps (avril mai).

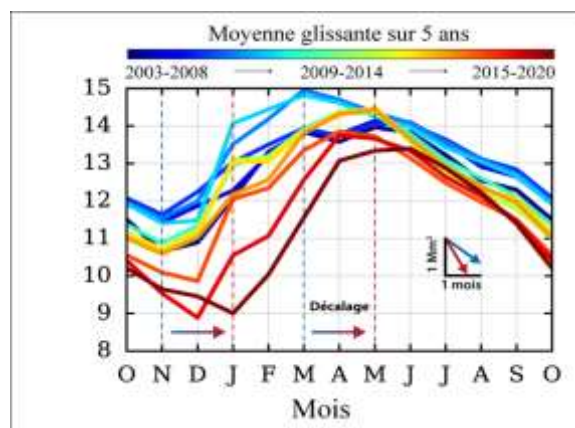


Diagramme 8 : Niveau de remplissage du barrage de la Chèze Canut de 2003 à 2020.

**Projections :**

- Débit des cours d'eau

La thèse de Ronan Abhervé<sup>21</sup>, doctorant rattaché à la chaire "Eaux et territoires" - Fondation Rennes 1, pour la collectivité Eau du Bassin Rennais donne de nombreuses informations sur la gestion quantitative de l'eau actuelle et future. Le graphique ci-dessous présente le nombre de jours où le débit est inférieur à 0.01 mm/j (correspondant au débit observé lors de l'année exceptionnellement sèche de 1976), chaque année. Avant 2020, il s'agit de données enregistrées, et à partir de 2021, il s'agit de données calculées dans le cadre du scénario climatique le plus pessimiste (RCP (Representative Concentration Pathways ou « Trajectoires représentatives de concentration » en français) RCP 8.5 correspond à un forçage de +8,5 W/m<sup>2</sup> ). Les chiffres en rouge indiquent le nombre d'années avec au moins plus de 60 jours où l'on retrouve ce débit exceptionnellement faible. Les chiffres en vert indiquent le nombre d'années consécutives où l'on retrouve ce débit. Nous constatons que le nombre

<sup>21</sup> Présentation des travaux de Ronan Abhervé, <https://fondation.univ-rennes.fr/la-chaire-eaux-et-territoires-fondation-rennes-1-presente-ses-travaux>

d'années avec un débit très faible identique à 1976 par seuil de 20 ans devient courant et récurrent dans un scénario climatique pessimiste.

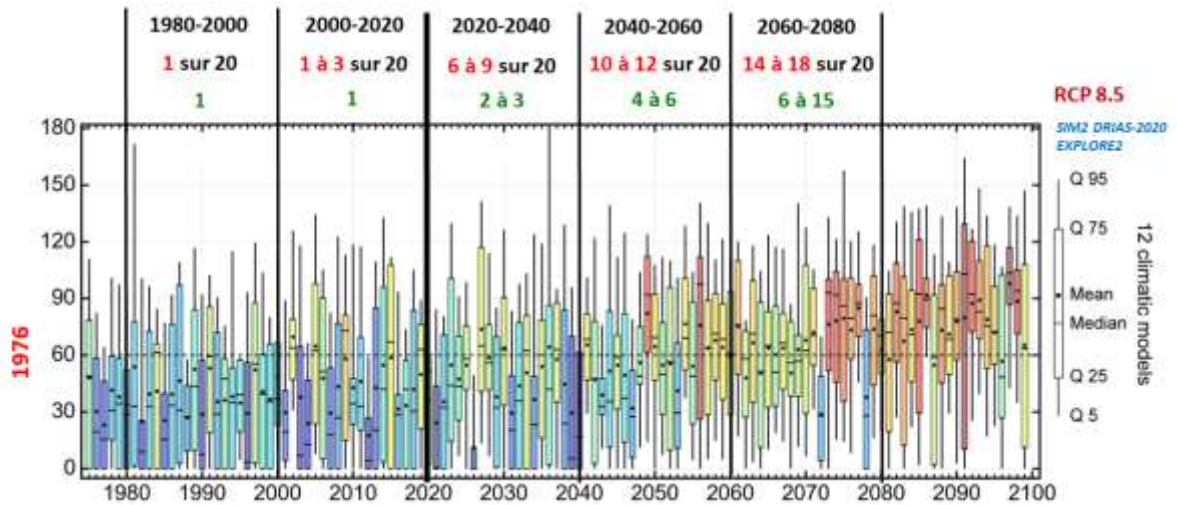
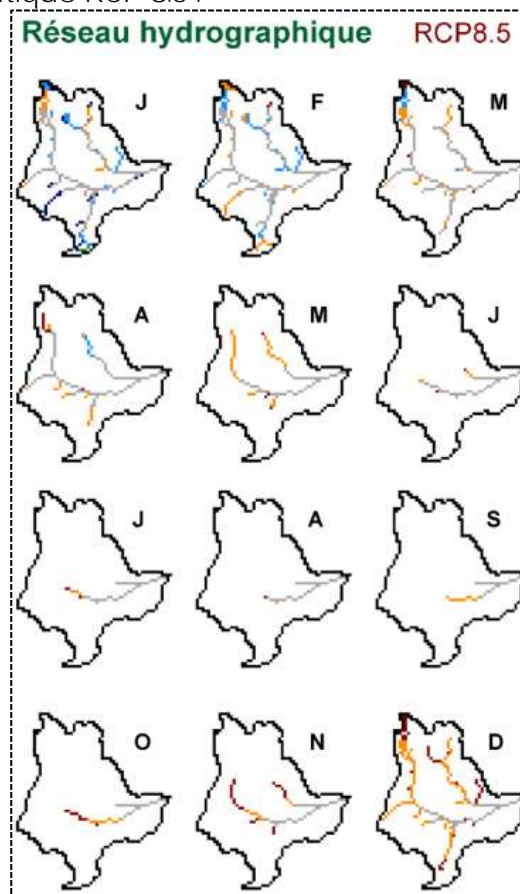


Diagramme 9 : Nombre de jours avec un débit inférieur à 0.01 mm/j (source Thèse R Abhervé, 2022)

- **Intermittence des cours d'eau**

Les travaux de R.Abhervé mettent en évidence l'augmentation de la part des cours d'eau intermittents, c'est-à-dire disparaissant une partie de l'année en fonction du niveau des aquifères souterrains. La modalisation ci-dessous met en évidence ce phénomène sur le bassin versant Chèze-Canut, qui est fortement marqué dans le cadre du scénario climatique RCP 8.5 :



Carte 14 : Source - Thèse R. Abhervé, 2022

### Remplissage du barrage de la Chèze

Le graphe ci-dessous, issu des travaux de R.Abhervé, montre que le barrage n'atteint plus son volume maximal depuis 2018 et que ce volume tend à baisser jusqu'en 2040.

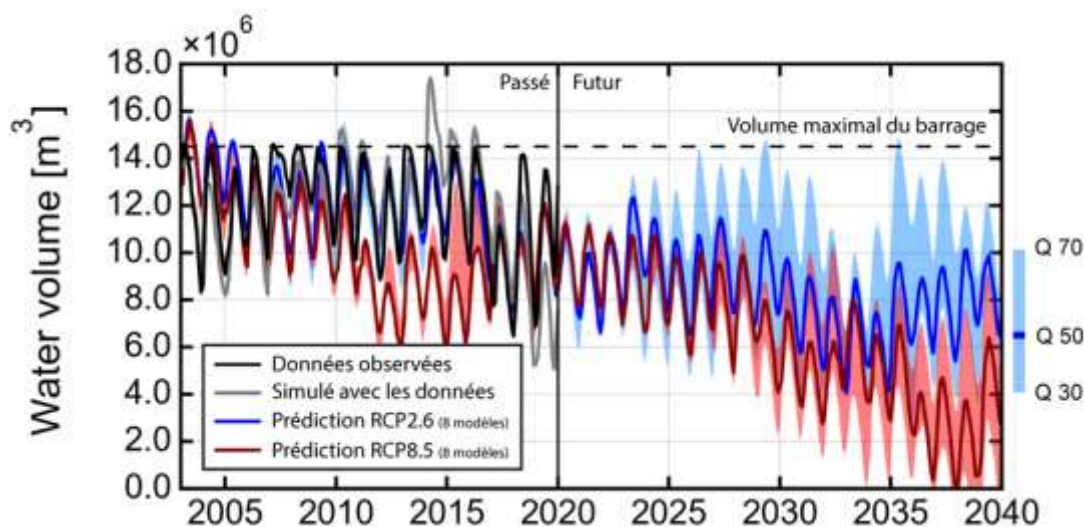


Diagramme 10 : Volume d'eau au barrage de 2005 à 2040

### L'eau comme un révélateur du changement climatique

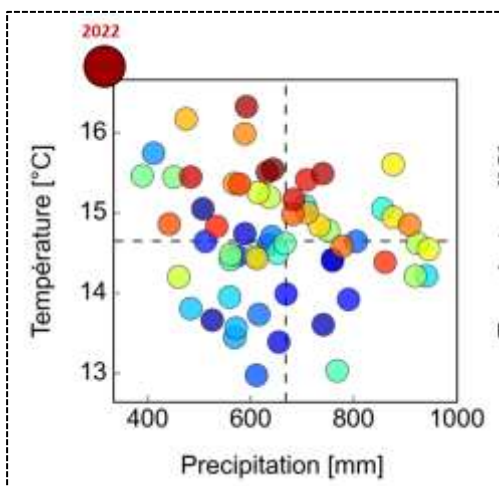


Diagramme 11 : Source - Thèse R. Abhervé, 2022

Le changement climatique n'est plus une surprise pour personne et le compartiment eau n'est pas épargné par ses effets directs et indirects.

D'une manière générale, le réchauffement climatique induit une augmentation de la température annuelle moyenne, et surtout une élévation des températures estivales.

Cela se couple à une diminution des précipitations estivales (bien que la pluviométrie annuelle soit globalement maintenue) et se solde par une augmentation de l'évapotranspiration et une accentuation du déficit hydrique estival.

Le graphique ci-contre met nettement en évidence un déplacement du curseur vers une saison avril-septembre de plus en plus chaude et sèche.

Le diagramme ci-dessous illustre cette tendance et présente l'évolution au cours d'une année de l'humidité du sol en Bretagne sur la période 1961-1990 considérée comme référence (courbe orange) et les évolutions sur les périodes 2021-2050 et 2071-2100. La prévision est un allongement très net de la période au cours de laquelle le sol est considéré comme "sec" : de mi-juillet à mi-septembre entre 1961 et 1990, elle passe à mi-juin à mi-octobre sur la période 2021-2050, puis de fin mai à mi-novembre sur la période 2071 à 2100. Cette projection mérite une réflexion approfondie sur la gestion quantitative de l'eau et les pratiques d'adaptation.

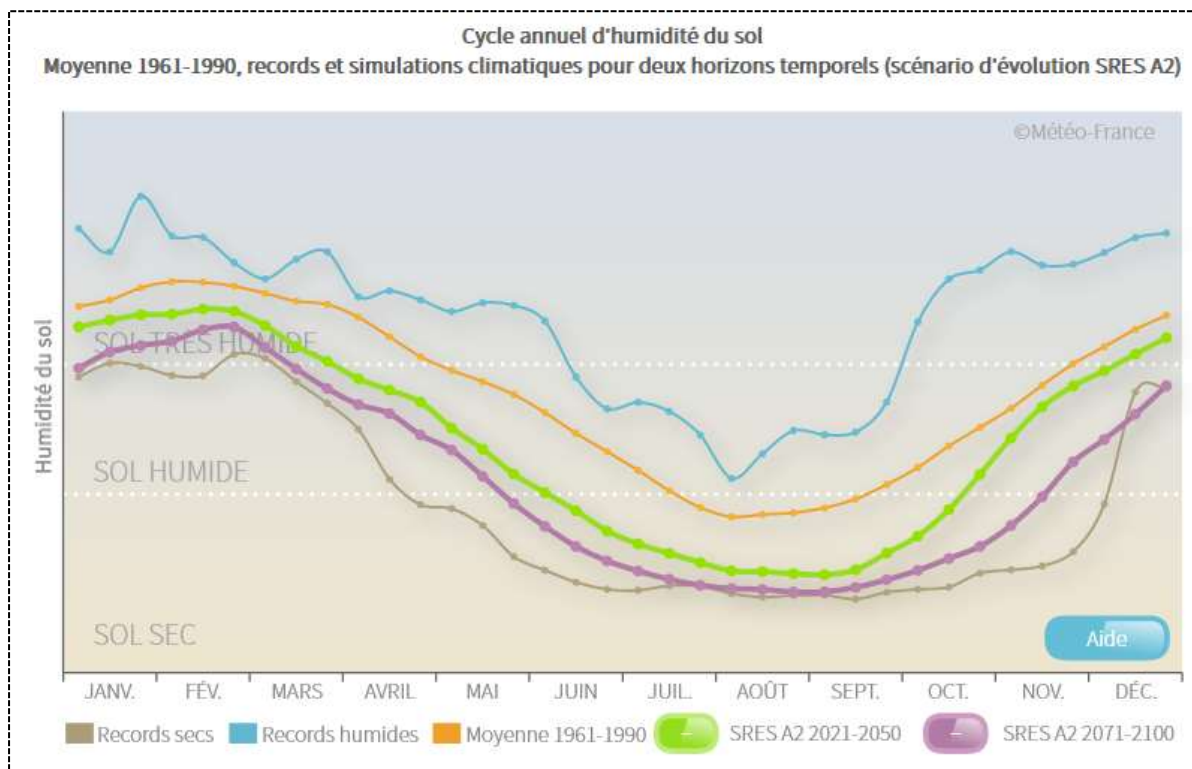


Diagramme 12 : évolution au cours d'une année de l'humidité du sol en Bretagne sur la période 1961-1990 et les périodes 2021-2050 et 2071-2100

Pour une approche plus locale, les graphiques ci-dessous mettent en évidence ces évolutions, selon 2 scénarios du GIEC (4.5 - intermédiaire ; et 8.5 - pessimiste), (Source : premier volume de son sixième rapport (AR6) paru en août 2021) aux alentours de Montfort-sur-Meu.

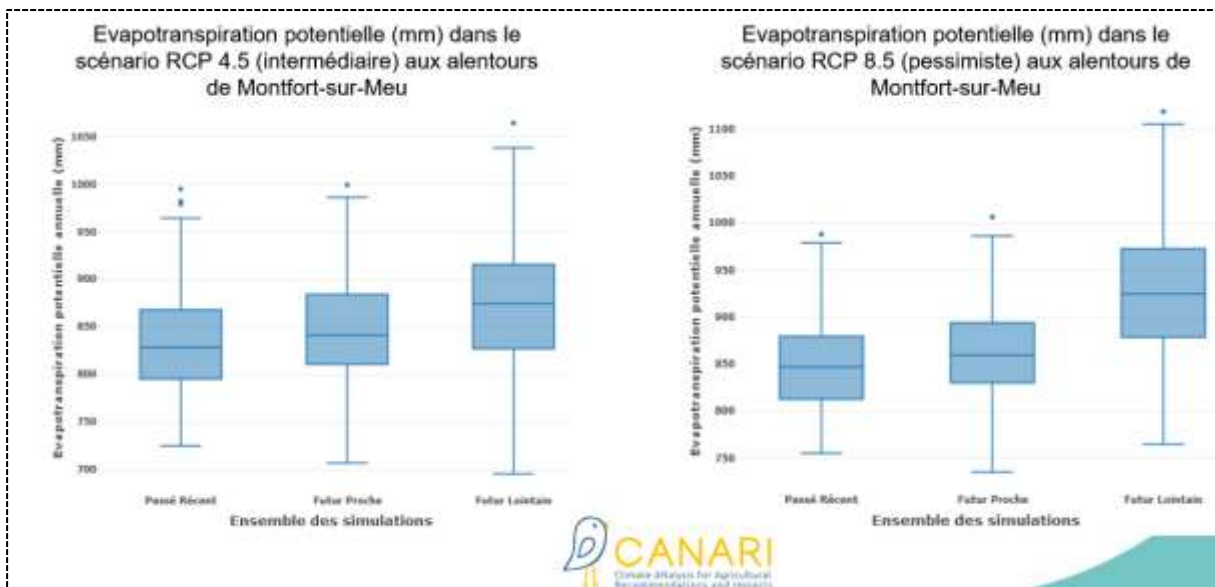


Diagramme 13 : Simulation de l'évapotranspiration (Source : projet Canari 2022<sup>22</sup>)

<sup>22</sup> CANARI, un nouveau portail pour l'adaptation au changement climatique en agriculture <https://solagro.org/focus/canari-un-nouveau-portail-pour-ladaptation-au-changement-climatique-en-agriculture>

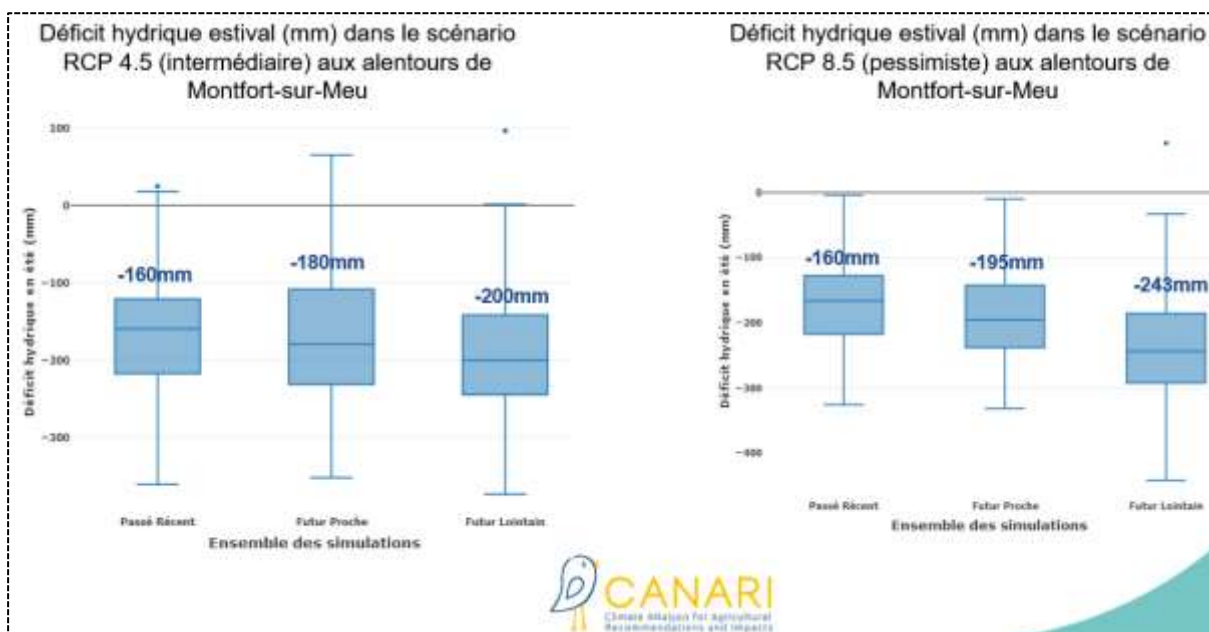


Diagramme 14 : Simulation du déficit hydrique estival (Source : projet Canari)

L'évapotranspiration et le déficit hydrique ont tendance à augmenter. Ces évolutions prévisionnelles climatiques risquent d'avoir des effets directs tels que la réduction de la quantité d'eau réellement disponible à la fois pour les nappes, les végétaux et la population, et des effets indirects tels que l'augmentation de la concentration des polluants dans les cours d'eau dont les débits d'étiage diminuent.

### Enjeu eau potable

Les communes qui composent Montfort Communauté font partie de plusieurs services de distribution qui correspondent chacun à un réseau de distribution à part. Ces derniers n'étant pas séparés au niveau des limites d'EPCI, il ne nous est pas possible de quantifier un volume entrant sur Montfort Communauté (ni sortant de Montfort Communauté).

Pour ce qui concerne l'origine de l'eau, l'eau distribuée sur Montfort Communauté provient en majorité de l'usine de Rophémel et de l'usine de Lillion, avec un apport complémentaire depuis les installations de la Communauté de Communes Saint Méen-Montauban pour Iffendic-Nord et Saint-Gonlay et depuis les installations du Syndicat Mixte Eau Forêt de Paimpont pour Iffendic-Sud.

Si l'on sait que la densité de population va augmenter dans les prochaines années, la Collectivité Eau du Bassin Rennais estime que les pratiques de réduction des consommations en eau devraient permettre de maintenir les prélèvements pour la population au niveau actuel.

### En conclusion

Pour conclure, le territoire est impacté par les effets du changement climatique :

- Allongement et renforcement des périodes de sécheresses estivales ;
- Diminution des débits des cours d'eau ;
- Augmentation de la part des cours d'eau intermittents ;
- Décalage du remplissage des nappes.

Ces éléments ont des répercussions sur les êtres vivants :

- Les premiers impactés sont les habitants-es des écosystèmes aqueux : cours d'eau et zones humides en priorité ;
- Les seconds sont les animaux d'élevage et les hommes qui s'en occupent ;

- Les troisièmes sont les consommateurs d'eau hors agriculture.

L'adaptation est donc un enjeu d'avenir pour le territoire. Si l'Agence de l'Eau Loire Bretagne intègre la gestion économe et équilibrée de l'eau face au dérèglement climatique comme une de ses priorités, pour l'heure elle se traduit principalement par des actions visant à limiter les plans d'eau sur cours d'eau représentant des surfaces d'évaporation conséquentes. Les actions de reconception des systèmes de production agricole, et plus largement de l'occupation du sol, ne sont pas encore mises en œuvre. Des territoires, tels que Roche-aux Fées Communauté, se penchent sur le sujet et seront des expériences inspirantes.










#### 4.4.4 Une dynamique agricole existante

Des actions agricoles encadrées par des contrats de territoires de bassin versant

Dans son passé récent, en tant que partie du territoire du bassin versant du Meu, le territoire de Montfort Communauté a bénéficié des actions du Contrat Territorial de Bassin Versant du Meu (CT BV Meu) jusqu'au 31/12/2022. Elle va bénéficier désormais des actions du Contrat Territorial 2023-2028 de l'Unité de Gestion de la Vilaine Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine (CT UGVO) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Avant 2020, les actions agricoles du CT BV du Meu étaient coordonnées par la Chambre d'Agriculture qui était alors le seul acteur agricole à réaliser des actions dans ce cadre. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'animation agricole est reprise par le Syndicat de BV du Meu, et les actions agricoles sont assurées par plusieurs maîtres d'ouvrage associés : la Chambre d'Agriculture de Bretagne, l'ADAGE, le CETA35, la FD-CUMA, Agrobio35 et la CEBR. Sont alors mis en œuvre des diagnostics et suivis individuels pour accompagner les changements de pratiques et de systèmes, des accompagnements au désherbage mécanique du maïs, et des actions collectives (fermes ouvertes, essais, démonstrations de matériel...).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le CT UGVO élargit encore la maîtrise d'ouvrage agricole, avec 17 partenaires agricoles qui s'engagent à réaliser des actions allant dans le sens des orientations stratégiques définies dans le cadre du contrat. Le tableau ci-dessous reprend les enjeux, orientations stratégiques et volets d'actions inscrits dans le contrat.

| Finalité                                      | Enjeux                                                                       | Orientations stratégiques                                                                                                                                        | Volets                                                | Thèmes d'actions                                                                                                                                                                                                                                                  | Exemple d'action                                             |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>ATTEINDRE LE BON ETAT DES MASSES D'EAU</b> | Préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité    | Contribuer à adapter notre territoire aux effets du changement climatique (et notamment vis-à-vis de l'hydrologie des cours d'eau)                               | Aménagement du territoire                             |                                                                                         | Travaux restauration cours d'eau<br>Travaux bocagers         |
|                                               | Préserver et restaurer les milieux aquatiques                                | Alerter sur la nécessaire conciliation entre l'attractivité du territoire (urbanisation, développement économique et activités agricoles) et les enjeux de l'eau | Pratiques et usages sur le territoire                 |                                                                                                                                                                              | Diagnostiques agricoles (MAE, DPR2...)                       |
|                                               | Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour démultiplier les actions |                                                                                                                                                                  | Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances |    | Suivi qualité de l'eau, des milieux, Etudes<br>Communication |
|                                               | Utiliser de manière efficiente l'argent public engagé                        | Travailler en transversalité pour faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques                                           | Animation et gestion du contrat territorial           |    | Postes agents techniques et service support                  |




 Milieux aquatiques   
  Agricole/bocage   
  Zones non agricoles

Tableau 5 : Enjeux, orientations stratégiques et volets d'actions du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVO de l'EPTB Eaux & Vilaine

### Programme d'actions 2023-2028

Compte-tenu des enjeux qualité de l'eau du territoire, un programme d'action défini dans le cadre du contrat de territoire de l'UGVA permet la mise en œuvre d'actions pour répondre à 4 enjeux prioritaires :

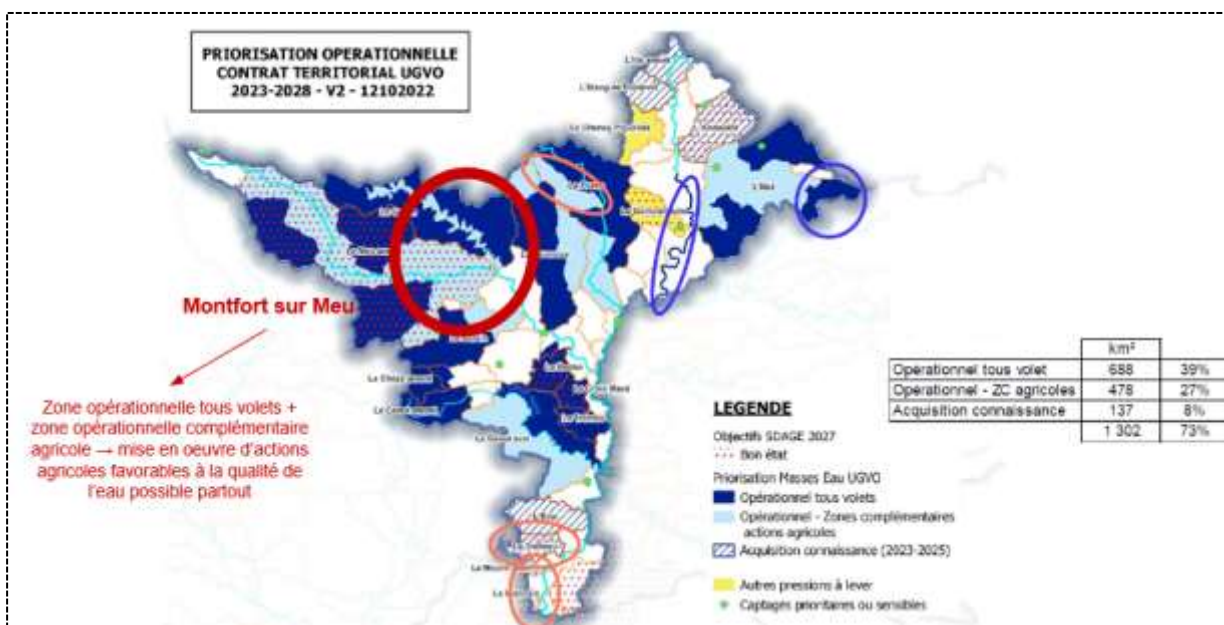
- Préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour démultiplier les actions ;
- Utiliser de manière efficiente l'argent public engagé.

Par souci d'efficacité des actions, le contrat repose sur une priorisation des secteurs d'intervention sur le territoire. Cette priorisation s'est faite au regard :

- Des actions/travaux déjà en cours, de la mise en œuvre sur les années 2020-2022 (acceptabilité, dynamique, etc.) ;
- D'éléments de diagnostic : qualité de l'eau, état des cours d'eau, réactivité du milieu, dynamique d'évolution des masses d'eau, etc. ;
- De la faisabilité technique (en particulier sur les projets de réaménagements de cours d'eau).

La carte ci-dessous présente les secteurs d'intervention prioritaires :

- En bleu foncé : secteurs opérationnels sur tous les volets (milieux aquatiques, pollution diffuse et bocage) ;
- En bleu clair : secteurs opérationnels pour les actions agricoles (volet pollutions diffuses) ;
- En hachuré : secteurs nécessitant plus d'acquisition de connaissances et qui pourront devenir opérationnels à l'avenir ;
- En blanc : secteurs non prioritaires.

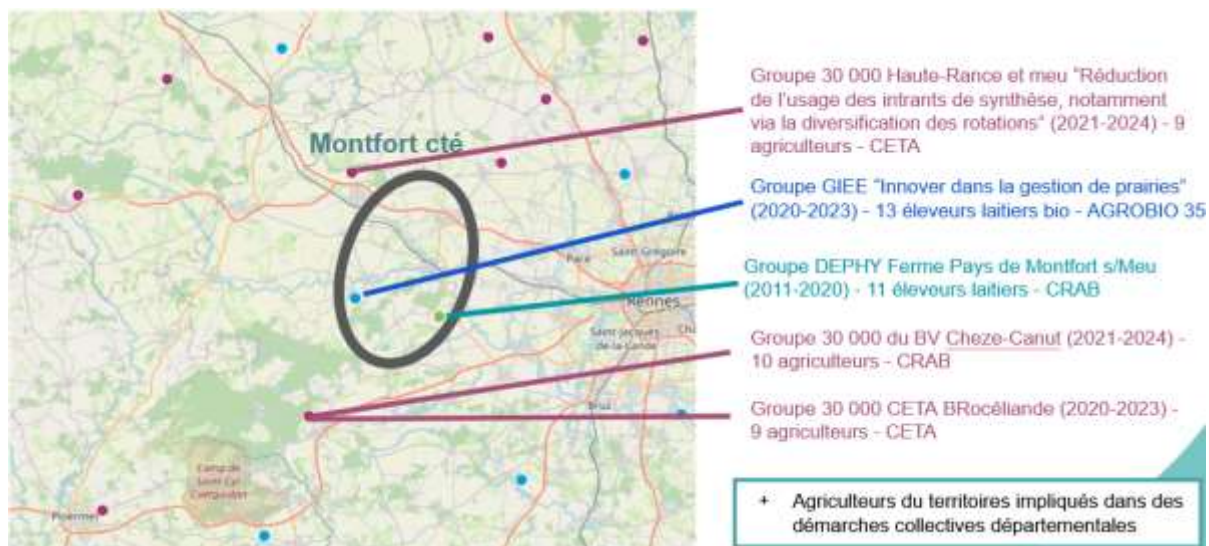


Carte 15: Secteurs d'intervention prioritaires du CT UGVO

Le territoire de Montfort Communauté est en zone opérationnelle tous volets et complémentaires pour les actions agricoles. Cela signifie que les actions agricoles peuvent être conduites sur l'intégralité du territoire.

### Des groupes de développement implantés sur le territoire

Un certain nombre d'agriculteurs du territoire, ou avoisinant le territoire, sont impliqués dans des groupes de développement visant plus ou moins directement la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. La carte ci-dessous détaille la nature des groupes ainsi que le nombre d'agriculteurs impliqués.



Carte 16 : Groupes d'agriculteurs présents sur ou à proximité de Montfort Communauté en lien avec l'eau

### Un exemple de dynamique collective : développement de l'agriculture biologique

La surface en agriculture biologique et reconversion a augmenté depuis 2012 pour atteindre 1077 ha. Cela représente 8,8 % de la surface agricole utile, Montfort Communauté se plaçant au 13<sup>ème</sup> rang des EPCI du département d'Ille-et-Vilaine. Le nombre de producteurs en agriculture biologique augmente progressivement passant de 13 à 26 en près de 10 ans. Ce doublement du nombre est une dynamique émergente importante au regard de la réduction globale du nombre de producteurs.



Evolution du nb d'hectares en bio et conversion sur Montfort cté

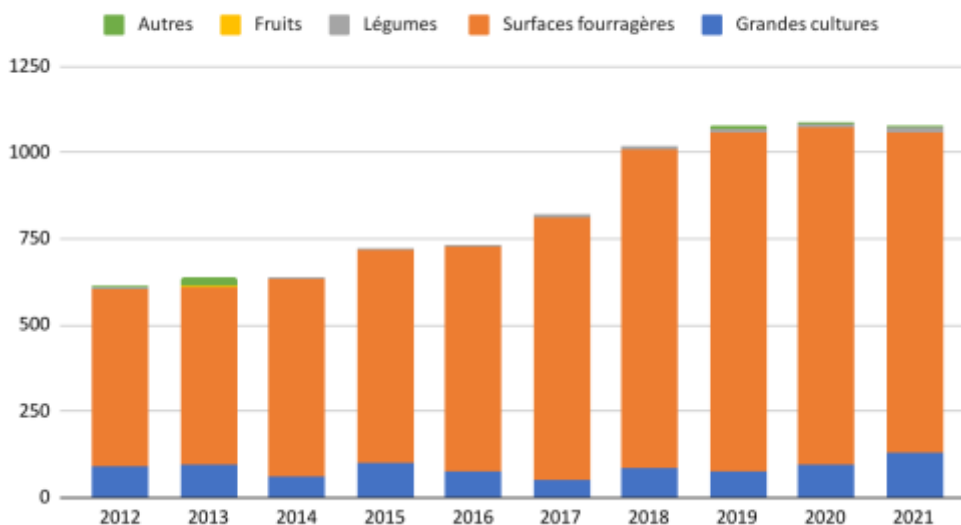


Diagramme 15 : Évolution du nombre d'hectares en bio et en conversion sur Montfort Communauté (Source : Agrobio 35)



### ÉVOLUTION DES PRODUCTEURS ENGAGÉS EN BIO

CC Montfort Communauté - Toutes les surfaces bio (Surface agricole utile hors surfaces collectives)

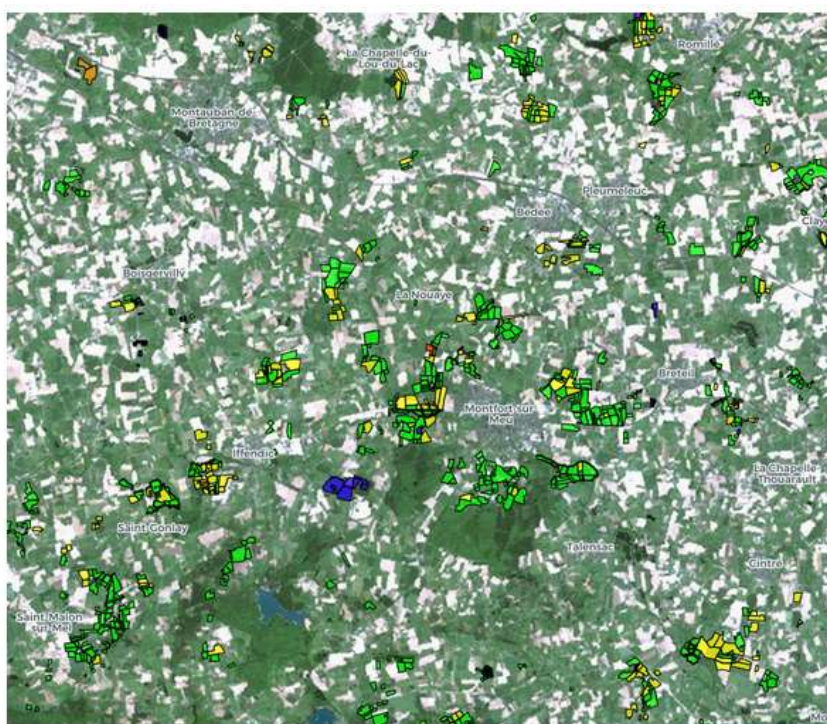


Diagramme 16 : Évolution des producteurs engagés en bio sur Montfort Communauté, les surfaces bio (SAU hors surfaces collectives) (Source : Agence Bio)

La carte ci-dessous montre la répartition des surfaces et indique une concentration autour de Montfort-sur-Meu.

Parcelles en AB au 31/12/2021 :

- Grandes Cultures
- Surfaces fourragères
- Légumes
- Fruits
- Viticulture
- Plantes à parfums, aromatiques et médicinales et plantes à boissons
- Autres



Source : Cartibio - Données RPG Bio + Agence Bio 2021  
Carte 17 : Répartition des surfaces bio sur le territoire (Source : Cartibio)

## 4.5. Regards des acteurs

Les agriculteurs ont pris conscience du défi de la qualité de l'eau comme l'illustre la table ronde avec des éleveurs laitiers organisée lors de la soirée des 30 ans de Montfort Communauté le 8 novembre à La Nouaye. La question de l'amélioration quantitative et qualitative concerne tous les acteurs même si le secteur agricole est une activité très sensible et nous traiterons principalement le regard de ce type d'acteurs. Les différents sujets ont été abordés dans le cadre des entretiens collectifs.

Des territoires comme la Roche aux fées ou Lamballe Terre Mer ont une réflexion sur la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique avec le projet Fermadapt.

### *4.5.1 Un modèle d'aide au changement de pratique jugé intéressant par des agriculteurs*

L'aide incitative de l'EPTB Eaux et Vilaine fournie pour favoriser le désherbage mécanique a été jugée efficace par des agriculteurs. Mise en place avec le CETA et AILE, il s'agit globalement d'expérimenter le désherbage mécanique sur une parcelle de 5 hectares de culture (plutôt maïs) et de bénéficier de 80€ par hectare. Plusieurs interventions de désherbage doivent être assurées sur cette parcelle et les agriculteurs impliqués peuvent avoir recours au prestataire de leur choix - il y a donc possibilité de "de faire travailler la CUMA", ce qui est perçu comme pertinent. Couplée à des démonstrations "de bout de champs", et des formations en CUMA animés par Agrobio 35 notamment, cette aide a reposé sur l'échange au sein des groupes agriculteurs : un format pertinent et adapté aux attentes et besoins des agriculteurs.

### *4.5.2 Inondation de terres agricoles et bassins de rétention d'eau sur Montfort Communauté : deux projets qui suscitent l'incompréhension d'agriculteurs*

La faiblesse des surfaces humides et la nature géologique des sols rend la gestion des flux hydriques centraux sur le territoire. Le déficit comme l'excédent d'eau est un défi à relever en partenariat avec le monde agricole qui gère la majorité des surfaces du territoire en lien avec la compétence GEMAPI de Montfort Communauté. Pour prévenir les inondations, il serait question de localiser une zone d'inondation de terres sur des parcelles agricoles d'une commune de Montfort Communauté. Des prairies permanentes seraient ainsi utilisées comme bassins tampons pour préserver les zones urbaines des crues. Que ce sujet soit une rumeur ou un fait, l'information semble circuler et les questionnements des agriculteurs reposent notamment sur les aides compensatoires envisagées pour ce type de perte économique. "Qu'est-ce qu'ils proposent ?". Cette question peut être étendue à celle du dialogue entre collectivités et monde agricole : les agriculteurs, inquiets, sont dans l'attente d'une information fiable.

Pour prévenir les pénuries, la question des bassins de rétention d'eau pour stocker de l'eau est un enjeu émergent et qui mérite une anticipation au vu de la sensibilité des débats dans d'autres régions. A travers la compétence GEMAPI, la collectivité pourrait organiser un échange et déterminer une position claire. Dans ce contexte, des bassins de rétention d'eau construits sur des communes voisines auraient été construits "sans concertation". Leur présence reste incomprise par les agriculteurs interrogés avec des expressions relevées "Il n'y a pas d'eau dedans". "Ça ne retient pas l'eau, ça utilise des terres agricoles" "A quoi ça sert ? Qui a payé ?".

Le partenariat entre Montfort Communauté et la CEBR peut se poursuivre à travers Terre de Source. En effet, la CEBR a une compétence uniquement sur ses aires d'alimentation de captage. Une invitation à l'adhésion des producteurs à Terres de

Source et à mobiliser pour les communes le marché public n°3 dédié pour la restauration collective sont des démarches à poursuivre par Montfort Communauté pour lier alimentation et qualité de l'eau. Des diagnostics IDEA sont financés par la CEBR. Pour les actions individuelles et collectives pour la qualité de l'eau, le travail engagé avec EBTP Eaux et Vilaine en co-portage avec CEBR est la porte d'entrée adéquate.

## V. Flux alimentaires

### 5.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux

- Le niveau de vie, l'âge, le niveau d'études et le lieu de vie (rural / périurbain / urbain) influencent les habitudes et choix de consommation.
- Sur le territoire de Montfort Communauté, les populations les plus représentées sont :
  - Les retraités, les employés, et plus récemment, les professions intermédiaires. Toutefois le profil d'habitant.e évolue - les CSP en nombre croissant ne sont pas que les retraités, mais aussi les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires
  - La population des personnes de 60 ans et plus représente 21,5% de la population totale (contre 21% à l'échelle nationale). A l'inverse, les moins de 30 ans représentent 37 % de la population du territoire (contre 37,5% en France).
  - Entre 2008 et 2019, le pourcentage de personnes sans diplômes diminue fortement passant de 27 à 17%, quand celui des détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur passe de 22 à 31% de la population non scolarisée.
- Comparé à la moyenne nationale, à l'échelle de son assiette, une habitant.e de Montfort Communauté consomme plus de produits riches en protéines animales (viandes et œufs) et moins de légumes ;
- La majeure partie des produits est consommée à domicile (74,1 %), le reste (25,9%) est consommé en restauration hors domicile, ce qui est très proche de la moyenne nationale (25,6%) ;
- 56% des habitants.es sont des auto-consommateurs.trices réguliers.ères (auto-consomment au moins 1 fois par semaine) ;
- 7 453 ha, c'est la surface nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires - soit 56 % de la SAU (Source : PARCEL) ;
- Productions à tendance excédentaire : viande, œufs, lait, céréales et grandes cultures ;
- Productions à tendance déficitaire : légumes et fruits.

#### Enseignements généraux et grands enjeux :

Les habitudes de consommation sur le territoire de Montfort Communauté sont vouées à évoluer en même temps que le profil des habitant.es : cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires tendent à s'installer sur ce territoire qui allie une meilleure accessibilité de l'immobilier que sur la métropole rennaise tout en restant à proximité de l'espace urbain et offre une diversité de services (établissements scolaires, infrastructures sportives, gare, hôpital, commerces...).

A ce jour, les caractéristiques de consommation sont globalement proches de celles observées à l'échelle nationale avec néanmoins une surconsommation de produits carnés et une sous consommation de légumes ;

L'outil de sensibilisation sur la balance alimentaire du territoire permet d'identifier des types de produits à tendance excédentaire (légumineuses, protéagineux, viandes et œufs, lait) et d'autres à tendance déficitaire (fruits et légumes). **La balance alimentaire entend constituer une photographie à un**

instant donné sur la base de données statistiques annuelles. Un ratio entre une évaluation de la consommation et de la production avec 6 types de produits est estimé. Un approfondissement pour les légumes sera réalisé dans le cadre d'une étude d'opportunité sur une légumerie.

## 5.2. Problématiques et cadre méthodologique

La connaissance des flux est une approche très délicate. Elle consiste davantage à proposer un outil de sensibilisation sur la balance alimentaire du territoire que d'envisager une description précise des mouvements des denrées alimentaires.

La première étape pour construire la balance alimentaire est de connaître les caractéristiques de la consommation alimentaire. Pour définir les contours des tendances de consommation alimentaire à l'œuvre sur le territoire, nous posons la question suivante :

**Que consomment (mangent) les habitants-es de Montfort Communauté et comment consomment-ils ?**

Le processus méthodologique adopté est le suivant :

- Analyse statistique de la consommation :
  - Évaluation des volumes consommés sur le territoire pour 7 catégories de produits
  - Définition des lieux de consommation de ces produits
  - Budget des ménages consacré à l'alimentation ;
- Analyse d'un questionnaire en ligne à destination des habitantes du territoire diffusé de mi-décembre 2022 à fin janvier 2023 et, dans une moindre mesure, analyse qualitative en s'appuyant sur les entretiens collectifs réalisés dans le cadre de la mission ;
- Analyse statistique de la balance alimentaire, sur la base de l'analyse statistique de la consommation, les données statistiques issues du RA2020 et les chiffres fournis par l'outil PARCEL.

### *5.2.1 Méthodes d'analyse statistique de la consommation ("méthode Terralim")*

L'analyse statistique de la consommation alimentaire sur le territoire a pour objectif de mettre en lumière des grandes tendances alimentaires et ainsi de contribuer à dégager les forces mais aussi les vulnérabilités du territoire pour nourrir sa population. Nous faisons le choix d'une approche quantitative pour évaluer la consommation.

Contrairement à d'autres types de données, les informations relatives à la consommation sont difficilement accessibles car elles reposent sur des pratiques individuelles qui échappent parfois aux mesures statistiques. Notre approche souhaite donner une photographie globale qui permettra de remettre dans le contexte les approfondissements réalisés. Pour caractériser et faire ressortir de grandes données chiffrées sur les pratiques, les tendances de consommation sur le territoire, nous proposons une approche méthodologique hybride basée sur une enquête réalisée à l'échelle nationale, celle de l'ANSES dont les résultats sont donnés dans le rapport INCA 3 (Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3), datant de 2017 et dont les données nous permettent de décliner les résultats à des échelles locales.

En effet l'enquête précise les différences de consommation entre différentes catégories de populations classées selon :

- L'âge
- La profession et catégorie socioprofessionnelle (CSP) de la personne de référence du ménage
- Le niveau d'études de la personne de référence du ménage

- La situation géographique des individus

La méthode Terralim consiste alors à :

1. Établir le profil socio-démographique du ou des territoires d'études sur la base des données de l'INSEE 2017 et du budget des familles de 2011 ;
2. Appliquer les résultats de l'enquête INCA aux territoires à partir de leurs caractéristiques propres.

Le parti-pris est donc de se baser sur les différences de consommation selon les CSP des personnes référentes dans le ménage, pour lesquelles nous disposons des données ventilées selon l'âge des membres du foyer, pour construire le socle de l'analyse de territorialisation des modèles de consommation.

L'outil méthodologique développé par Terralim à partir des données INCA 3 permet ainsi d'évaluer les tendances de consommation alimentaire sur Montfort Communauté au regard des critères suivants :

- ✓ Quantification de la consommation en volume pour 7 catégories de produits, choisies comme les plus communes : les produits à base de céréales, les produits laitiers, la viande et les œufs, les produits de la mer, les légumes et tubercules, les légumineuses et les fruits, noix, graines et fruits oléagineux ;
- ✓ Estimation de la part de consommation hors domicile ;
- ✓ Estimation du nombre d'auto-consommateurs:trices réguliers:ères et occasionnels:les ;
- ✓ Le budget consacré à l'alimentation.

Nous allons agréger et mettre en évidence des éléments de connaissance sur les volumes et tendances de consommation alimentaire sur le territoire. Nous proposons de mettre ces données en perspective avec celles relatives à la surface et la production agricole locale. L'objectif est de fournir un socle de connaissances commun pour mieux interroger et travailler, à l'occasion notamment des phases de concertation et de construction de la stratégie alimentaire du territoire, le niveau de résilience et d'autonomie alimentaire du territoire. Nous mobilisons une méthode pour tenter d'objectiver la balance alimentaire en distinguant les produits de types végétaux avec les surfaces, et les produits de types animaux, avec les quantités de produits (litres, tonnes). Il s'agit essentiellement de poser les éléments du débat.

### *5.2.2 Enquête en ligne sur la consommation alimentaire*

- **Objectifs de l'enquête et moyens mobilisés**

De mi-décembre 2022 à fin janvier 2023, les consommateur:ices de Montfort Communauté ont été invité:es à répondre à un questionnaire en ligne dans le but de mieux connaître leurs choix et habitudes alimentaires. Une base de formulaire a été proposée par le groupement, puis amendée par Montfort Communauté avant d'être diffusée largement par l'intercommunalité via différents canaux (site Internet et newsletters des services de Montfort Communauté, réseaux sociaux - Facebook, LinkedIn, relais dans les communes au travers des panneaux pocket, ou encore via les familles du défi "Cap ou Pas cap de manger autrement ?").

Les objectifs de l'enquête étaient de :

- Mieux connaître les habitudes alimentaires des habitant:es et notamment en ce qui concerne les produits locaux,
- Repérer des leviers pour favoriser la relocalisation de l'alimentation et créer des liens entre acteurs du système alimentaire

Cette enquête s'est structurée en trois parties :

- Partie 1: Les habitudes alimentaires aujourd'hui. *Quels sont vos critères de choix de produits ? Quels sont vos lieux d'achats principaux ? Quelles sont vos habitudes pour les déjeuners ...?*
- Partie 2 : La consommation de produits locaux. *Qu'est-ce qu'un produit local ? A quelle fréquence en consommez-vous ? Quels sont les freins et les moteurs de la consommation locale ?*
- Partie 3 : Le profil du/de la répondant-e. *Quel âge, genre et profession ? Quelle commune de résidence ? Quel budget alimentaire hebdomadaire ...?*

- **Taux de réponse et profils des répondant-es**

En tout, 216 réponses ont pu être recueillies et analysées. Ramenées au nombre de personnes par foyer, ce sont 647 habitant-es de Montfort Communauté qui ont été sondées, soit 2.5 % de la population totale du territoire. 7 répondant-es ne résident pas sur le territoire, et représentent 25 personnes en tout.

Le profil type du répondant majoritaire pour cette enquête serait : une femme (79 % des répondant-es), âgée entre 41 et 65 ans, et occupant un emploi de salariée à l'extérieur du territoire.

Le taux de réponse relativement peu élevé implique une interprétation qualitative des réponses et constitue néanmoins un point de repère pour de futurs travaux sur la consommation alimentaire. Mis en face de l'analyse issue des données statistiques nationales et locales, les résultats de l'enquête apportent des éclairages qui peuvent rester utilement mobilisables pour une meilleure connaissance des tendances de consommation sur le territoire.

Le formulaire est présenté en ANNEXES, ainsi que l'ensemble des diagrammes issus de l'analyse des réponses.

### 5.2.3. Méthode d'analyse statistique de la balance alimentaire

La balance alimentaire entend constituer une photographie à un instant donné sur la base de données statistiques annuelles. Un ratio entre une évaluation de la consommation et de la production avec 6 types de produits est estimé. Il s'agit d'un constat pour porter un débat avec les acteurs agricoles et alimentaires.

Pour déterminer le degré d'autonomie en %, nous distinguons ainsi 2 types d'approche par type de produit en ha ou en quantité de produits :

- Types de produit végétaux (production par ha actuel, besoin en ha)
- Types de produits animaux (production en litres ou tonnes, besoins en litres ou tonnes)

La consommation se base sur des produits finis. Pour la production, nous nous approchons des produits finis pour les fruits, légumes, céréales, lait. Par exemple, pour les produits laitiers, nous distinguons le lait brut et les produits transformés. L'exercice est délicat pour la viande car nous avons plusieurs types de viande considérés.

Cette balance alimentaire est basée sur des données d'origine statistique et transmet une photographie globale. Elle permet une première étape pour contribuer à l'objectivation d'un ressenti des acteurs agricoles et alimentaires. Cet outil de sensibilisation ne doit pas être mobilisé pour réaliser des projections sur le futur agricole et alimentaires. Le commanditaire pourrait s'en saisir pour identifier des enjeux particuliers qui feront l'objet d'une étude spécifique avec des données de terrain par exemple selon le type de produits. A cet égard, un approfondissement sur les légumes est prévu dans le cadre de cette étude.

## 5.3. Analyse de la consommation alimentaire sur Montfort Communauté

### 5.3.1 La consommation de 7 catégories de produits

#### Analyse statistique

Sur la base des éléments méthodologiques précités, une estimation des volumes alimentaires consommés pour 7 catégories de produits a été réalisée (voir diagramme ci-dessous).

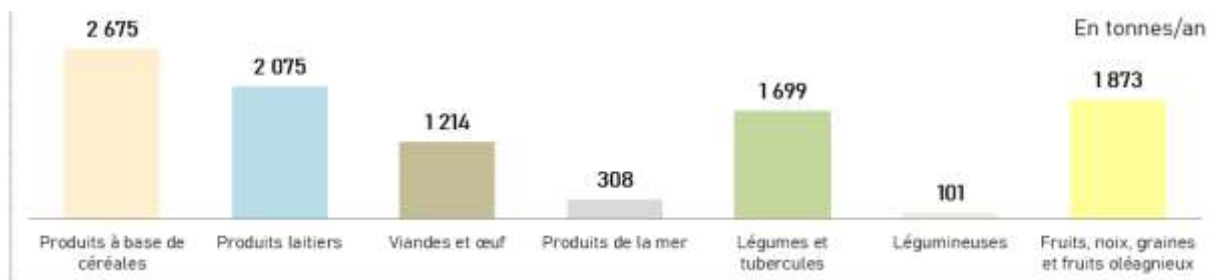


Diagramme 17 : Estimation des volumes consommés sur le territoire de Montfort Communauté pour 7 grandes catégories de produits (Source: Terralim, 2022 - données nationales de consommation de l'ANSES 2017 INCA3 et INSEE 2017)

Ce diagramme offre un ordre de grandeurs de ce qui est consommé sur le territoire de Montfort Communauté en produits bruts - non transformés.

Par exemple, les produits à base de céréales représentent 2 675 tonnes par an. 4 catégories de produits sont les plus importantes en quantité : les produits à base de céréales, les produits laitiers, les fruits, noix, graines puis les légumes et tubercules.

Il ressort de ces données que les tendances de consommation sur le territoire de Montfort Communauté s'alignent sur ce que l'on observe à l'échelle nationale comme l'illustre l'assiette journalière correspondante ci-après, avec certains traits caractéristiques tenant à la représentation des CSP sur le territoire de Montfort Communauté, à des éléments démographiques (notamment l'âge des populations) ou encore géographiques.

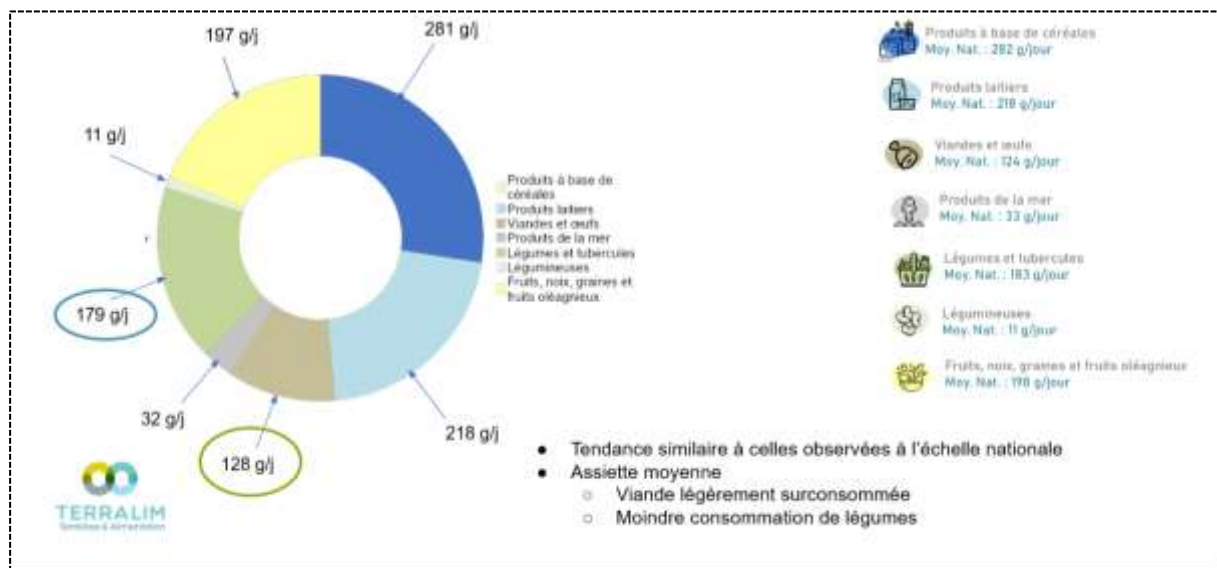


Diagramme 18 : Assiette journalière moyenne sur Montfort Communauté (Source : Terralim, 2022)

Quelques remarques préalables et générales sur la consommation alimentaire sur le territoire de Montfort Communauté.

D'une manière générale, il convient d'avoir en tête que le niveau moyen de consommation (en termes de dépenses, incluant donc le poste de l'alimentation) n'est pas le même sur tout le territoire français. Ainsi en 2017, les ménages résidant dans des villes de 2000 à 19 999 habitants consommaient 3 % de moins que la moyenne des ménages à l'échelle nationale<sup>23</sup>, la différence de niveau de vie expliquant en partie cet écart.

Ainsi, sur le territoire de Montfort Communauté, comme le montre le diagramme ci-après, les populations les plus représentées sont les retraités, les employés, et plus récemment, les professions intermédiaires. Notons toutefois que le profil d'habitant évolue et que sur le territoire, les CSP en nombre croissant ne sont pas que les retraités, mais aussi les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires, ce qui laisse penser que la consommation (volumes et attentes) est vouée à changer.

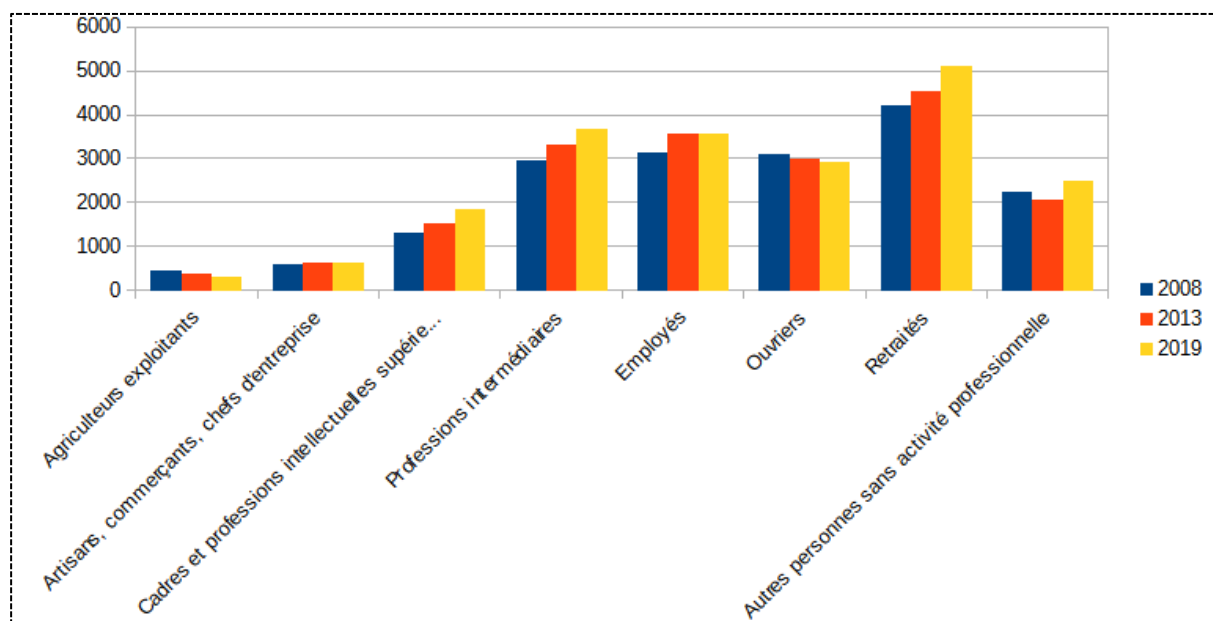


Diagramme 19 : Évolution de la population de 15 ans ou plus (en nombre de personnes) selon la catégorie socioprofessionnelle sur Montfort Communauté, entre 2008 et 2019 (INSEE, 2020)

Un autre facteur à observer pour comprendre le niveau moyen de consommation est l'âge. A un même profil (niveau de vie, taille de ménages et générations), on constate que la consommation croît avec l'âge jusqu'à la tranche 45-49 ans, elle se stabilise ensuite avant de chuter à partir de 65 ans<sup>24</sup>. C'est le cas également dans le champ de la consommation alimentaire, notamment au regard des rations alimentaires journalières. On observe ainsi une augmentation des rations alimentaires de 0-11 mois jusqu'à la tranche d'âge 45-64 ans (jusqu'à 3,1 kg/jour pour cette dernière catégorie), avant de chuter chez les adultes de 65-79 ans<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Rapport INSEE - les comportements de consommation en 2017, avril 2019

<sup>24</sup> INSEE, Avril 2019

<sup>25</sup> Données du rapport INCA/ANSES, 2017

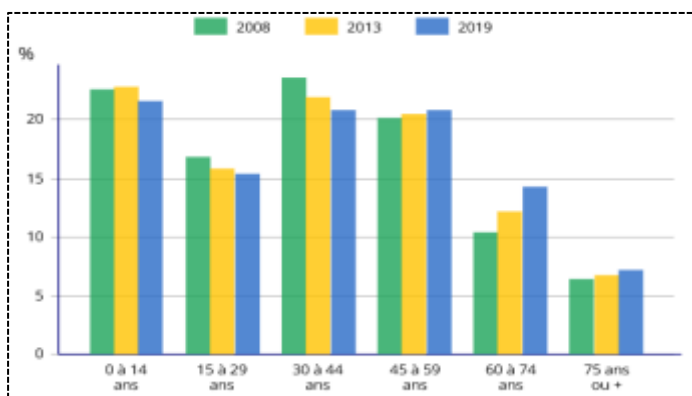


Diagramme 20 : Évolution de la population par grandes tranches d'âge sur Montfort Communauté, entre 2008 et 2019 (INSEE 2020).

Comme le montre le diagramme ci-contre, Montfort Communauté est un territoire vieillissant, où la population des 60 ans et plus représente 21,5% de la population totale (contre 21% à l'échelle nationale). A l'inverse, les moins de 30 ans représentent 37 % de la population du territoire (contre 37,5% en France<sup>26</sup>).

Enfin, le niveau d'études est également un facteur explicatif des tendances de consommation et des choix alimentaires.

Comme le montre le diagramme ci-après, les évolutions des profils de consommateurs-trices/habitants-es sont fortes sur Montfort Communauté : le pourcentage de personnes sans diplômes diminue fortement passant de 27 à 17%, quand celui des détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur passe de 22 à 31% de la population non scolarisée.

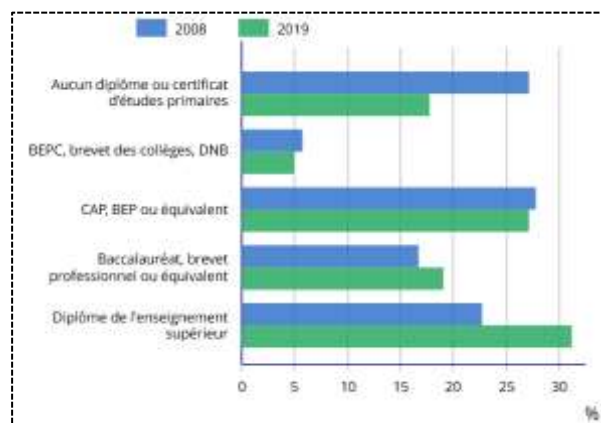


Diagramme 21 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %) (INSEE 2020)

L'assiette journalière moyenne de Montfort Communauté rend compte d'une consommation :

- Légèrement plus importante que la moyenne nationale pour la catégorie de produits **viande et œufs** : 128 gr/j vs 124 gr/j (moyenne nationale)

→ On observe que les produits viande et œufs sont davantage consommés par les catégories socio-professionnelles plutôt bien représentées sur le territoire de l'EPCI, comme les ouvriers (14,2 % des actifs) et les employés (17,3% des actifs) ;

- Légèrement moins importante que la moyenne nationale pour la catégorie de produits **légumes et tubercules** : 179 gr/j vs 183 gr/j (moyenne nationale)

→ Les produits légumes et tubercules sont moins consommés par les populations ayant un niveau d'étude moyen à peu élevé et / ou occupant une activité d'employé ou d'ouvrier.

Le territoire de Montfort Communauté est caractérisé par une plus forte représentation des diplômés de niveaux baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent par rapport notamment au reste du département de l'Ille-et-Vilaine, mais aussi par une plus faible représentation des diplômés d'études supérieures (bac+2 à bac+5) par rapport au département. De plus, les CSP professions intermédiaires,

<sup>26</sup> Données complètes de Montfort Communauté INSEE, 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243500550>

employés et ouvriers sont également plutôt bien représentées sur le territoire (respectivement 17,9 % et 17,3 % et 14,2% des actifs de l'EPCI).

Pour le reste des catégories de produit, la consommation sur Montfort Communauté est tout à fait en phase avec les tendances de consommation observées à l'échelle nationale.

## Résultats de l'enquête en ligne

- Fréquence de consommation pour 10 catégories de produits alimentaires.

Le diagramme ci-dessous présente les résultats de l'enquête en lien avec les produits consommés sur le territoire.

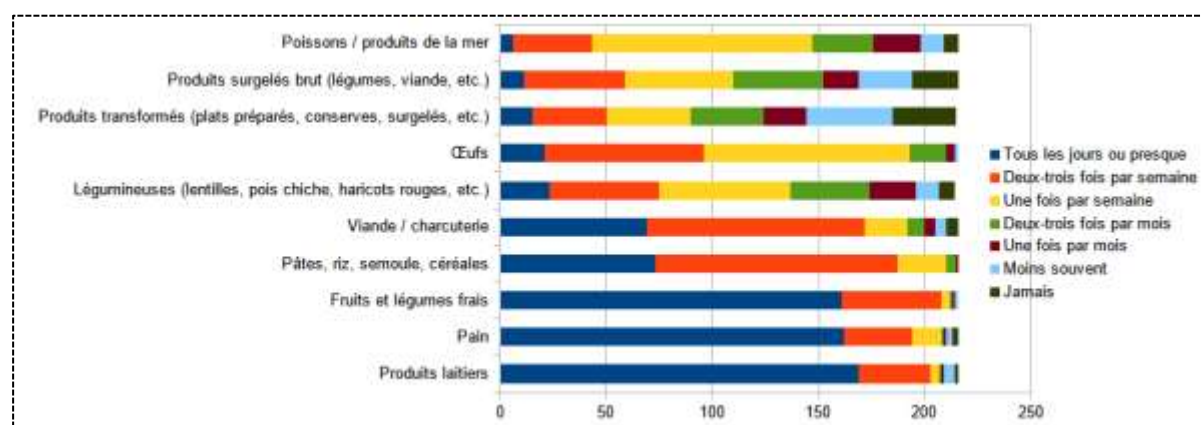


Diagramme 22 : Résultats de l'enquête en ligne - fréquence de consommation pour 10 catégories de produits (Source : Terralim)

A la question "A quelle fréquence consommez-vous les produits suivants ?", les 216 réponses font ressortir que 5 grandes catégories de produits sont consommées tous les jours ou presque et plusieurs fois par semaine : les produits laitiers, le pain, les fruits et légumes frais, les céréales type pâtes, riz, semoule et les viandes et charcuteries. Viennent ensuite les œufs et produits de la mer, qui restent consommés régulièrement, principalement à raison d'une fois par semaine.

Les légumineuses sont présentes également dans les habitudes, mais restent largement moins consommées que les protéines animales (viande, œufs, produits laitiers).

Ces 8 catégories de produits sont des produits bruts à semi-bruts, et sont bien positionnés dans les habitudes alimentaires du territoire - ils sont en tout cas beaucoup mieux positionnés que les produits surgelés et transformés qui semblent tenir la place de produits de substitution, de remplacement, d'aide ponctuelle à régulière, mais non pas de produits de consommation principale.

La question de la fréquence n'apporte pas d'indication sur les quantités consommées, contrairement à l'analyse statistique présentée précédemment. L'enquête apporte toutefois un éclairage sur la composition des paniers, frigidaires et placards sur le territoire et laisse entrevoir des profils de produits pour lesquels la relocalisation de la production et - peut-être surtout - de la distribution pourrait avoir un impact fort pour l'économie locale.

A ce sujet, quels sont les produits locaux les plus consommés par les habitantes du territoire, d'après l'enquête en ligne ? Le diagramme et le paragraphe ci-dessous apportent des éléments de réponse à cette question.

- Fréquence de consommation pour 6 catégories de produits locaux

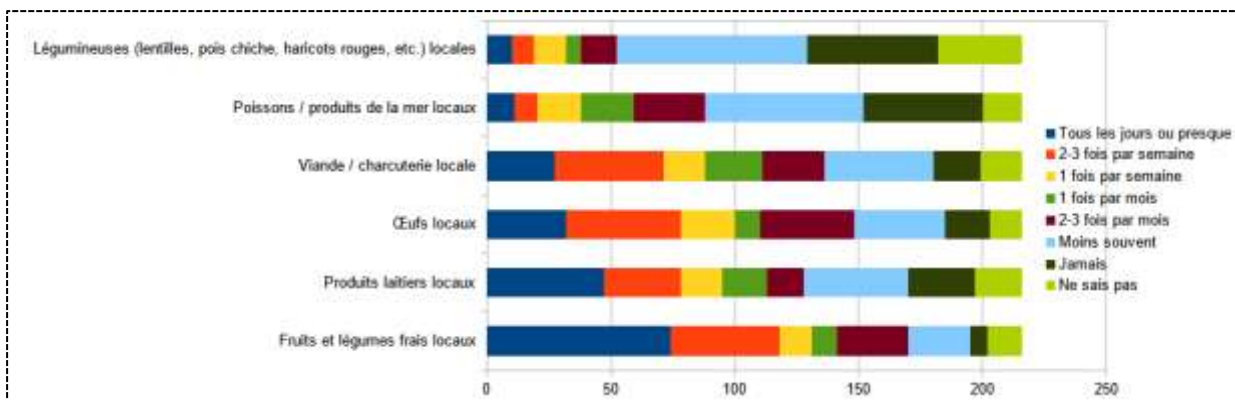


Diagramme 23 : Résultats de l'enquête en ligne - fréquence de consommation pour 6 catégories de produits locaux (Source : Terralim)

La lecture du diagramme laisse comprendre que les mêmes catégories de produits reviennent en tête, mais dans un ordre différent. Ainsi les fruits et légumes frais passent en premier, devant les produits laitiers, et les œufs passent en troisième position devant les viandes et charcuteries. Le pain, s'il avait été intégré à la question, aurait très certainement gardé sa place parmi les produits les plus consommés localement.

Notons qu'un nombre non négligeable de personnes ne consomme "jamais" ou très rarement ("moins souvent" que 2-3 fois par mois) de produits locaux sur ces 6 catégories de produits, comparé au diagramme précédent où la réponse "je n'en consomme jamais" est très à la marge.

Là encore, ces réponses confirment qu'une marge de progrès existe pour l'achat et la consommation de produits locaux.

Mais qu'entendent les répondant·es par "produit local" ?

- Définition d'un produit local

Nous avons interrogé les habitant·es de Montfort Communauté sur ce point. Avant de présenter leur avis, rappelons le choix qu'avait fait Montfort Communauté pour désigner un produit local :

*La dénomination « produit local » concerne<sup>27</sup> :*

- ❖ Les productions comme les transformations,
- ❖ Tous les produits - fruits, légumes, produits laitiers, viandes, céréales et légumineuses - qui ont parcouru moins de 100 kilomètres ;
- ❖ Les poissons qui ont parcouru moins de 200 kilomètres.

Le point de vue des personnes enquêtées est le suivant : sont considérés comme locaux, des produits qui ont parcouru le moins de kilomètres possibles : 80 kilomètres ou moins et/ou produits sur le département et/ou produits sur une commune à proximité immédiate.

<sup>27</sup> Projet REPAS, phase 1, 2017-2018

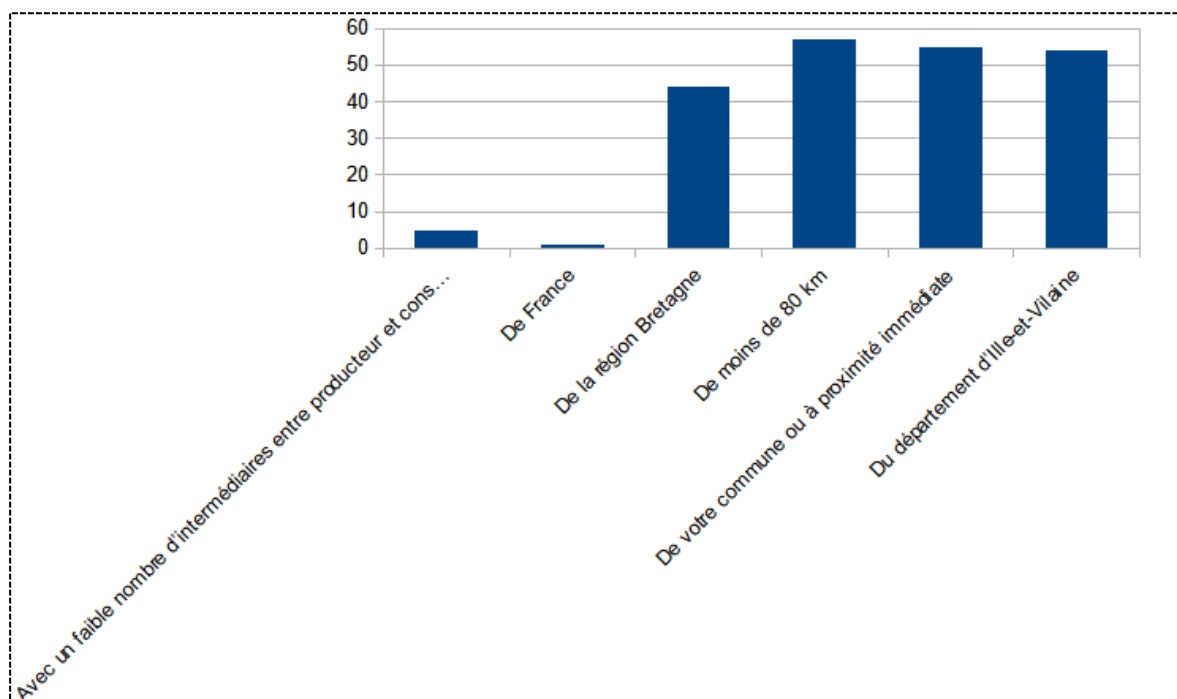


Diagramme 24 : Résultats de l'enquête en ligne - définition d'un produit local (Source : Terralim)

Le point de vue des enquêtées ainsi présenté valide selon nous la définition adoptée par Montfort Communauté en 2017 car il va dans le sens de la limitation au maximum des distances, en favorisant la proximité immédiate quand c'est possible et en élargissant à plus loin aux limites du département voire de la région pour les produits non ou moins disponibles plus localement.

### 5.3.2 Le budget des ménages consacré à l'alimentation à domicile sur Montfort Communauté

#### Analyse statistique

Les dépenses des ménages des habitant·es de Montfort Communauté consacrées à l'alimentation ont été estimées sur la base des données de l'INSEE de 2017 (nombre de ménages par catégorie socioprofessionnelle) et de 2011 (budget des familles). Les résultats apparaissent dans le tableau n°6 (ci-dessous).

| Catégories de produits / Catégories socioprofessionnelles | Ensemble (en €)   | Agriculteurs exploitants | Artisans, commerçants et chefs d'entreprises | Cadres et prof intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés     | Ouvriers     | Retraités    | Autres personnes sans activité prof. |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------------|
| Pain et céréales, produits à base de céréales             | 15 737 776        | 2,1%                     | 3,8%                                         | 11,2%                                      | 20,6%                      | 16,9%        | 16,1%        | 21,4%        | 7,9%                                 |
| V viande et œufs                                          | 19 669 261        | 1,9%                     | 3,8%                                         | 10,8%                                      | 18,6%                      | 14,9%        | 13,9%        | 28,2%        | 7,9%                                 |
| Poissons et fruits de mer                                 | 5 878 045         | 1,9%                     | 4,7%                                         | 13,1%                                      | 19,4%                      | 13,8%        | 10,1%        | 31,2%        | 5,8%                                 |
| Lait, fromages                                            | 11 206 713        | 2,0%                     | 3,6%                                         | 12,5%                                      | 20,0%                      | 15,3%        | 13,8%        | 24,9%        | 7,9%                                 |
| Fruits                                                    | 5 087 752         | 1,8%                     | 3,5%                                         | 13,5%                                      | 18,0%                      | 13,2%        | 11,2%        | 31,4%        | 7,5%                                 |
| Légumes, tubercules                                       | 8 641 736         | 1,5%                     | 2,5%                                         | 11,1%                                      | 23,0%                      | 17,4%        | 11,8%        | 20,5%        | 12,2%                                |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>66 221 283</b> | <b>1,9%</b>              | <b>3,7%</b>                                  | <b>11,6%</b>                               | <b>19,9%</b>               | <b>15,5%</b> | <b>13,6%</b> | <b>25,5%</b> | <b>8,3%</b>                          |
| Pourcentage de la catégorie                               |                   | 1,50%                    | 3,10%                                        | 9,00%                                      | 17,90%                     | 17,30%       | 14,20%       | 25%          | 12,20%                               |

Tableau 6 : Estimation des dépenses annuelles réalisées sur le territoire pour 6 catégories de produits et répartition des achats selon les profils socio-professionnels des habitant·es (Source : Terralim, 2023)

Si on compare la part des dépenses des ménages par CSP à la proportion des ménages par CSP dans la population générale (tableau n°6), on vérifie la corrélation entre pouvoir d'achat alimentaire et revenus.

Ainsi, les CSP aux revenus supposés les plus importants (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres supérieurs, professions intermédiaires) consomment plus

proportionnellement que la place qu'ils occupent dans la société. Pour illustration : les cadres consomment à hauteur de 11,6% du total de la consommation sur le territoire alors qu'ils ne représentent que 9% des ménages

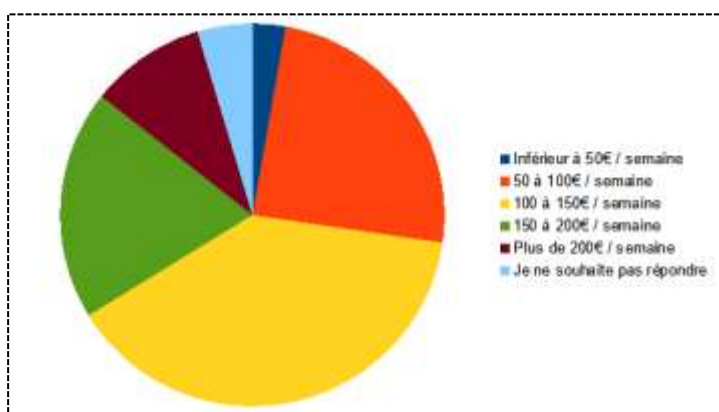
A l'inverse, les catégories les plus modestes (employés et ouvriers, et personnes sans activités professionnelles) consomment moins comparé à leur place dans la société. Pour illustration : les employés représentent 17,3% de la population mais ne dépensent que pour 15,5% du total. Les retraités, enfin, se trouvent relativement à l'équilibre.

Ce croisement de données laisse supposer que la qualité et la nature des produits consommés au sein de Montfort Communauté, où les CSP les plus modestes sont plus représentées, seront marquées par les revenus disponibles et le pouvoir d'achat.

### Résultats de l'enquête en ligne

Les personnes interrogées ont été questionnées sur leur budget alimentaire hebdomadaire moyen *incluant les achats alimentaires et les frais de restauration (cantine, restaurants, traiteurs...)* de l'ensemble des membres du foyer.

Ainsi, à la question "En moyenne, quel budget consacrez-vous à l'alimentation chaque semaine ?" les réponses se sont réparties de la manière suivante :



- 39% estiment qu'elles dépensent entre 100 et 150 euros par semaine pour l'alimentation,
- 25% dépenseraient entre 50 et 100 euros par semaine,
- 19% dépenseraient entre 150 et 200 euros par semaine,
- 10% dépenseraient plus de 200 euros par semaine,
- 3% auraient un budget inférieur à 50 euros par semaine,
- 5% n'ont pas souhaité répondre.

Diagramme 25 : Résultats de l'enquête en ligne - répartition du budget alimentaire hebdomadaire moyen (Source : Terralim)

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement entre le budget annoncé et le nombre de personnes moyen qui composent le foyer :

| Budget alimentaire hebdomadaire | Nombre de réponses | %    | Nombre total de personnes concernées | Nombre moyen de personnes par foyer |
|---------------------------------|--------------------|------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Inférieur à 50€/ semaine        | 6                  | 3 %  | 10                                   | 1,7                                 |
| 50 à 100€/ semaine              | 53                 | 25 % | 113                                  | 2,1                                 |
| 100 à 150€ / semaine            | 84                 | 39 % | 274                                  | 3,3                                 |
| 150 à 200€ / semaine            | 42                 | 19 % | 161                                  | 3,8                                 |
| Plus de 200€ / semaine          | 21                 | 10 % | 85                                   | 4,0                                 |
| Je ne souhaite pas répondre     | 10                 | 5 %  | 29                                   | -                                   |

Ainsi, on rapporte le type de réponse à la taille du foyer, on peut estimer que :

- Pour les foyers de 1 à 2 personnes, le budget alimentaire hebdomadaire peut être inférieur à 50 euros;

- Pour les foyers de 2 à 3 personnes, il s'étale entre 50 et 100 euros ;
- Les foyers de 3 à 4 personnes dépensent entre 100 et 200 euros par semaine pour l'alimentation, sachant que les foyers de 4 personnes et plus vont avoir tendance à dépenser plus de 200 euros par semaine.

### 5.3.3 Données sur les lieux de consommation

## Analyse statistique

Partant de l'estimation générale des volumes de denrées alimentaires consommés sur le territoire pour 7 catégories de produits, l'évaluation de la part de consommation à domicile et hors domicile peut être réalisée. Les résultats sont présentés ci-dessous.

|                                            | CC MONFORT COMMUNAUTÉ |              |               |              |
|--------------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------|--------------|
|                                            | Lieux de consommation |              |               |              |
|                                            | A domicile            |              | Hors domicile |              |
| Produits à base de céréales                | 79%                   | 2 115        | 21%           | 560          |
| Produits laitiers                          | 82%                   | 1 708        | 18%           | 368          |
| Viandes et œuf                             | 75%                   | 916          | 25%           | 299          |
| Produits de la mer                         | 69%                   | 211          | 31%           | 97           |
| Légumes et tubercules                      | 74%                   | 1 249        | 26%           | 450          |
| Légumineuses                               | 65%                   | 66           | 35%           | 35           |
| Fruits, noix, graines et fruits oléagineux | 75%                   | 1 397        | 25%           | 475          |
| <b>MOYENNE TOTALE</b>                      | <b>74%</b>            | <b>7 662</b> | <b>25,9%</b>  | <b>2 283</b> |

Tableau 7 : Lieu de consommation (domicile / hors domicile) pour Montfort Communauté (Source : Terralim, 2022)

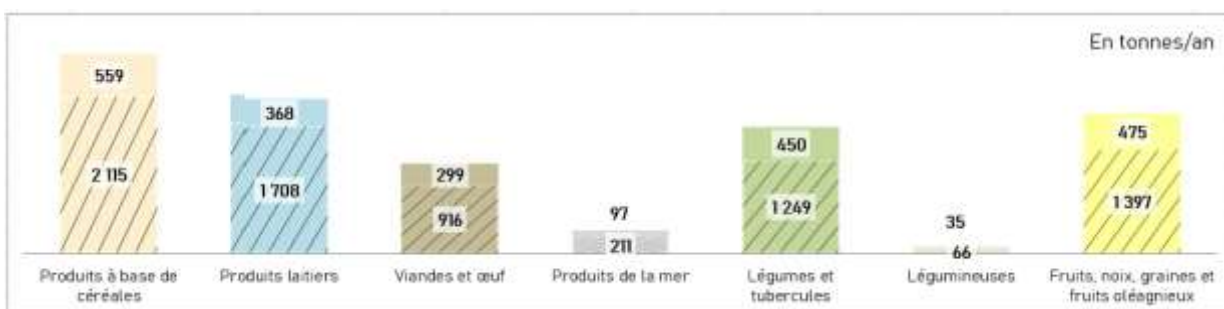


Diagramme 26 : Répartition de la consommation à domicile et hors domicile (Source : Terralim, 2022 sur la base des données nationales de consommation de l'ANSES 2017 données dans le rapport INCA3 et des données démographiques de l'INSEE 2017)

La majeure partie des produits sont consommés à domicile (74 %), dans les mêmes proportions que celles observées à l'échelle nationale. Nous retiendrons ici que la consommation hors domicile sur le territoire de Montfort Communauté (25,9 % du volume total des denrées consommées) est lui aussi dans les mêmes ordres de grandeur que la moyenne française (25,6%).

## Résultats de l'enquête en ligne

Sur les 216 réponses recueillies, 92 - soit 43% des répondant·es - affirment déjeuner principalement à leur domicile et 33% apporteraient leur repas sur leur lieu de travail, soit un total de 76% de personnes qui préparent elles-mêmes leur déjeuner. Le taux de personnes qui déjeunent principalement à l'extérieur en semaine s'élève à 24 % (51 répondant·es). Ces résultats correspondent aux tendances qui ressortent de l'analyse statistique.

En ce qui concerne la restauration collective pour les enfants, plus de 90% des personnes concernées font déjeuner leurs enfants à la cantine plus de deux fois par semaine, d'après l'enquête en ligne.

### 5.3.4 Estimation de l'autoconsommation sur le territoire de Montfort Communauté

#### Analyse statistique

L'autoconsommation est le fait de consommer au moins une fois par mois des aliments issus de sa propre production (potager, élevage...), ou de sa propre cueillette, chasse ou pêche, ou de celles d'un proche au cours d'une période donnée (12 mois pour nos estimations). On distingue ainsi les auto-consommateurs-trices occasionnels-les (entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois) des auto-consommateurs-trices réguliers-ères (au moins 1 fois par semaine).

Selon les données de l'étude INCA 3 relayées par l'ANSES, la France compterait ainsi un peu plus de 55 % de consommateurs-trices réguliers-ères et un peu moins de 18 % de consommateurs-trices occasionnels-les.

| Nombre potentiel d'auto-consommateurs-trices sur le territoire de Montfort Communauté |                          |             |                        |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------|------------------------|-------------|
|                                                                                       | Nombre Occasionnels-les* | Pourcentage | Nombre Réguliers-ères* | Pourcentage |
| <b>Total</b>                                                                          | <b>3 658</b>             | <b>18 %</b> | <b>11 470</b>          | <b>56 %</b> |

Tableau 8 : Estimation du nombre total d'autoconsommateurs-trices sur Montfort Communauté (Source: Terralim - sur la base des données nationales de consommation de l'ANSES 2017 données dans le rapport INCA3 et des données démographiques de l'INSEE 2017)

Sur Montfort Communauté, la pratique d'auto-consommation suit là encore globalement la tendance observée à l'échelle nationale. Cependant on observe un pourcentage d'auto-consommateurs-trices réguliers-ères légèrement plus important ici (56 vs 55,3%), pratiques caractéristiques des retraités notamment mais aussi des personnes qui habitent en milieu rural et disposent d'espaces de production.

De manière plus générale, on observe que la pratique d'autoconsommation régulière est associée à la taille de l'agglomération et région de résidence. Le taux d'autoconsommation régulière a tendance à baisser à mesure que le degré d'urbanisation augmente.

#### Résultats de l'enquête en ligne

Selon les retours des personnes qui ont répondu à l'enquête en ligne, 48% des répondant-es auraient un potager et/ou un poulailler. Ce chiffre est moins élevé que celui avancé par l'analyse des statistiques présentée juste avant, et peut sans doute s'expliquer par le fait que la question était resserrée sur les potagers; et n'incluait pas les jardinières et balcons.

48% reste néanmoins un chiffre important et laisse mesurer l'importance de la place des zones productives sur le territoire pour l'autoproduction/autoconsommation.

### 5.3.5 Les lieux d'achats alimentaires des habitants-es de Montfort Communauté

#### Analyse statistique

Les données issues de l'étude INCA nous enseignent que les comportements des ménages français en termes de lieux d'achats alimentaires dépendent fortement du type de produit acheté. Ainsi,

- Les achats de fruits et légumes frais se font essentiellement en grandes surfaces (environ 50% chacun), au marché et dans des circuits courts tels que la cueillette ou le producteur (environ 30% chacun).
- Pour la viande et le poisson, les grandes surfaces sont également les points de vente privilégiés par les ménages français (plus de 50%), les commerces de proximité arrivant en deuxième position (36% pour la viande et 20% pour le poisson).
- Par contre, la boulangerie reste le lieu le plus fréquenté pour l'achat de pain ainsi que pour les pâtisseries et viennoiseries.

Mais ces lieux d'achat alimentaire sont également impactés par des considérations liées au niveau d'études de la personne référente du ménage, son appartenance à une CSP ainsi qu'à la taille de l'agglomération de résidence. Plus le niveau d'études de la personne référente du ménage est élevé et plus les ménages déclarent effectuer leurs achats de fruits et légumes frais sur les marchés et dans les circuits courts. La sous-représentation de personnes diplômées (bac et diplômes supérieurs) et des CSP + (cadres/professions intellectuelles et professions intermédiaires) sur le territoire de Montfort Communauté autorise à formuler l'hypothèse selon laquelle l'achat des fruits et légumes frais y seraient réalisés en part conséquente dans les GMS plutôt qu'en circuits courts, de même que pour la viande et les produits d'épicerie.

#### Résultats de l'enquête en ligne

Selon les réponses, des 216 personnes concernées par l'enquête, les lieux d'achats alimentaires privilégiés sur le territoire se classeraient de la manière suivante :

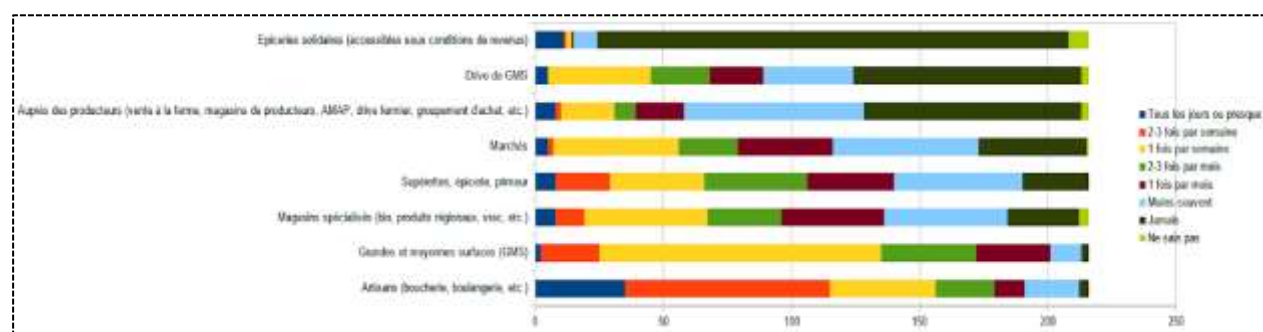


Diagramme 27 : Résultats de l'enquête en ligne - répartition de la fréquentation pour 8 types de lieux d'achats alimentaires (Source : Terralim)

Les artisans (boucheries, boulangeries, etc) seraient fréquentés en premier lieu, devant les GMS, qui restent toutefois le lieu principal pour les achats hebdomadaires. Cet aspect informe peut-être d'une assez forte représentativité de personnes attentives à leurs lieux d'achat parmi les répondant-es. Notons toutefois que 11 répondant-es sur 216 se rendent presque quotidiennement dans une épicerie solidaire, et 3 s'y rendent au moins une fois par semaine.

## 5.4. Balance alimentaire

La balance alimentaire entend constituer une photographie à un instant donné sur la base de données statistiques annuelles. Un ratio entre une évaluation de la consommation et de la production avec 6 types de produits est estimé. Il s'agit d'un constat pour sensibiliser les acteurs agricoles et alimentaires. Des précisions méthodologiques sont faites dans la partie 5.2.3. Méthode d'analyse statistique de la balance alimentaire.

La surface nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires est de 7 453 ha selon Parcel. Il faut ainsi un peu plus de la moitié de la SAU pour couvrir les besoins (56 % de la SAU). Les 44 % restant pouvant demeurer dans leur vocation actuelle de production pour exportation vers d'autres territoires.

Si sur ces 56 % de la surface, soit 7 453 ha, nous voulions une relocalisation de l'alimentation en reprenant nos catégories de produits, nous proposons d'évaluer globalement la balance alimentaire en précisant l'état actuel de la production et les besoins du territoire. Nous cherchons à déterminer le degré d'autonomie en pourcentage. L'équilibre de la balance alimentaire est à 100 %, en deçà, les capacités de production sont inférieures au besoin, le type de produit est dit déficitaire, au-delà les capacités de production sont supérieures au besoin, le type de produit est considéré excédentaire.

Pour déterminer le degré d'autonomie en %, nous distinguons ainsi 2 types d'approche par type de produit en ha ou en quantité de produits :

- Types de produit végétaux (production par ha actuel (besoin en ha))
  - Légumes : 9 ha (besoin 72 ha) 13 %
  - Fruits : 18 ha (besoins 300 ha ) 6 %
  - Céréales : 3793 ha (besoins 427 ha) 889%
  - Oléagineux : 338 ha (besoins 246 ha ) 137 %
  - Légumineuses/protéagineux : 57 ha (besoins 26 ha) 216 %
- Types de produits animaux
  - Lait 65 059 759 litres (besoins 5 049 128 litres) 1289 %
  - Viandes et œufs 8764 tonnes (besoins 116 tonnes) 751 %

Le diagramme ci-dessous présente la balance alimentaire :

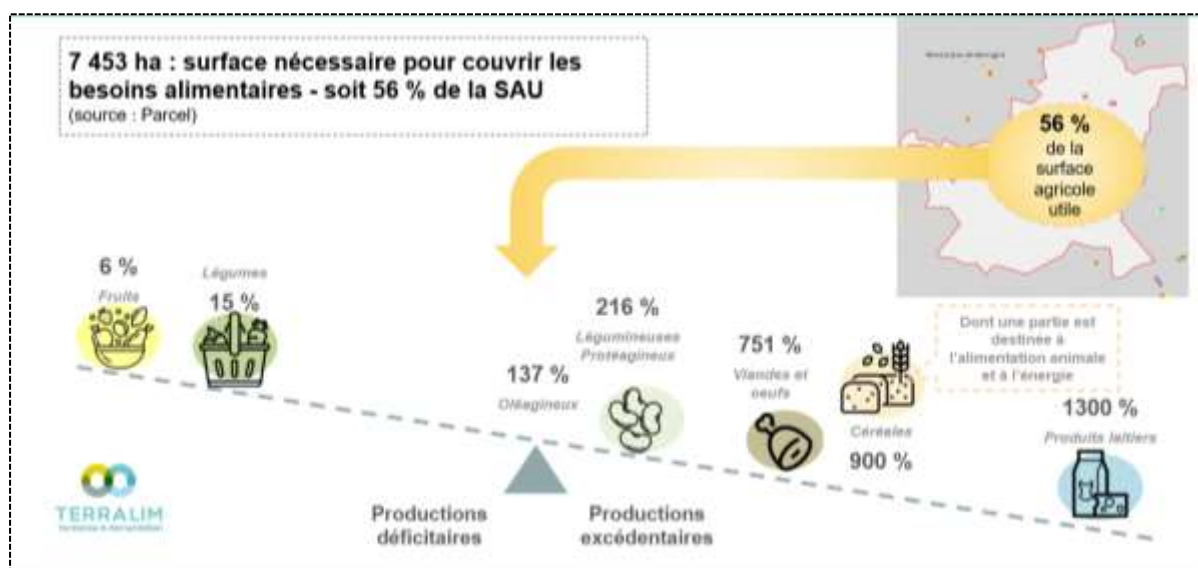


Figure 1 : Outil de sensibilisation pour une réflexion sur la relocalisation alimentaire sur Montfort Communauté

Les productions à tendance déficitaires sont les fruits et les légumes. Les productions à tendance excédentaire sont les légumineuses, les viandes et œufs, les céréales et enfin les produits laitiers.

Cette photographie à un instant donné du ratio entre besoins alimentaires et production à l'échelle d'un territoire témoigne d'une trajectoire historique de spécialisation des bassins de production. Ceux-ci se sont construits à une échelle régionale voire nationale. L'observation limitée au territoire de Montfort Communauté offre une loupe singulière qui ne prend pas en compte les interrelations avec les territoires voisins. Montfort communauté, à l'image de la dynamique départementale, s'est spécialisé dans la production laitière sur la base de condition pédoclimatique, de présence d'acteur structurant comme les organisations collectives agricoles (coopératives).

Ces éléments sont à prendre comme des repères pour engager une réflexion et des approfondissements pour répondre aux besoins alimentaires du territoire. Par exemple, un approfondissement pour les légumes sera réalisé dans le cadre d'une étude d'opportunité sur une légumerie. A travers l'interrogation des différents acteurs (maraîchers, restauration collective, ...), nous pourrons préciser la photographie sur les légumes.

## VI. Dynamiques des acteurs et pratiques

### 6.1. Chiffres clés, enseignements généraux et grands enjeux

- 26 044 habitants-es, 16 336 actifs
- 299 chefs d'exploitation agricole
- 6 cuisines de restauration collective, 1 200 repas servis par an dans les restaurants scolaires
  
- 8 Entretiens collectifs : 16 producteurs, 11 consommateurs-trices, 3 agents de la restauration collectives, 6 restaurateurs-trices / transformateurs-trices / distributeurs-trices, 2 structures de recherche développement, 7 partenaires
  
- Evènement forum professionnels alimentation : 25 participants
- 30 ans | Festival Alimenterre 8 novembre : 67 participants

#### Enseignements et grands enjeux :

Les acteurs agricoles et alimentaires ont envie d'actions concrètes après une implication pour certains de plusieurs années. Ils souhaitent également une relation gagnant-gagnant pour que le temps et éventuellement les moyens (investissement, revenu, etc.) puissent être à la hauteur des risques pris.

Les constats sont qu'il existe une identité territoriale des acteurs sur Montfort Communauté, avec une capacité de mobilisation. Les temps d'interconnaissance et de mise en place des conditions pour permettre le dialogue sont appréciés. Une demande forte est présente sur le territoire pour partager les informations. Les acteurs ont un besoin de reconnaissance par la collectivité et indique que la capacité d'écoute pourrait s'améliorer. Il s'agirait davantage d'accompagner des initiatives portées par les acteurs plutôt que chercher à porter des actions au risque de les superposer.

Un des enjeux est de fédérer la diversité des acteurs agricoles et alimentaires et d'initier des réseaux au niveau du territoire.

### 6.2. Problématiques et méthodes adoptées

Les problématiques sont les suivantes :

**Quelle mobilisation des acteurs sur Montfort Communauté, quelles sont les pratiques durables, les moteurs et les freins des évolutions ?**

Nous avons choisi une approche qualitative pour saisir de manière exploratoire les pratiques durables à travers d'évènements organisés par Montfort communauté à savoir :

- Le Forum des professionnels de l'alimentation (Iffendic)
- La soirée des 30 ans | Festival Alimenterre le 8 novembre (La Nouaye)
- Des entretiens collectifs par catégories d'acteurs (8 entretiens) :
  - Agriculteurs - 3 entretiens (Breteil, La Nouaye, Iffendic)
  - Consommateurs-trices - 1 entretien (Journée Défi Familles, Breteil)
  - Services communautaires - 1 entretien (Saint-Gonlay)
  - Transformation - métiers de bouche - distribution - 1 entretien (Breteil)
  - Acteurs de la recherche et de l'innovation - 1 entretien (visioconférence)

- Partenaires - 1 entretien (visioconférence)
- Une enquête en ligne à destination des consommateurs du territoire.

Les entretiens collectifs de 2 heures ont rassemblé la diversité des acteurs concernés avec 4 à 11 participants et ont permis un état de lieux des acteurs. Ces données seront à compléter avec 2 entretiens à réaliser avec les acteurs de la recherche et de l'innovation et les partenaires. Une enquête en ligne auprès des consommateurs/trices vient d'être achevée.

Les résultats de l'enquête en ligne et le questionnaire sont présentés en annexe. Nous vous présentons ici les résultats du panorama des acteurs et des pratiques.

### 6.3. Panorama des acteurs et des pratiques

Les entretiens collectifs ont permis de réunir quelques participants selon les différentes catégories d'acteurs.

#### Agriculteurs sur Montfort Communauté

Les entretiens collectifs ont été réalisés sur 3 secteurs géographiques du territoire et ont rassemblé 16 producteurs.

#### Consommateurs/trices sur Montfort Communauté

L'entretien collectif a rassemblé 11 consommateurs/trices. La réunion s'est tenue avec des consommateurs pour la plupart sensibilisés dans le cadre d'une journée Défi Famille.

#### Transformateurs/trices et distributeurs/trices sur Montfort Communauté

Les participants à l'entretien collectif transformateurs/trices et distributeurs/trices étaient 3 distributeurs/trices, 1 transformateur et 2 restaurateurs. Il a eu lieu à la Brasserie du côté des saveurs le 9 janvier à Breteil. La diversité en termes d'activité a permis de rassembler des informations sur les pratiques durables, les moteurs et les freins.

#### Agents des collectivités sur Montfort Communauté

La moitié des communes concernées étaient représentées par les responsables de cuisine collective avec Iffendic, Talensac et Pleumeleuc accueilli par la Mairie de Saint-Gonlay. Le 6 janvier, il était 3 responsables de la restauration collective et des élus (Le maire et un conseiller municipal) de Saint-Gonlay. L'échange a permis de recueillir les pratiques durables, les moteurs et les freins.

#### Les partenaires de Montfort Communauté

Dans un format visio conférence, 6 partenaires (SMICTOM, Pôle ESS, CEBR,SOLAAL Bretagne CRAB, CD 35) étaient présents. Ils ont exprimé leur besoin et attente sur l'étude ainsi que les pistes d'action sur les 4 thématiques.

#### La recherche et développement

Dans un format visio conférence, cet entretien collectif a réuni 2 organismes (EPTB et INRAE), un entretien complémentaire a eu lieu avec la DRAAF et la DDTM 35. L'échange a permis de recueillir les pratiques les projets de recherche sur Montfort Communauté, d'informer les partenaires sur le diagnostic et d'identifier des pistes d'action.

## 6.4. Analyse de pratiques, freins et moteurs

Pour chaque catégorie d'acteurs, nous présentons l'analyse de pratiques durables, les moteurs puis les freins au changement.

### *6.4.1 Analyse des pratiques des productions agricoles*

Analyse de pratique durables, produire autrement :

- Autoproduction d'aliment, autonomie alimentaire des animaux par les fourrages, culture d'herbe, séchage en grange des fourrages,
- Désherbage mécanique,
- Plantation d'arbres, de haies bocagères (séquestration de carbone, hygrométrie, biodiversité, auxiliaires, fraîcheur, ombrage)
- Maintien de bandes enherbées, zones humides classées (qualité de l'eau), cours d'eau redessiné
- ZNT (zones de non-traitement) autour des maisons, des riverains
- La non-utilisation d'engrais chimiques (azotés / ammoniac), de produits phytosanitaires
- La production d'énergies renouvelables et la réalisation de bilans carbone

### Moteurs de changement

- Les groupes : échanges, démonstrations, formations sur des nouvelles thématiques, retour expérience "effets de mode"
- Le retour sur investissement / réduction des charges, la recherche d'autonomie
- Les programmes couplés aux aides incitatives, les documents d'urbanisme - Breizh Bocage, aide EPTB, PLUi
- La réglementation, les plans nationaux et politiques européennes - Certiphyto, Ecophyto - audit IFT, PAC
- L'accessibilité des pâturages, le groupement des parcelles
- Le voisinage : producteurs inspirants, riverains regardant
- Les préoccupations et demandes des consommateurs:trices - bien-être animal, traitement et épandage dans les champs..
- Les constats dans les champs par les évolutions climatiques, "Un binage vaut deux arrosages"

### Freins au changement

- Le coût en temps et en argent (ex : haies, désherbage mécanique), les demandes jugées trop contraignantes (ex : Terres de Sources), sans retour financier satisfaisant
- Le manque de reconnaissance sociétal, l'absence de dialogue
- Les contraintes administratives croissantes
- Les contrats avec les coopératives (ex : autonomie, transfo)

### *6.4.2 Analyse des pratiques de consommateurs:trices*

Analyse de pratiques durables cuisiner autrement :

- Cuisiner, faire soi-même
- Acheter en circuit court
- Acheter vrac et dans des commerces de proximité
- Produire soi-même

- Mettre en place des groupements d'achats

### Moteurs de changement

- La maîtrise du budget - faire maison revient moins cher que les plats préparés / produits très transformés, idem pour la diminution de la conso de viande
- Le dérèglement climatique, l'environnement, le bien-être animal
- S'informer, rencontrer, discuter, partager (recettes, trucs et astuces)
- Les lois (ex : EGalim)<sup>28</sup>

### Freins au changement

- La multiplication des lieux d'achat (boucher, magasin vrac, maraîcher...)
- Le rythme du quotidien
- Les habitudes
- Le budget

#### *6.4.3 Analyse des pratiques de transformateurs distributeurs*

Analyse de pratiques durables transformer et distribuer autrement :

- Sensibilisation des clients et communication
- Interaction avec ses fournisseurs locaux (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Région Bretagne)
- Contribuer à un emploi local
- Maîtriser les ressources (énergie, eau, déchet)

### Moteurs de changement

- Mise en réseau des acteurs de la transformation et distribution (fédération des acteurs)
- Facilitation de l'identification et mise en lien de fournisseurs
- Economie de la ressource (eau, énergie)
- Production énergie renouvelable

### Freins au changement

- Articulation avec les producteurs locaux, manque de cadre (gestion, administratif)
- Accompagnement de l'activité (manque d'appui crédibilité, de capacité d'écoute, d'agilité)
- Dépendance de l'influence rennaise
- Environnement des travailleurs notamment jeunes (accès au logement, mobilité, formation, compétence)

#### *6.4.4 Analyse des pratiques des agents des communes*

Analyse de pratiques durables, restauration collective autrement :

- Accessibilité à tous à une alimentation de qualité (prise en charge d'une part du coût du repas)
- Pédagogie alimentaire

---

<sup>28</sup> <https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>

- Mutualisation des achats (Groupement d'achat) pour maîtriser les coûts et faciliter les pratiques (ex tri des cartons)
- Réduction du gaspillage alimentaire

### Moteurs de changement

- Échange de pratiques dans le cadre du PAT
- Mobilisation d'investissement (plan de relance) pour favoriser les économies d'énergie, les conditions de travail (ergonomie)
- Montée en compétences formation des équipes (formation, végétalisation assiette,
- Environnement du repas (durée du repas, self)
- Autonomie pour la gestion des évolutions

### Freins au changement

- Gestion de temps entre production, maîtrise budget et administratif (retour sur approvisionnement)
- Manque d'attractivité du métier
- Approvisionnement irrégulier des fournisseurs locaux

#### *6.4.5 Analyse des pratiques de la recherche et développement*

Montfort Communauté est caractéristique d'un territoire en pleine évolution des pratiques agricoles et constitue un site pilote intéressant pour la recherche développement. Une étude commanditée par la DREAL et réalisée par INRAE sur la continuité écologique est en cours. Un point d'avancée sera réalisé avant la fin de l'étude Agri Alim sur les résultats. Il s'agirait d'intégrer éventuellement dans les pistes d'action la perspective d'une étude action sur l'évolution des pratiques et continuité écologique en 2024 à l'échelle du pays de Brocéliande.

#### *6.4.6 Analyse des pratiques des partenaires*

Les partenaires présents ont complété le diagnostic et évoqué les grands enjeux et les pistes d'actions. Le renouvellement des générations agricoles et l'eau apparaissent comme des sujets importants de même que l'énergie. Des partenariats sont à opérer pour faciliter la mise en application.

## CONCLUSION

Montfort communauté est un territoire rural à proximité d'un grand pôle urbain qui connaît des transitions importantes en termes de structuration environnementale et économique. Ce diagnostic a renseigné les entrées de l'étude Agri Alim concernant l'agriculture, l'alimentation et l'énergie. Nous avons mis à plat des données et chiffres clés concernant l'installation et la transmission des exploitations agricoles, l'énergie et l'eau. Nous avons évalué globalement la balance alimentaire qui entend rester un constat à un temps donné. L'étude de la dynamique des acteurs a été initiée avec des entretiens collectifs, des événements, des entretiens avec les acteurs.

Ce document permet de poser les constats et de les partager dans le cadre de la phase de concertation. Il fournit un argumentaire et quelques points de repère communs.

Nous pouvons relever plusieurs défis :

- ✓ Le renouvellement des générations agricoles avec la mobilisation des cédants et l'accueil des porteurs de projets pour tendre vers une adéquation des besoins et de la production sur le territoire ;
- ✓ L'adaptation des pratiques face au changement climatique avec en premier lieu la gestion de l'eau qui sera le premier aspect d'un long chantier à côté du maintien des efforts pour la reconquête de la qualité de l'eau ;
- ✓ La mobilisation des ressources naturelles et notamment la biomasse pour couvrir les besoins énergétiques du territoire afin de générer de nouveaux moyens dans un cadre partagé entre les acteurs du territoire ;
- ✓ La relocalisation alimentaire avec des investigations complémentaires sur les légumes et les fruits à travers l'étude d'opportunité sur la légumerie.

Concernant la dynamique des acteurs, ils souhaitent du concret et un échange gagnant-gagnant. Le rôle de Montfort Communauté semble avant tout de fédérer les acteurs agricoles et alimentaires et de mettre en place les conditions adéquates pour développer leurs pratiques durables. La phase de concertation qui s'ouvre permettra d'approfondir les leviers pour tendre vers des actions concrètes dans un cadre cohérent.

La phase de concertation entend affiner les différents constats réalisés à travers les 2 forums et les 2 ateliers thématiques : pratiques des agriculteurs et énergie renouvelable. Nous engagerons alors le processus vers la mise en place de scénarisation qui débouchera sur des fiches actions rassembleuses.

Première approche Force, Faiblesses, Menaces, Opportunités :

Un territoire rural en transition face aux défis climatique et économique

| FAIBLESSES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | FORCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>X Absence de renouvellement des générations (baisse du nombre d'agriculteur, faible nombre d'installation, transmissibilité à approfondir par la mobilisation de cédant)</p> <p>X Essoufflement de la filière bois énergie</p> <p>X Une faible capacité de rétention de l'eau du milieu</p> <p>X Des types de produit déficitaires comme les fruits ou les légumes</p> | <p>✓ Quasi-équilibre entre la production et la consommation d'énergie au niveau agricole avec un fort développement de la méthanisation</p> <p>✓ Un noyau d'acteurs agricole et alimentaire mobilisé et mobilisables</p> <p>✓ Des agriculteurs sensibilisés et mobilisés sur la qualité de l'eau depuis plusieurs années avec des dynamiques collectives</p> <p>✓ Des projets et politiques ambitieux mis en place et souvent pionniers (projet REPAS, étude Agri-Alim.)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| MENACES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | OPPORTUNITÉS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>X Concentration des moyens de productions agricoles et difficulté de reprise</p> <p>X Concentration des ressources énergétiques autour de quelques exploitations agricoles</p> <p>X Un territoire vulnérable au déficit hydrique avec une structure géologique sensible, manque d'accompagnement sur l'adaptation des pratiques</p>                                    | <p>✓ Emergence de porteurs de projets non issus du milieu agricole (44 % des installations) intéressés par les caractéristiques du territoire</p> <p>✓ Un potentiel à mobiliser sur les énergies photovoltaïques et la méthanisation sous certaines conditions et également la biomasse</p> <p>✓ Une fenêtre pour articuler développement de la méthanisation et acceptabilité du territoire correspondant à une baisse du nombre de projet</p> <p>✓ L'identification de types de produits excédentaires pour mener une réflexion</p> <p>✓ Un profil d'habitants-es qui évolue et tend à être progressivement plus diplômé, avec la CSP Professions intermédiaires plus représenté d'année en année : des caractéristiques de consommateurs-trices plus sensibles à la consommation locale, en circuits courts et biologique</p> |

# ANNEXES

- ANNEXE 1 - CR entretiens collectifs agriculteurs
- ANNEXE 2 - CR entretien collectif consommateurs
- ANNEXE 3 - CR Entretien collectif service de Restauration Collective
- ANNEXE 4 - CR Entretien collectif transformateurs, restaurateurs, distributeurs
- ANNEXE 5 - CR Entretien collectif Recherche & Innovation
- ANNEXE 6 - CR Entretien collectif Partenaires
- ANNEXE 7 - Enquête de la consommation alimentaire - formulaire
- ANNEXE 8 - Enquête de la consommation alimentaire - réponses